PORTUGUESE NATIONAL FUNDING AGENCY FOR SCIENCE, RESEARCH AND TECHNOLOGY (RCAAP PROJECT BY FCT)

ACADEMIC PUBLICATION

RESEARCH ARTICLE

Patrimoine Aka (Congo) : Centre d'interpretation des traditions orales

AUTHORS

Mouanda

Merril Rosthand

ILMIN LIBRARY • ACADEMIC FREE ACCESS

https://ilminlibrary.com

Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne

UNIVERSIDADE DE ÉVORA

Mestrado em Gestão e Valorização do Património Histórico e Cultural -

Master Erasmus Mundus TPTI

(Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie : Histoire, Valorisation, Didactique)

Valorisation du patrimoine des peuples autochtones du Congo Brazzaville : proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales de l'ethnie Aka.

Study and promotion of the heritage of the indigenous peoples of Congo Brazzaville: proposal for an interpretation center to promote the oral traditions of the Aka ethnic group.

Rosthand Merril Mouanda

Orientador / Sous la direction de : **Philipe Themudo Barata**

Évora, Septembro de 2021 | Évora, Septembre 2021

UNIVERSIDADE DE ÉVORA

Mestrado em Gestão e Valorização do Património Histórico e Cultural - Master Erasmus Mundus TPTI
(Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie : Histoire, Valorisation, Didactique)

Valorisation du patrimoine des peuples autochtones du Congo Brazzaville : proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales de l'ethnie Aka.

Study and promotion of the heritage of the indigenous peoples of Congo Brazzaville: proposal for an interpretation center to promote the oral traditions of the Aka ethnic group.

Rosthand Merril Mouanda

Orientador / Sous la direction de : **Filipe Themudo Barata**

Évora, Septembro de 2021 | Évora, Septembre 2021

Membres du jury

Président : **ANA CARDOSO de MATOS** (Univ. Évora)

Directeur du mémoire : **FILIPE THEMUDO BARATA** (Univ. Évora)

Examinateur principal : **AURORA CARAPINHA** (Univ. Évora)

Examinateur de l'université partenaire : **JORGE URIA** (Univ. Oviedo)

Examinateur : **SOFIA CAPELO** (Univ. Évora)

Résumé

Ce mémoire est une contribution à la valorisation des traditions orales du peuple autochtone Aka du Congo Brazzaville. Ce peuple « ***minoritaire*** », possède une tradition culturelle orale riche et diversifiée, caractérisée par les savoirs ancestraux, les danses, les chants etc… Mais, de nos jours leur patrimoine immatériel est en train de disparaitre à cause des violations des droits de l'Homme, de l'absence d'une politique culturelle, du manque des structures culturelles et par des effets néfastes de la déforestation. Ce présent travail, propose donc l'implantation d'un centre d'interprétation sur le territoire Aka, pour assurer la préservation, la promotion et la transmission de cette culture aux publics cibles et aux générations futures. Cela permettra de perpétuer cette culture qui est susceptible de contribuer au développement du tourisme culturel responsable dans la localité Aka. Dans ce travail, il sera aussi question de mener une réflexion sur la protection des forêts tropicales du Bassin du Congo qui sont importante pour le mode de vie du peuple Aka. Le peuple Aka appelle ce territoire de vie « **Ndima** », qui signifie forêt en langue aka.

Mots clés : Valorisation, Patrimoine, peuples autochtones, centre d'interprétation, traditions culturelles orales, ethnie aka.

Abstract

This thesis is a contribution to the valorization of the oral traditions of the indigenous Aka people of Congo Brazzaville. This "minority" people has a rich and diversified oral cultural tradition, characterized by ancestral knowledge, dances, songs, etc. But nowadays their intangible heritage is disappearing because of human rights violations, the absence of a cultural policy, the lack of cultural structures and by the harmful effects of deforestation. This work proposes the establishment of an interpretation center in the Aka territory to ensure the preservation, promotion and transmission of this culture to the target audience and future generations. This will allow the perpetuation of this culture which is likely to contribute to the development of responsible cultural tourism in the Aka locality. In this work, it will also be a question of carrying out a reflection on the protection of the tropical forests of the Congo Basin which are important for the way of life of the Aka people.

Key words: Valorization, Heritage, indigenous peoples, interpretation center, oral traditions, Aka ethnic group.

Assunto

Valorização do património dos povos indígenas do Congo Brazzaville: proposta de um centro de interpretação para promover as tradições orais do grupo étnico Aka

Abstracto

Esta tese é uma contribuição para a valorização das tradições orais do povo indígena Aka do Congo Brazzaville. Este povo "minoritário" tem uma tradição cultural oral rica e diversificada, caracterizada por conhecimentos ancestrais, danças, canções, etc. Mas hoje em dia o seu património imaterial está a desaparecer devido às violações dos direitos humanos, à ausência de uma política cultural, à falta de estruturas culturais e aos efeitos nocivos da desflorestação. O presente trabalho propõe assim a criação de um centro de interpretação no território Aka, para assegurar a preservação, promoção e transmissão desta cultura ao público alvo e às gerações futuras. Isto permitirá a perpetuação desta cultura que é susceptível de contribuir para o desenvolvimento de um turismo cultural responsável na localidade Aka. Neste trabalho, será também uma questão de realizar uma reflexão sobre a protecção das florestas tropicais da Bacia do Congo que são importantes para o modo de vida do povo Aka.

Palavras-chave: Valorização, Património, povos indígenas, centro de interpretação, tradições culturais orais, grupo étnico Aka.

Remerciements

J'exprime ici ma gratitude à tous ceux dont le concours a permis l'élaboration et la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je remercie mon directeur du mémoire, Monsieur Filipe Themudo Barata qui dont la rigueur dans le travail et les conseils ont été largement bénéfiques pour réaliser ce travail. Je remercie Madame Aurora Carapinha, Antonia Fialho Conde, Rute Sousa Matos et Ana- Cardoso De Matos pour leur contribution et conseils lors de mes exposés de classe qui portaient sur le peuple autochtone Aka et sur les forêts tropicales du Bassin du Congo.

Je remercions l'Union Européenne pour m'avoir accordé la Bourse Erasmus Mundus qui m'a permis de suivre cette formation de Master TPTI, (Techniques, patrimoine et Territoires de l'industrie), dans trois meilleures Universités européennes : l'Université d'Évora au Portugal, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en France et l'Université de Padoue en Italie. Je remercie Monsieur Ulrich Kevin Kianguebeni qui, lui aussi, m'a pris la main malgré ses multiples occupations dans le cadre de l'amélioration de ce mémoire. Je remercie mon tuteur de méthodologie de rédaction du mémoire, Monsieur Armando Quintas pour ses orientations.

Je dis merci à toute l'équipe de la Direction Générale du patrimoine et des archives du Congo pour m'avoir envoyé une documentation indispensable à la rédaction de ce mémoire. Mes remerciements vont à l'endroit des trois secrétariats du Master TPTI de Paris, Padoue, Évora et le corps professoral du Master TPTI, ainsi que mes collègues du programme de Master TPTI, pour leur esprit d'amitié et de solidarité intellectuelle pendant ces deux années de formation. Je dis merci à Madame Helena Espadaneira pour son accompagnement durant cette formation.

J'exprime ma gratitude à tous ceux qui m'ont soutenu matériellement et moralement. Parmi eux il y a : Brice Oudé Bassounga, Fany Flore Bassounga, Abel Rozan Bassounga, et Miberdolphe Precieux.

Que soient remerciés ici, tous nos informateurs sur la tradition orale de l'ethnie Aka sans le concours desquels, ce travail n'aurait abouti. Parmi nos informateurs : Monsieur Sorel Eta, ethnologue conservateur en chef du Musée Aka, Monsieur Zéphirin Dibangou, professeur d'ethnologie et d'histoire à l'université Marien Ngouabi de Brazzaville et Monsieur Jean Omer Ntadi, conseiller en patrimoine et archives au Ministère de la culture du Congo, pour nous avoir informé sur la question de la valorisation du patrimoine culturel immatériel du peuple Aka.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire :

A ma mère Fany Flore Bassounga pour ses conseils et ses encouragements durant ces deux années de formation ;

A mon père Jean pierre Mouanda qui m'a toujours rappelé l'importance des études ;

A toute la famille Bassounga, Mouanda et Pambou ;

A mon cher oncle Brice Oudé Bassounga ;

A mon feu oncle Cinem Nard Bassounga.

Liste des acronymes et abréviations

AFD : Agence Française de Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

CAPHA : Commission Africaine des Peuples Autochtones d'Afrique

CELTHO : Centre d'Etude Linguistique pour la Tradition Orale

CICIBA : Centre International des Civilisations Bantu

DMMSH : Direction des Musées, des Monuments et des sites Historiques

FESPAM : Festival Panafricain de Musique

FIPAC : Forum International des Peuples Autochtones du Congo

FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Université Marien NGouabi de Brazzaville)

ICRA : Commission Internationale pour les Droits des Peuples Autochtones

JAPAC : Jésus Christ aux Peuples Autochtones d'Afrique Centrale

OCDH : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme

OIT : Organisation Mondiale du Travail

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRECED : Promotion et Revalorisation des Cultures en Voie de Disparition

RDC : République Démocratique du Congo

RENAPAC : Réseau National des Populations Autochtones du Congo

UA : Union Africaine

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Table des matières

Résumé I

Abstract I

Abstracto I

Remerciements I

Dédicaces I

Liste des acronymes et abréviations II

Introduction 1

Chapitre 1 : Problématique, justification de la recherche, méthodologie et état de l'art..... 4

1.1. Les objectifs de la recherche 4

1.2. Les hypothèses de recherche 4

1.3. Problématique et justification de la recherche 6

1.4. Méthodologie de la recherche 8

1.4.1. Les sources écrites 8

1.4.2. Les sources orales 9

1.4.3. Apports des sources iconographiques et audiovisuelles 9

1.4.4. Méthode d'analyse des informations collectées 10

1.4.5. Difficultés rencontrées 11

1.5. État de la question 11

1.5.1. Le concept de la valorisation du patrimoine 12

1.5.2. Le concept de peuples autochtones 15

1.5.3. Le concept de centre d'interprétation 19

1.5.4. Le concept des traditions culturelles orales 21

1.5.5. La notion de l'ethnie 23

Chapitre 2 : État des lieux des traditions orales ou patrimoine immatériel du peuple Aka.. 24

2.1. Présentation géographique et historique du peuple autochtone Aka 24

2.2. Les traditions et croyances ancestrales du peuple autochtone Aka 32

2.3. La littérature du peuple autochtone Aka 35

2.4. Le domaine des arts et savoirs faire endogènes du peuple autochtone Aka 36

2.5. Les techniques traditionnelles de construction des habitats traditionnels chez les femmes Aka 37

2.6. Les techniques de chasse du peuple autochtone Aka 39

2.7. Les techniques traditionnelles de récolte du miel dans la forêt 41

2.8. Les chants et musiques traditionnelles du peuple autochtone Aka 43

2.9. Les danses traditionnelles du peuple autochtone Aka 46

Chapitre 3 : Politique de gestion, d'aménagement et de protection des forêts tropicales du Bassin du Congo 50

3.1. Présentation des forêts tropicales du Bassin du Congo 50

3.2. Conception des forêts par les communautés autochtones du Bassin du Congo 52

3.3. Les causes et conséquences de l'exploitations forestières au Nord Congo 54

3.4. La protection juridique des forêts du Bassin du Congo 57

3.5. Plaidoyers pour la gestion participative des forêts tropicales du Bassin du Congo 61

3.6. L'intérêt de protection et de gestion des forêts tropicales du Bassin du Congo 65

Chapitre 4 : Proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales du peuple aka *67*

4.1. Présentation du département de la Likouala 67

4.2. Contexte d'implantation du projet 68

4.3. Les objectifs du projet 70

4.4. Les Résultats attendus du projet 70

4.5. Gestion et mise en œuvre du projet 71

4.6. Durée du projet 74

4.7. Cadre règlementaire du projet 74

4.8. Ressources humaines et matériels du projet 76

4.9. Description des activités du Centre 77

4.9.1. Publics cibles et bénéficiaires 78

4.9.2. Les retombés du projet 78

4.9.3. Les partenaires du projet 80

4.9.4. Stratégie de financement du projet 82

4.9.5. Suivi et évaluation du projet 82

Conclusion générale *84*

Bibliographiques et Sources *87*

Annexes *1*

Introduction

En ce XXI[e] siècles, la question de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel immatériel est revenue au centre des débats. Parmi d'autres situations territoriales auxquelles les États de la planète veulent rapidement apporter une solution, figurent la problématique du mode de vie et celle de la promotion des pratiques culturelles des communautés autochtones localisées dans les régions enclavées ou forestières du monde.

Mais, au Congo Brazzaville, cette problématique n'est pas totalement d'actualité en raison de l'absence d'une éducation culturelle sur l'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel de son territoire. Au moment où je réalise ce mémoire, les traditions orales du peuple Aka sont exposées aux conséquences liées à l'influence croissante de la mondialisation et de la globalisation, qui sont motivées par des besoins économiques de l'État congolais, à travers l'exploitation des matières premières et des ressources naturelles des localités occupées par les peuples autochtones. Ce phénomène mondial, entraine progressivement des changements inquiétants sur le mode de vie et sur la survie des traditions orales du peuple autochtone Aka du Nord Congo. Leurs danses, les chants la musique traditionnelle et autres savoirs traditionnels endogènes par exemple, sont victimes de ce problème mondial et continental. C'est donc dire que si je reste passif devant ces menaces qui pèsent sur ce patrimoine culturel immatériel et sur les écosystèmes forestiers occupés par cette communauté, serai une perte considérable pour la connaissance de l'histoire et de la culture de l'une des populations millénaires du Congo Brazzaville.

De même, les responsabilités de disparition des traditions orales du peuple Aka, incomberont aux jeunes gestionnaires du patrimoine culturel dont je fais partie. Aussi, il faut avouer que l'absence d'une volonté de contribuer à la valorisation du patrimoine immatériel du peuple autochtone Aka, serait en quelque sorte une opposition aux exigences des conventions de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[1] et celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui demandent aux États signataires de ces instruments juridiques internationaux, d'élaborer des politiques culturelles appropriées pour sauvegarder et promouvoir ce patrimoine fragile identifié dans les territoires de l'humanité[2]. C'est pour cette raison que j'ai choisi de travailler sur cette thématique qui porte sur :

[1]L'article 13 de cette convention demande aux États partis d'adopter une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans des programmes de planification, de désigner ou d'établir un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;
[2]Selon l'article 1 de la convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

*« **Valorisation du patrimoine des peuples autochtones du Congo Brazzaville : proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales de l'ethnie aka ».***

En effet, ma passion pour la culture du peuple Aka, s'est révélée après ma formation de Licence d'histoire et d'anthropologie effectuée à l'Université Marien Ngouabi du Congo. C'est après cette dernière que j'ai eu le privilège d'intégrer en tant que stagiaire en médiation culturelle le Musée du peuple Aka qui est consacré à la valorisation, la sauvegarde et la transmission des traditions orales de cette population. Ce musée, m'a beaucoup appris sur la culture Aka et il m'a permis de rencontrer quelques membres de cette communauté avec lesquels j'ai eu des échanges sur l'avenir de leurs traditions orales et surtout sur les conséquences de la disparition de leurs forêts.

D'ailleurs, les échanges réalisés au Musée Aka, sont aussi le point de départ de l'élaboration de ce mémoire de master qui proposera dans son dernier chapitre un projet professionnel sur la création d'un centre d'interprétation dans le département de la Likouala. Je ne saurais tardé à dire aussi que mes consultations réalisées, sur la dégradation des forêts tropicales, sont également l'une des raisons pour proposer une structure culturelle digne de ce nom dans une contrée qui est située à environ 800 km de la capitale Brazzaville. Ainsi, dans cette recherche, je me suis fixé pour objectifs de faire un état des lieux des traditions orales des Aka, d'identifier les causes de disparition de leur culture et enfin proposé des solutions pour la sauver. Je veux écrire ce mémoire pour laisser un document de référence en matière de connaissance sur le patrimoine culturel immatériel du Congo. Au Congo, le patrimoine culturel immatériel est peu considéré. Je souhaite donc faire comprendre aux jeunes congolais, que le patrimoine culturel de notre territoire ne se limite pas seulement aux monuments, aux bâtiments architecturaux aux collections d'objets, aux sites historiques et naturels. Mais, il comprend également les traditions et expressions vivantes héritées des ancêtres et transmises aux descendants. Les composantes de cette tradition orale sont entre autres : les arts du spectacle, les rites de passage et d'initiations, les interdits, les pratiques concernant la nature, l'environnement et l'univers, les connaissances et savoir-faire nécessaires liés à l'artisanat traditionnel »[3].

Á travers ce mémoire il sera aussi question de sensibiliser et d'informer tous les acteurs publics et privés sur les richesses culturelles incommensurables des Aka. C'est dans cette perspective que ce travail tentera de répondre aux questions suivantes : **Que sait–on des traditions orales du peuple autochtone Aka ? Pourquoi nous souhaitons valoriser le patrimoine culturel**

[3] http://www.journaldebrazza.com consulté le 25 mai 2021

immatériel de ce peuple ? Et quels seront les enjeux de création d'un centre d'interprétation sur le territoire Aka ?

Cependant, pour aboutir aux résultats finaux de notre projet, je vais dans un premier temps procéder aux recherches documentaires à la collecte des traditions orales, c'est-à-dire à l'inventaire des données ethnologiques (enquêtes de terrain, textes, images et sons), en vue de constituer une banque de données typologiques sur la culture immatérielle Aka.

Les missions ethnologiques de terrain, permettront grâce aux différentes techniques prévues de comprendre l'ensemble des traditions orales, de comprendre le répertoire de musique, danses et chants polyphoniques, mais aussi tous les éléments culturels qui font partie de leur patrimoine. Il sera aussi question d'identifier les maitre-danseurs, chanteurs de talents ainsi que des personnes ressources, dépositaires des savoirs et savoir-faire dans différents domaines seront inventoriés tels que les contes, les légendes, les devinettes, les proverbes et autres techniques traditionnelles reconnues comme patrimoine par le peuple autochtone Aka. C'est à la suite de cet inventaire que nous pouvons réaliser les activités de promotion ou de médiations culturelles une fois le centre d'interprétation implanté.

En ce sens, la valorisation de la cultures Aka est d'une importance capitale et nécessite une intervention urgente. Cette action permettra de faire revivre la tradition orale de ce peuple. Nous pourrons éventuellement relire l'histoire de la République du Congo et même du continent africain à travers la mise en œuvre des actions allant dans le sens de la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Cette recherche vise également à assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

La création d'un centre d'interprétation pour la valorisation des traditions orales du peuple Aka va impérativement nécessiter une protection durable dans sa mise en exploitation, ce qui sans doute contribuera au développement local du territoire Aka par le biais du développement des activités touristiques ou de l'écotourisme.

Enfin, notre travail est structuré en **quatre chapitres**. Le premier chapitre mettra un accent sur la problématique, la méthodologie de recherche, les objectifs et l'état de l'art. Le deuxième chapitre portera sur l'état des lieux des traditions orales du peuple autochtone Aka. Le troisième chapitre fait référence à la question de la politique de gestion et de la protection des forêts tropicales du Bassin Congo. Enfin le quatrième chapitre, est consacré au projet de création d'un centre d'interprétation pour valoriser les traditions orales du peuple Aka. Et nous terminerons notre travail par une conclusion générale.

Chapitre 1 : Problématique, justification de la recherche, méthodologie et état de l'art

Dans ce premier chapitre, je vais parler de la problématique et de la justification du choix de ma recherche. Mais, avant cela je vais dans un premier temps dégager les objectifs de ma recherche, les hypothèses de recherche, sans oublier les sources et méthodologie qui m'ont permis de réaliser ce travail. Enfin, je vais terminer mon chapitre par l'état de la question c'est-à-dire la revue de la littérature qui m'a aidé de comprendre les concepts de mon sujet de recherche.

1.1. Les objectifs de la recherche

Notre recherche, a un objectif principal et des objectifs secondaires.

De façon générale, il s'agit de valoriser les traditions culturelles orales ou le patrimoine culturel immatériel du peuple autochtone Aka du Nord Congo.

En ce qui concerne les objectifs secondaires, il s'agit de :

- Garantir une meilleure protection des traditions orales Aka par la recherche, la documentation, la préservation, la mise en valeur et la promotion de ce patrimoine immatériel exceptionnel ;
- Réaliser des missions d'enquête à la recherche et la collecte des données ethnographiques (textes, images, et sons),
- Sensibiliser le public national et international en diffusant les résultats de la recherche ;
- Identifier les personnes dépositaires des traditions orales : musique, danses, mythes contes, légendes, les secrets de la médecine traditionnelle, proverbes et devinettes ;
- Former et impliquer entièrement les communautés Aka de la Likouala dans toutes les activités du plan d'action ;
- Sensibiliser et informer les Bantu, voisins directs des Aka pour la prise en compte des pratiques traditionnelles du peuple Aka
- Mener des campagnes de plaidoyers sur l'application effective de la loi sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones en République du Congo ;
- Mener des plaidoyers pour la protection des forêts tropicales du Bassin du Congo.

1.2. Les hypothèses de recherche

Pour bien mener notre réflexion, j'ai décliné trois hypothèses de recherche.

A- Hypothèse 1 : absence des structures culturelles

Le Congo Brazzaville, souffre du manque des structures culturelles dignes de ce nom pour assurer la protection et la transmission du patrimoine culturel immatériel. De nos jours, cette situation devient préoccupante, dans le sens où la communauté Aka est confrontée à un problème de repère identitaire, c'est-à-dire d'un endroit où elle peut facilement s'identifier. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de mettre en place un outil culturel qui sera un élément de valorisation des traditions orales de cette ethnie (chants, musiques, danses, savoir-faire etc.). Le centre d'interprétation que nous pensons mettre en place, permettra de réaliser des actions de préservation et de valorisation du patrimoine culturel immatériel Aka. Aussi, cet outil culturel sera en mesure de contribuer au développement économique du territoire à travers le tourisme.

B- Hypothèse 2 : l'exploitation industrielle du bois

La déforestation des forêts tropicales du Bassin du Congo, s'est accélérée avec l'exploitation industrielle des arbres de références comme le Limba, Sapeli, l'acajou ou l'okoumé. Cette déforestation est orchestrée par les sociétés d'exploitation forestière comme Likouala Timber installée dans le département de la Likouala depuis 1962, et la Congolaise industrielle du bois (CIB) installée en 1968. Ces sociétés ont depuis des décennies transformer, transporter et commercialiser le bois au niveau national et international. Et les retombées économiques de cette exploitation est pour la plupart bénéfique à l'Etat Congolais. L'exploitation forestière a aussi facilité la création des agro industries comme Sangha Palm qui selon les chercheurs a contribué à la réduction des zones forestières, à la transformation des paysages forestiers des communautés autochtones et à la disparition de la culture Aka.

C- Hypothèse 3 : problème d'application des textes juridiques

La dernière hypothèse est relative à la question de la protection juridique du patrimoine culturel et naturel du Nord Congo. En effet, au Congo, la protection des biens patrimoniaux, est réservée à l'Etat qui a promulgué et signé des textes nationaux et internationaux pour préserver les éléments culturels ainsi que le patrimoine naturel, les écosystèmes forestiers de son territoire. Mais, il s'est avéré que ces instruments juridiques sont confrontés à un problème d'application effective. Ce manque de coordination contribue progressivement à la disparition du patrimoine des communautés autochtones ou Bantu. Signalons aussi la réduction de la superficie des écosystème forestiers du Nord Congo. A cela s'ajoute le problème de l'absence d'une prise en compte réelle des communautés locales surtout les autochtones dans l'élaboration des politiques de gestion des forêts tropicales du bassin du Congo.

1.3. Problématique et justification de la recherche

Plusieurs raisons m'ont motivé de porter ma réflexion sur cette problématique de valorisation des traditions orales du peuple Aka. D'abord du fait que dans l'extrême Nord du Congo Brazzaville, précisément dans le département de la Likouala, les AKa sont considérés comme des « *sous hommes* » et demeurent dans un état de dépendance vis-à-vis de leurs voisins Bantu[4].

Pour connaitre les problèmes soulevés par notre sujet, je me suis entretenu avec l'ethnologue Sorel Eta, qui est spécialiste de cette population. C'est à l'issue de nos entretiens que j'ai compris que les Aka font parties de l'ethnie négligée, marginalisée et oubliée des autorités politiques du Congo. Bien qu'ils ne cessent de susciter de l'intérêt des organisations nationales : ONG, association de défense des droits de l'homme, et autres organisations internationales telles que l'UNESCO, le FNUAP[5], l'UNICEF[6].

Les Aka restent en marge de la vie sociale et culturelle du Congo. La discrimination dont est victime cette population « *minoritaire »,* affecte tous les aspects de son mode de vie et cela a pour conséquence la perte de son identité culturelle.

Pour approfondir notre réflexion sur cette problématique, j'ai consulté les rapports de terrains de l'UNESCO qui confirment que certaines communautés Aka ont presque perdues leurs traditions orales, parce qu'elles pratiquent rarement ou presque plus les techniques traditionnelles caractérisées par les cérémonies des ancêtres, les rites d'initiations, de passage et d'autres cultes en raison des conditions environnementales défavorables et dégradées[7] précisément la déforestation et les violations des droit de terres. Ces pratiques traditionnelles qui constituent un patrimoine immatériel pour cette communauté, se transmet de génération en génération à travers la tradition orale[8].

Aussi, d'autres problèmes s'ajoutent à la disparition de ce patrimoine immatériel. Parmi lesquels on peut retenir la perte de la langue maternelle des Aka le « ***Mo aka*** », l'absence de l'écriture dans leur société, l'exode rural qui vide les localités Aka, la dévalorisation des pratiques traditionnelles qui sont considérées comme dépassées par leurs voisins Bantu. Et il faut avouer que les anciens détenteurs des savoirs de la communauté Aka disparaissent sans parfois l'avoir légué aux générations futures, attirées par la modernité. A cela s'ajoute l'épineux problème de la

[4]Selon notre informateur Sorel Eta, entretien réalisé le 28 septembre 2018 à Brazzaville.
[5]Fonds des Nations Unies pour la population.
[6]Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
[7]Yamo, Atang, « Plaidoyer pour la promotion des droits environnementaux des Pygmées Baka au Cameroun », *Journal Les Enjeux*, n°44, juillet 2010, p.27
[8] *Les peuples autochtones : un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle*, Editions UNESCO, mai 2006, p.67.

déforestation ainsi que de la dépossession des terres ancestrales du peuple Aka qui provoque leur déplacement forcés et incessant etc.

En dehors de la dimension valorisation des traditions orales Aka, cette étude permettra de promouvoir le dialogue des cultures entre les peuples Bantu et les Aka. Par la connaissance des diversités prenant en compte les minorités culturelles autochtones, en vue de prévenir l'exclusion source des conflits interethniques.

D'un point de vue scientifique, cette recherche contribue à la connaissance des traditions culturelles du peuple Aka dont pour lesquelles il existe peu de données spécifiques et des documents. A cet effet, nous souhaitons être l'un des précurseurs de ce domaine pour ainsi donner l'opportunité aux autres jeunes chercheurs d'en faire un domaine d'études primordial. Ainsi, nous voulons nous spécialiser dans ce domaine pour continuer en thèse de doctorat.

Enfin, il faut rappeler que malgré la ratification par le Congo de la majorité des conventions et accords en matière de gestion du patrimoine culturel, matériel et immatériel, le patrimoine du peuple Aka est peu valorisé. Aucun travail d'inventaire exhaustif n'a été mené sur leur culture. Les quelques travaux menés sont l'œuvre du Bureau UNESCO de Brazzaville, des ONG et associations de défenses des droits de l'homme. Sinon, aucune recherche scientifique ne devrait être possible sur leur culture. De plus, aucune politique de sauvegarde et de promotion n'avait été élaborée ou proposée par les pouvoirs publics bien que le Congo soit parmi le premier pays en Afrique francophone à avoir adopté une loi sur les peuples autochtones : la loi N°5-2011 portant sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones présents sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, à travers cette recherche, il est question de sensibiliser les peuples Bantu et les autorités politiques du Congo, sur le fait que les Aka sont encore dépositaires du savoir ancestral et des arcanes de la forêt. Ils sont capables d'apporter un plus dans le développement économique et culturel du Congo. Ceci à condition que les décideurs politiques parviennent à élaborer une politique culturelle fiable en faveur de la protection et la valorisation de ce riche patrimoine culturel immatériel.

Enfin, dans cette recherche, nous allons aussi aborder la question de la politique de gestion et de protection des forêts tropicales du Bassin du Congo. Car, les forêts sont des véritables endroits de développement et de transmission du patrimoine culturel immatériel des communautés autochtones du Nord Congo. C'est donc dire que le centre d'interprétation en lui seul ne sera pas en mesure de protéger ou valoriser ce patrimoine immatériel.

1.4. Méthodologie de la recherche

Pour collecter des informations indispensables à la rédaction de ce mémoire, nous avons opté pour la méthode qualitative. Elle a consisté à faire le choix des informations recueillies des sources écrites et orales en fonction de leur pertinence historique et ethnographique. C'est à travers cette méthode que nous avons d'une part saisi la richesse culturelle immatérielle de l'ethnie aka et compris les enjeux de valorisation de ce patrimoine culturel immatériel au sein d'une structure culturelle telle que le centre d'interprétation.

1.4.1. Les sources écrites

Comme nous l'avons souligné plus haut, les premières informations de cette recherche ont été collectées après la consultation des documents qui traitent de près ou de loin notre sujet de recherche. Nous avons consulté des ouvrages généraux et spécialisés sur les peuples autochtones et sur leur culture. Parmi ces documents nous avons les rapports, articles et des travaux académiques tels que des mémoires de Master recherche. Ces documents écrits ont été consultés en ligne pour certains et à la bibliothèque Nationale de France (BNF), durant notre semestre 1 et 3 de notre formation de Master TPTI.

Cependant, il est nécessaire de rappeler qu'avant notre départ du Congo, nous avons effectué des recherches au Bureau UNESCO de Brazzaville, à la Bibliothèque de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, à la Bibliothèque de l'Institut Français du Congo et au service de la documentation de la Direction générale du patrimoine et des archives. Ces recherches avaient été réalisées dans le cadre de la rédaction de notre projet professionnel pour intégrer le Master TPTI en septembre 2019.

En effet, les documents dont nous avons disposé nous ont permis de définir notre sujet et d'autres documents, par contre, nous ont servi de source d'inspiration pour notre problématique et notre projet professionnel. Il est aussi nécessaire de souligner qu'à la Direction des archives nationales du Congo, nous avons consulté un certain nombre des documents précoloniaux : rapports des missionnaires et des explorateurs qui nous ont permis de comprendre le rapport qui existait entre les Bantu, peuple majoritaire et le peuple Aka dans la période coloniale. Ces explorateurs et missionnaires ont aussi produit d'importants documents sur la description ethnographique liée aux us et coutumes des sociétés traditionnelles du Congo dont celles du peuple Aka. Leurs documents sont aussi révélateurs de l'organisation culturelle et économique des peuples autochtones de tous les pays d'Afrique centrale.

1.4.2. Les sources orales

Les sources orales qui constituent la documentation indispensable pour traiter notre sujet de recherche s'est basées sur les entretiens avec les spécialistes et chercheurs de la culture aka que nous avons réalisé avant de quitter le Congo en septembre 2019. Ces entretiens nous ont permis de recueillir des précieuses informations historiques et ethnographiques pour rédiger ce mémoire. J'ai donc collecté des informations indispensables dans une société où l'essentiel des savoirs et des connaissances ancestrales sont conservés dans la tradition orale. Pour ce faire, nous avons discuté avec les spécialistes de terrain, des professeurs d'ethnologie et d'anthropologie de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, les représentants des associations qui travaillent pour la promotion et la sauvegarde des cultures autochtones du Congo. Sans oublier les cadres et chercheurs du Ministère de la culture et des arts, ainsi que toute personne susceptible de nous donner des informations en rapport avec notre sujet de recherche. Ces entretiens réalisés pour la plupart en août et septembre 2019, se sont déroulés selon deux méthodes alternées :

- l'entretien libre qui consiste à écouter l'informateur pour tirer les éléments essentiels sur notre sujet. Les informations retenues étaient aussitôt reproduites dans un bloc note.
- l'entretien dirigé qui consiste à poser des questions précises sur les thèmes de notre problématique. Cette partie a consisté à interrompre l'informateur afin d'avoir des précisions sur son discours. Les personnes rencontrées ont été soumises à un questionnaire qui s'articulait autour des thèmes soulevés par notre problématique. Nous avons envoyé un deuxième questionnaire aux personnes ressources pour compléter les informations. La liste des personnes rencontrées ainsi que le questionnaire peuvent être consultés en annexes de ce travail.

1.4.3. Apports des sources iconographiques et audiovisuelles

Les sources iconographiques et audiovisuelles, nous ont beaucoup aidé pour compléter les informations de rédaction de ce mémoire. Ces sources qui sont essentiellement composées des images, des photographies et des cartes, ont été utilisées dans cette recherche, dans le but de faire une illustration des arguments ou le récit d'un évènement historique. Mais aussi sur les éléments culturels comme les caractéristiques d'une danse traditionnelle par exemple. En d'autres termes, les sources iconographiques sont importantes pour le chercheur ou l'historien parce qu'elles permettent d'analyser et de mettre en évidence le changement historique dans le temps et dans l'espace (Nicole Carole NGONO TAMBA 2013). Dans le contexte d'une tradition orale musicale par exemple, les sources iconographiques permettent de caractériser le statut social à travers les

types de musique dans chacun des peuples présents dans un pays (Nicole Carole NGONO TAMBA 2013).

C'est donc dire que c'est à travers les sources iconographiques, photos, images et cartes, que nous avons compris le mode de vie des ancêtres du peuple Aka dans des périodes qui datent du XVI, XVII et XVIII e siècles. En un mot, ces sources iconographiques nous ont permis de comprendre l'évolution culturelle observée dans cette société en faisant une comparaison dans la façon de danser ou de pratiquer la chasse dans les temps passés et actuels. En plus, par le biais des sources iconographiques plus précisément les photographies, nous avons saisi les changement et l'évolution des habitudes vestimentaires de la communauté Aka. La façon de s'habiller des ancêtres Aka est différentes à celle utilisée par les Aka d'aujourd'hui. Parce qu'à l'époque les anciens de leur société confectionnaient les vêtements avec les grosses feuilles collectées dans la forêt. Par contre les Aka d'aujourd'hui confectionnent les vêtements avec des lianes. D'autres mettent des vêtements modernes achetés au marché ou reçus en don.

Aussi, nos analyses des photos sur les activités de chasse nous ont fait comprendre que dans les années 1940, 1960, et 1970 par exemple, les anciens de la communauté Aka procédaient par un rituel de retour à la chasse. Ce rituel consistait de remercier les dieux de la forêt après une chasse fructueuse. De nos jours, ce rituel n'est plus d'actualité. De même les costumes portés pour les danses traditionnelles ne sont plus identiques aux costumes du passé, les costumes en feuilles ont remplacé les costumes en raphia. Et la modernisation est entrain de dominer progressivement dans la communauté Aka. L'analyse de la majorité des images ou photo consultées, a été rendue possible grâce au Musée d'ethnographie du peuple Aka à Brazzaville qui possède des catalogues photographiques privées de l'ethnologue Sorel Eta.

En outre, les sources audiovisuelles nous ont aidé d'avoir des informations complémentaires pour rédiger le chapitre qui porte sur l'état des lieux des traditions orales du peuple Aka. Dans le sens où nous avons fait une transcription ou une interprétation des films ethnographiques, des documentaires, des émissions culturelles, des concerts de musiques traditionnelles et workshop diffusé en lignes par l'ethnologue Sorel Eta. Les autres documentaires ont été consultés au musée Aka qui possède des films sur les expédition de Sorel Eta dans la forêt.

1.4.4. Méthode d'analyse des informations collectées

Les textes recueillis, comme tout document historique, ont été soumis à une critique qui a consisté à apprécier les sources écrites consultées et surtout celles qui traitent des peuples

autochtones. Il était question de vérifier l'authenticité des documents ; leurs exactitudes ainsi que la crédibilité des faits historiques qu'ils rapportaient. Parce que plusieurs éléments culturels de la tradition orale aka ont évolué en ce XXIe siècle. De même, l'abondante littérature qui existe sur les « pygmées » de l'Afrique Centrale est contradictoire car la plupart des auteurs se perdent en conjectures quand ils traitent la question sur leurs origines et sur leur histoire avec les Bantu. En ce qui concerne les sources orales, nous avons soumis les informations collectées à une critique systématique. Et les informations qui variaient d'une source à une autre, ont été confrontées aux éléments issus de l'analyse des sources écrites.

Les données récoltées, loin d'être exhaustives et suffisantes pour traiter complètement notre sujet, nous ont fourni après analyse, un corpus relativement important qui, avec les renseignements tirés des autres sources, sites internet, articles rapports, nous ont permis de construire le présent travail. Qui, n'aurait certainement abouti s'il n'avait pas bénéficié aussi des conseils de nos informateurs. En d'autres termes, il a été question soit d'approuver et enrichir, soit de critiquer les opinions et avis émis sur notre sujet. La recherche bibliographique ou documentaire a consisté à l'étude et l'analyse de la littérature existante. Cependant, il nous est apparu important, compte tenu de la masse documentaire, de procéder à une distinction entre les ouvrages généraux et les ouvrages spécifiques.

1.4.5. Difficultés rencontrées

J'étais confronté à certaines difficultés liées à tout travail de recherche. Comme par exemple, celui de certaines personnes ressources et de certains cadres des administrations du Congo qui ne voulaient pas répondre à nos messages électroniques liés au peuple Aka. Mais, le grand souci de ce travail, est l'absence d'une observation directe et enquêtes de terrain dans la communauté aka. Mon voyage d'étude a été ajourné à cause de la situation sanitaire actuelle dominée par le Corona virus. Aussi, les documents relatifs à la société *« pygmées »* ne traitent pas de façon explicite des questions qui constituent l'objet de ce travail. Cette étude est beaucoup plus fondée sur les résultats des entretiens réalisés avec Sorel Eta, ethnologue spécialiste de l'ethnie aka. Nous avons aussi mis au profit de cette recherche notre expérience de gestionnaire du patrimoine culturel et d'animateur culturel au Musée du peuple Aka.

1.5. État de la question

Pour mieux comprendre notre sujet de recherche, nous avons eu recours aux documents qui parlent des concepts qui composent notre travail. C'est donc dire que nos consultations scientifiques ont été basées sur les concepts de valorisation du patrimoine culturel, peuples

autochtones, centre d'interprétation, tradition orale et le concept de l'ethnie. Il est important de souligner que ces documents ne traitent de façon précise la problématique de la valorisation du patrimoine culturel immatériel du peuple autochtone Aka. Néanmoins, nous avons compris le sujet et les concepts qui vont avec à travers plusieurs approches disciplinaires : l'ethnologie, l'anthropologie, l'histoire, la géographie, la sociologie et l'économie.

1.5.1. Le concept de la valorisation du patrimoine

Le concept « valorisation », vient du verbe « valoriser » dont l'origine latine est « *valor* »[9]. Il signifie donner une plus grande valeur à quelque chose, la mettre en valeur pour obtenir une plus grande rentabilité ou une plus grande efficacité. En économie, il signifie « mettre en valeur un bien en la présentant de façon plus avantageuse, pour lui accorder une importance »[10]. Pour Xavier Greffe[11], la valorisation du patrimoine signifie susciter l'intérêt, faire connaitre, augmenter la visibilité, en un mot faire rayonner un produit ou un bien culturel. Ce produit culturel est dans bien de cas lié au patrimoine, il peut être matériel ou immatériel.

Dans le cas de notre thématique qui porte sur les traditions culturelles du peuple Aka, le concept de patrimoine dans un premier temps a un sens oral donc immatériel. Ensuite, il prend un sens matériel quand il s'agit d'expliquer des connaissances, de principes d'action ou de valeurs que l'homme porte en lui[12]. Ce bien culturel ne devient un patrimoine lorsqu'il est partagé avec les autres individus, et dans la mesure où il peut leur donner une forme sensible des mots, des objets, des gestes, des représentations ou encore des comportements[13]. La société autochtone du Congo Brazzaville, par exemple, a toujours eu recours aux instruments de musiques pour accompagner leurs chants, les masques et costumes de feuilles pour interpréter les rites de passage et d'initiation. De même, le patrimoine matériel ne trouve sa pleine signification qu'en se référant aux savoirs et aux valeurs traditionnelles qui sont à la base de sa production[14]. Les traditions culturelles orales d'une ethnie, représentent l'identité culturelle d'une Nation. Et elles sont considérées comme un patrimoine culturel que chaque Etat devrait conserver et sauvegarder pour les générations futures.

---

[9]Voir le mémoire de Moudjalou Jean pierre, « Valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie Punu du Gabon et du Congo : L'exemple du festival des expressions culturelles Dinong », mémoire de Master, Université Senghor 2013, p. 13.

[10]http://www.cnrtl.fr/definition/valoriser consulté le 13 décembre 2019

[11]Greffe, Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la culture/ La Documentation Française, 2003,p.13.

[12]Ibidem

[13]Barillet C, Joffroy TH et Longuet I, *Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités locales africaines*, CraTerre-ENSAGE /Convention France- Unesco, 2006, p.9.

[14]Ibidem

Dans son ouvrage intitulé « *Le droit du patrimoine culturel congolais* », Ulrich Kevin Kianguebeni, affirme que la notion du **« patrimoine »** est étymologiquement définie comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension)[15]. En s'inspirant de la définition donnée par le dictionnaire de la politique, l'auteur confirme que le patrimoine est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes, il peut être de nature diverse : culturel, historique, et monumental[16].

De son côté, la politique culturelle congolaise définit le concept de patrimoine national, culturel comme l'ensemble des biens meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent un intérêt pour l'histoire, l'art, la science et la technique[17]. « Le patrimoine culturel congolais est aussi défini comme étant le témoin de l'héritage collectif de la nation, non seulement pour les objectifs rituels, mais aussi les documents et les sites représentants un ensemble de la vie de la société congolaise du passé »[18].

Pour donner une nuance à cette notion de patrimoine culturel, Marie Christine Parent souligne que : ce concept de patrimoine revêt diverses interprétations. Parce qu'elle inclut à la fois des éléments matériels et immatériels. Selon l'auteur, le champ du patrimoine culturel matériel comprend : le patrimoine mobilier, immobilier, archivistique et documentaire. Ce patrimoine renvoie à des objets tangibles qui peuvent être conservés restaurés et exposés aux publics[19].

Ces objets sont souvent acquis, conservés protégés et diffusés par les musées et les sociétés de l'État. Par opposition du patrimoine matériel, il y a le patrimoine culturel immatériel que nous abordons ici dans un contexte des traditions culturelles orales.

Ce patrimoine est représenté par des savoirs et savoir-faire d'une collectivité, où on trouve le patrimoine linguistique, musical, les contes et les mythes. Cette richesse culturelle, fait donc partie intégrante du patrimoine ou de l'héritage culturel d'une société[20]. Comme c'est le cas chez le peuple Aka du Nord Congo. Dans cette même logique, Laurier Turgeon, affirme que le patrimoine semble être aujourd'hui partout et en tout. Il est à la fois culturel et naturel, matériel et immatériel, artistique et technique. Il se manifeste à l'échelle familiale, régionale, nationale

[15] Kianguebeni UK, *Droit du patrimoine culturel congolais*, Editions Harmattan, 2011, p.23.
[16] Ibidem
[17] Article 2 de la loi N°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel au Congo
[18] Gautier C, *Le patrimoine culturel Africain*, Paris, Editions de la Maisonneuve et Larose, 2001, p.139.
[19] Voir l'article de Marie-Christine Parent, mise en ligne en 2006, consulté le 13 novembre 2020 , https://mariechristineparent.wordpress.com/recherche/articles-et-travaux/la-notion-de-patrimoine-culturel-vivant-une-contribution-ethnomusicologique/
[20] Ibidem

voire mondiale[21]. Nous rappelons que notre travail consiste à valoriser les traditions culturelles de l'ethnie Aka qui s'inscrivent dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

Selon l'UNESCO et CRATERRE, « la notion de patrimoine immatériel est constituée d'éléments qui relèvent de la culture de chaque peuple, laquelle se traduit par des manières de faire, de dire, d'être, de penser, de répéter symboliquement des faits historiques ou de se fixer des règles morales ou éthiques. Sont susceptibles d'être protégés au titre du patrimoine immatériel les éléments qui relèvent d'abord de connaissances et de compétences opératoires »[22].

En effet, la particularité du patrimoine culturel immatériel est essentielle à sa compréhension : il s'agit d'un patrimoine vivant. Il se compose de phénomènes collectifs en voie de disparition et d'autres en train de naître. Chaque culture adapte à son profit des influences diverses dans de constantes adaptations et inventions[23]. Cependant, pour donner une explication plus claire à cette notion de valorisation du patrimoine culturel, nous allons reprendre la pensée d'Awa Ndiaye qui dans son mémoire souligne que *« la valorisation du patrimoine culturel peut être un élément de rayonnement du territoire ou un outil de développement local et de cohésion social par le biais des différentes richesses culturelles mises en évidence et valorisées au sein d'une structure en charge du patrimoine culturel, par exemple les écomusées »*[24].

Afin de mieux comprendre cette notion de valorisation du patrimoine, nous avons eu recours aux analyses de Xavier Greffe, qui dans son ouvrage intitulé « ***la valorisation économique du patrimoine*** », affirme que : cette notion est devenue un objectif important des sociétés contemporaines. Pour les individus et les ménages, c'est le moyen de satisfaire un certain nombre de besoin, d'ordre artistique, esthétique ou cognitif, ou même de loisirs. Pour les propriétaires, privés ou publics, c'est la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires à la conservation de leurs monuments. Pour beaucoup d'entreprises, c'est l'occasion de bénéficier de retombées touristiques ou de puiser les savoir-faire et les références nécessaires à l'innovation. Pour les collectivités territoriales, ce peut être une façon de donner une image positive du territoire et d'améliorer le cadre de vie. Pour les Etats enfin, c'est le moyen d'affirmer une identité nationale, source de cohésion »[25]. Dans cette même logique, « la valorisation du patrimoine doit être entendue comme un processus de qualification des éléments du patrimoine,

[21]Turgeon, L. *Patrimoine métissé, contexte coloniaux et post coloniaux* , Paris, Éditions de la Maison des Sciences de L'homme / les Presses Universitaires, Laval, 2003, p. 17.
[22]Unesco et Craterre, op.cit, p.12.
[23]Ibidem
[24]Voir le mémoire d'Awa Ndiaye, « Valorisation du patrimoine culturel immatériel au Sénégal : Proposition d'un projet d'écomusée à Fatick » , Mémoire de Master Gestion du patrimoine , Université Senghor, 2013, p.23.
[25] Greffe .X op. cit , p.13.

matériel tout comme immatériel. Il s'agit alors d'en énoncer et approfondir les caractéristiques techniques, artistiques au sens de l'histoire de l'art, de faire le choix et de produire tout élément du patrimoine culturel d'un territoire donné. Cette véritable production de valeur comporte donc des aspects de recherche fondamentale qui permet de faire le choix des éléments à valoriser, à conserver et à sauvegarder afin de contribuer au développement économique d'une contrée »[26].

Dans cette même logique, Caroline Gaulthier Khuran pense que : « Les problèmes de valorisation du patrimoine culturel s'inscrivent dans la continuité du thème de la valorisation, de la conservation ou de la sauvegarde. Et quand les populations locales accordent un intérêt à un élément patrimonial tangible ou intangible elles développent des comportements respectant son existence. C'est-à-dire sa valeur historique, et sa valeur symbolique. Ce qui revient à dire que les États doivent élaborer une politique de vulgarisation réussie qui correspond dans bien des cas au moyen le plus efficace et le moins onéreux pour sa protection et sa valorisation car il est indispensable dans le développement des États »[27]. Enfin, la valorisation du patrimoine doit concerner des secteurs d'activités très variés et peut prendre parfois de nombreuses formes. Mais dans sa conception, elle retient particulièrement deux volets : le volet pédagogique lié de plus en plus aux musées et aux différents centres de promotion du patrimoine, et le volet économique associé aux industries de l'artisanat et du tourisme[28].

1.5.2. Le concept de peuples autochtones

Dans cette partie, nous allons passer en revue les différentes sources qui nous ont permis de comprendre le concept de peuples autochtones dans un contexte général. Mais je signale d'emblée que peu de publications existent sur cette notion étant donné qu'elle est encore nouvelle dans les institutions et suscite encore des controverses dans plusieurs pays. Pour cela, nous avons eu recours aux différents travaux publiés sur cette question en nous basant sur les rapports d'activités de l'Unesco, de l'Observatoire congolais des droits de l'homme, (OCDH) et de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique centrale. En effet, du point de vue étymologique, le concept autochtone vient du grec ancien « *autókhthônos* » composé de « *autós* », de soi-même et de « *khthôn* » la terre[29], « un autochtone est donc une personne née dans le lieu où elle habite. En anthropologie, un autochtone est une personne dont les **ancêtres** sont **originaires de l'endroit où elle habite.** Une population est dite autochtone si sa présence,

[26] Barrere, C, Barthelemy D, Nieddu M et Vivien FD *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine* ?, Paris, Harmattan, 2005, pp. 253-254.
[27] Gautier, C., op.cit, p.36.
[28] Ibidem.
[29] http://www.espacestemps.net/articles/autochtone/, consulté le 24 décembre 2019

dans un lieu déterminé, est avérée depuis de nombreuses générations. Ce concept est opposé de conquérant, envahisseur, colon, étranger, immigré, touriste »[30].

Selon l'UNESCO, « les peuples autochtones comptent quelques 350 millions de personnes soit environ 5% de la population mondiale dans plus de 70 pays du monde et représentent également 5000 langues et cultures. Malgré leur importante contribution à la diversité culturelle de l'humanité et au développement durable de notre planète, beaucoup demeurent socialement marginalisés et se voient privés de leurs droits fondamentaux. Confrontés à des multiples défis, les peuples autochtones occupent une place importante dans le paysage culturel mondial. Ils sont présents dans plus de 5 continents : l'Afrique, l'Asie, l'Océanie, et l'Amérique. Nous pouvons citer en exemple les populations appelées « *pygmées* » en Afrique Centrale, les Bushman en Afrique Australe, les Eskimo des régions arctiques d'Amérique et les Amérindiens »[31].

La définition de la notion de peuples autochtones fait l'objet de nombreux débats au sein des instances internationales concernées. Il en est de même dans les organisations autochtones elles-mêmes (ICRA International 2007). Le rapporteur spécial des Nations Unies J.Martinez Cobo affirme que *: « Ce terme autochtone est d'usage courant sur le plan international. Il précise aussi par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, s'estiment distinctes des autres segments de la société qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Elles constituent maintenant des segments non dominants de la société et elles sont déterminées à préserver, développer et transmettre aux futures générations leurs territoires ancestraux et leur identité ethnique, qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques »*[32].

Malgré la diversité de leur situation, les peuples autochtones partagent une série de caractéristiques propres à leur société (ICRA International, 2007), mais également une expérience commune face au monde occidental : la préexistence, la non-domination, la différence culturelle, l'auto-identification en tant que peuple autochtone, la forte dépendance vis-à-vis d'écosystèmes nourriciers, et une organisation basée sur le mode des sociétés précapitalistes. Aussi, Les communautés autochtones ont comme point commun qu'elles ne sont

[30] http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autochtone.htm, consulté le 30 décembre 2019
[31] L'Unesco et les peuples autochtones.., op.cit, p.67.
[32] Idem, p.66.

pas encore diluées dans le monde moderne et occidental qui les entoure. Une abondance de formes sociales subsiste à l'uniformisation du monde entraînée par la globalisation du marché et par la mondialisation des rapports sociaux. Telle que le souligne la commission internationale pour les droits des peuples autochtones (ICRA), « la notion de peuples autochtones se définie à partir de trois approches, chacune ayant leurs caractères relatifs et contextuels. Il y'a : l'approche structurelle qui définit les peuples autochtones par rapport à leur position au sein de la structure sociale du pays dans lequel ils vivent, l'approche culturelle qui met en avant les aspects culturels des peuples autochtones, comme la langue, les connaissances concernant la nature, et autre habitude collective, et l'approche historique qui se fonde sur le critère d'ancienneté c'est-à-dire ceux qui ont occupé en premier un territoire donné »[33].

Dans son rapport d'activités sur les peuples autochtones d'Afrique : Les peuples oubliés ? « la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale a donné les caractéristiques générales suivantes des groupes qui s'auto-identifie eux-mêmes comme peuples autochtones : la culture et le mode de vie de cette population diffèrent considérablement de ceux de la société dominante, leur culture est menacée, parfois même en risque d'extinction. La caractéristique clé de la plupart de ces cultures est que la survie de leur mode spécifique d'existence dépend directement de l'accès et des droits liés à leur territoire traditionnel et aux ressources naturelles qui s'y trouvent. Ils souffrent de discrimination, ils sont considérés comme moins développés et moins avancés par rapport à d'autres groupes plus dominants de la société »[34]. Ces populations, comme l'affirme Yvon Norbert Gambeg, vivent souvent dans des régions difficiles d'accès qui sont géographiquement isolés, et souffrent de différentes formes de marginalisation, à la fois politiques et sociales »[35]. La commission africaine des peuples autochtones rappelle aussi que : « ces communautés sont victimes de domination et d'exploitation au sein même des structures nationales politiques économiques, qui sont généralement conçues pour refléter les intérêts et les activités des groupes majoritaires. En plus, ces discriminations, dominations et marginalisations violent leurs droits de l'homme en tant que peuples et communautés d'un pays. Donc, cette discrimination menace aussi la pérennité de leur culture et de leur mode de vie. Et les empêche de participer pleinement aux prises de décisions concernant leur propre futur et leur mode de développement »[36].

[33]http://www.icrainternational.org/autochtones/index.php?ressource=1; consulté le 19 novembre 2019
[34]« Peuples autochtones d'Afrique: Les peuples oubliés ? », Rapport de la Commission Africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale, octobre 2006, p.10.
[35]Gambeg Yvon Norbert, « Rapport sur les pygmées et le développement en République du Congo : Bilan et perspectives », février 2004, p.18.
[36]« Rapport de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale », op.cit , p.12.

Dans le contexte congolais, les peuples autochtones, anciennement appelés « ***pygmées*** », sont des chasseurs cueilleurs bien qu'ils commencent à se sédentariser de nos jours. Ce concept de **peuples autochtones** couvre un grand nombre de groupe ayant des identités et des langues distincts[37]. « Plusieurs groupes autochtones sont localisés dans d'autres pays de la sous-région d'Afrique centrale. En partant du Nord du Congo vers le Sud de la côte atlantique, dans le département du Kouilou, vivent les Babongo ; ils peuplent également le Niari, la Bouenza et la Lékoumou. Et ils s'étendent jusqu'au sud-est du Gabon, au-delà du massif du Chaillu. Dans la région du pool, les zones de Vindza, Kimba, Mayama, Kindamba, sont habitées par les Babis, ils se retrouvent aussi au Cameroun autour de Kribi et Lolodorf, où ils sont dénommés Bagyeli.

Dans les plateaux Batéké, au centre du Congo, habitent les twa. Ce nom est proche de celui des autochtones du Centre de la République Démocratique du Congo, qu'on appelle les Bambuti, terme que l'on retrouve dans l'ancien royaume Kuba et qui n'est pas aussi loin des Twa du Burundi, du Rwanda ou encore de l'Ouganda. Dans la cuvette ouest, on trouve le peuple Bakola dans le village de Mbomo ; ils s'étendent jusqu'au Gabon, et prennent d'autres noms tels que, Bibayek, ou encore Babongo »[38]. Dans la Sangha, au Nord du Congo Brazzaville, on trouve d'autres groupes notamment les Mikayes et les Mbenzeles qui s'étendent dans la Likouala. Au Nord extrême du Congo, on retrouve les Aka dont le nom signifie « ceux qui vivent dans les arbres ou les feuilles ». Et reconnus par les anciens égyptiens comme des « danseurs de Dieu »[39]. Outre le peuple aka, nous avons les Bagombé, réputés plus dangereux et excellent chasseurs car ils utilisent encore les techniques de chasse ancestrale. A partir de la vallée Ndoki et dans le département de la Likouala, est habitée par les Aka, ils s'étendent au Sud Est du Cameroun, et au Sud de la République Centrafricaine, dans la région de la Lobaye ou Mbaki qui sont des zones frontalières du Congo.

Au Congo, toutes ces communautés sont nommées Babenga au Nord du Congo, et au Sud du Congo elles sont appelées Babongo. Selon l'observatoire congolais des droits de l'homme[40], ces appellations sont moins objectives dans la société congolaise, et le terme français « *pygmées* », qui a une origine grecque signifiant « haut d'une coudée », est devenu une connotation péjorative et interdit d'utilisation. Parce que les autochtones du Congo voire de la sous-région ne l'entendent que dans le contexte d'insulte de la part de leurs voisins Bantu.

[37]« Les peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et esclave » , Rapport de l'Observatoire Congolais des Droits de L'homme au Congo (OCDH), novembre 2011, p.21.
[38]Ibidem.
[39] Ballif N., *Les pygmies de la grande forêt*, Paris, Editions Harmattan, 1992, p.11.
[40] Rapport de l'observatoire congolais des droits de l'homme, op.cit, p.22.

Tableau 1 ***: Exemple des peuples autochtones d'Afrique centrale***

Pays	Groupe ethnique	Principales activités économiques
République du Congo	Aka, Babongo, Mbénzélé, Bakola	Chasseurs cueilleurs
République démocratique du Congo (RDC)	Bambuti, Twa, Effé	Chasseurs cueilleurs
Cameroun	Ba Aka, Bedjang, Bagyeli	Chasseurs cueilleurs
Rwanda	Batwa	Cultivateurs depuis 2004
République Centrafricaine	Aka, Mbénzélé	Chasseurs- cueilleurs
Burundi	Batwa	Cultivateurs depuis 2004

Source : l'auteur

1.5.3. Le concept de centre d'interprétation

Selon le dictionnaire « Le Grand Robert » (2005, p.1160), le concept interprétation vient du latin « *interprétatio* » qui signifie interpréter. C'est donc une action d'expliquer, de donner une signification claire aux faits, gestes, et paroles. Il s'agit de donner une explication à une chose qui est obscure, ambigüe dans sa compréhension. En effet, « Le concept d'interprétation est une doctrine anglo-saxonne popularisée dans les années 1950 par un journaliste américain, Freeman Tilden, concernant la visite des parcs nationaux aux Etats unies »[41].

Dans son ouvrage intitulé « *interpreting héritage* » qui signifie l'interprétation du patrimoine, il souligna que « la notion d'interprétation est une approche visant à transmettre de l'information aux visiteurs de sites naturels, culturels ou patrimoniaux. Elle permet de donner du sens aux différents éléments observés par un visiteur sans entrer dans des explications ou dans une démarche scientifique »[42]. Sa méthode de médiation s'appuie sur l'expérience et l'émotion du

[41]Mélanie Bessard et Nolwenn Robine, « Les centres d'interprétations dans leur relation à la recherche et la diffusion », *La lettre de l'Ocim* n°119, septembre-octobre 2008, p.13.
[42]Ibidem

visiteur, elle se pose aussi en termes de transmission de valeurs données par le biais de la médiation humaine. A travers cette définition, on comprend que : « le propre de l'interprétation est de stimuler chez le visiteur un désir d'élargir l'horizon de ses intérêts et de ses connaissances et de l'aider à comprendre les grandes vérités qui gisent derrière tout constat de faits »[43].

Le centre d'interprétation est implanté dans l'espoir de dynamiser un territoire donné, dont le tourisme culturel peut être un moteur de l'économie locale. Selon Sylvie Marie Scipion, « le centre d'interprétation semble correspondre aujourd'hui à de nouveaux modes de dialogues et de représentations entre un territoire, ses habitants et tous ceux qui souhaitent le comprendre. C'est un lieu ouvert à tous, qui permet aux publics de découvrir le patrimoine d'une communauté ou d'un territoire »[44]. De façon générale le centre d'interprétation se différencie toujours d'un musée ou d'un écomusée par rapport à sa polyvalence et son interactivité avec le public. Ses principales ambitions c'est de donner envie de protéger le patrimoine, d'encourager sa transmission aux générations futures, de favoriser l'appropriation du patrimoine, de susciter l'envie d'apprendre et d'approfondir une connaissance culturelle. Il permet aussi de valoriser un patrimoine afin de permettre un développement local[45].

Cependant quel type de patrimoine est digne d'être valorisé dans un centre d'interprétation ? Pour répondre à cette question, Serge Chaumier et Daniel Jacobi[46], affirment que tout type de patrimoine peut donner lieu à la construction d'un centre d'interprétation. Il s'attache plus particulièrement à deux catégories patrimoniales : d'un côté le patrimoine immatériel ou intangible constitué des danses, de musiques traditionnelles, des connaissances liées à la nature et le savoir-faire dans le domaine de l'artisanat traditionnel par exemple. Et d'un autre côté du patrimoine matériel monuments historiques, sites archéologiques et patrimoine naturel : forêt jardins botaniques[47].

Le rôle du centre d'interprétation dans le département de la Likouala, plus précisément dans la ville historique d'Impfondo sera de contribuer à la valorisation des cultures des populations riveraines notamment le peuple Aka afin de permettre un développement local. Nous allons donc utiliser les richesses culturelles du peuple Aka à des fins de développement économique et touristique pour ce département. Cela renforcera le rayonnement de cette ville ; en favorisant

[43] Ibidem

[44]Sylvie Marie Scipion, « Le centre d'interprétation au cœur d'un processus de valorisation du patrimoine », *La lettre de l'Ocim* n°61 1999, pp.22-29.

[45]Serge Chaumier et Daniel Jacobi, « Nouveau regard sur l'interprétation et les centres d'interprétation », *La lettre de l'Ocim*, n°119 septembre- octobre 2008, pp.6-11.

[46]Ibidem

[47]Ibidem

aussi le dialogue culturel entre communauté et l'amélioration des conditions de vie des habitants. Aussi, il s'agit de renforcer la cohésion sociale en donnant à Impfondo une mémoire apaisée pour construire l'avenir et faire émerger une culture du développement. L'ambition est de faire de cette ville une destination touristique attractive pour sa vitalité culturelle. Car le centre d'interprétation est le seul moyen pour valoriser les traditions orales de l'ethnie Aka[48].

1.5.4. Le concept des traditions culturelles orales

Du point de vue étymologique, le mot tradition, en latin « *traditio* » acte de transmettre, vient du verbe « *tradere* », qui signifie faire passer à un autre, livrer, remettre (Robert 2005, p.1291). La tradition est donc une transmission non matérielle des éléments culturels, des faits historiques, des doctrines et des pratiques religieuses. Selon A. Raphaël Ndiaye, la tradition orale est « la somme des données culturelles qu'une société juge essentielles, retient et codifie, principalement sous forme orale, afin d'en faciliter la mémorisation, et dont elle assure la diffusion aux générations présentes et à venir. Parmi les exemples de la tradition orale nous pouvons citer les techniques de transmission des danses et musiques traditionnelles, les interdits, les rites etc.

D'après cette définition, la tradition orale apparaît donc comme un héritage qui manifeste de nombreuses dimensions de l'homme, dont la raison, l'intelligence et la spiritualité, sont une volonté de demeurer dans le temps. Cette définition permet à Claude Lévi Strauss d'affirmer qu'il n'y a pas de peuples enfants, mais que tous sont adultes».[49] Amadou Hampâté Bâ, quant à lui définit la tradition orale en se basant surtout sur sa fonction principale de transmission à la fois de la culture et des connaissances très diverses aux jeunes générations : *« Il est peu de choses dans la tradition africaine, qui soient purement récréatives et gratuites, dépourvue d'une visée éducative ou d'une fonction de transmission de connaissances »*.

Et, pour souligner la mission primordiale qui incombe aux personnes âgées dans la transmission de la tradition africaine, il ajouta cette phrase, qui est restée très célèbre dans les milieux intellectuels d'Afrique et de l'Occident : « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle »[50]. C'est à travers cette pensée que certains Etats ont compris l'impérieuse et urgente nécessité de conserver la mémoire collective de leurs peuples, en enregistrant la parole des anciens détenteurs du savoir traditionnel afin que celui-ci ne sombre

[48]Propos du promoteur de l'événement culturel « Feux de Brazza » sur la place des traditions culturelles anciennes dans le développement économique du Congo. Brazzaville juillet 2014.
[49]Voir l'article de Barankenguje J**,** La Tradition Orale En Afrique Serait-Elle En Voie De Disparition A L'aube De Ce 21ème Siècle?, mise en ligne le 27 mars 2012, consulté le 09 novembre 2019, http://www.theafronews.com/la-tradition-orale-en-afrique-serait-elle-en-voie-de-disparition-a-laube-de-ce-21eme-siecle/.
[50] Ibidem

pas dans l'oubli et puisse être transmis aux générations futures[51]. En anthropologie, « la notion de tradition au sens restreint du terme signifie l'ensemble des habitudes d'un peuple. Au sens large, elle se définit comme un fait historique d'un passé qui a persisté jusqu'à présent, où elle est transmise, et demeure agissante et accepté par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations la transmettre de nouveau »[52].

Cependant, la notion de tradition a pris un sens plus large lorsque l'Unesco définit le folklore comme : « une sorte de photographie de la culture originelle qui s'est transmise de génération en génération et qui peut évoluer dans le temps et dans l'espace. C'est en ce sens que le folklore est considéré comme une culture traditionnelle. Par ailleurs, le folklore est populaire dans son essence car elle caractérise un peuple ou une communauté dans sa grande majorité. Le folklore est en général une culture qui s'adresse à la population dans son ensemble. Il est transmis de génération en génération et participe à l'identité culturelle d'un peuple, qui se reconnaît dans cette culture. A ce titre le folklore est une forme de patrimoine culturel immatériel »[53]. Pour Pierre Alain Collot[54], la notion de folklore se trouve directement assimilée à l'héritage et aux aspirations artistiques traditionnelles de la communauté, c'est-à-dire aux expressions verbales (contes, poèmes, histoires), expressions musicales, expressions par action (danses folkloriques, jeux, rituels et formes artistiques) et toute autre expression tangible tel que l'art folklorique (dessins, peintures, sculptures, poteries, objets en terre cuite, mosaïques, travaux sur bois, objets métalliques, bijoux, vanneries, travaux d'aiguille, textiles, verreries, tapis, costumes), les instruments de musique et les formes architecturales.

Toutefois il faut souligner que l'expression tradition et folklore prennent un sens primitif dans nos sociétés africaines du XXIè siècle. Elles ont tendance d'affirmer que ces pratiques culturelles traditionnelles sont réservées aux sociétés antérieures, sauvages et archaïques. C'est pourquoi A. Mousset nous rappelle que : « Ces deux concepts, sont souvent chargés de connotations péjoratives qui assimilent des caractéristiques culturelles d'une communauté à une culture dépassée, ayant perdu sa véritable signification originelle. C'est pour cette raison que les cultures traditionnelles des sociétés anciennes de nos Etats africains sont négligées au détriment de la culture moderne. Enfin, si le folklore remplit une fonction d'identification et de reconnaissance d'une communauté, il semble que cette fonction n'opère que ponctuellement et

[51]Unesco, *Tradition et développement en Afrique* , Paris, Editions Unesco, 1990, p. 34.
[52]Touré A. et Mariko I, *Amadou Hampâté Bâ, Homme de science et de sagesse*, Paris, Karthala, 2005, p.28.
[53]Voir le mémoire de Mousset A., « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : enjeu aux multiples facettes », Mémoire de Master de recherche, Institut d' Études Politiques de Lyon 2006, p. 27.
[54]Pierre Alain Collet, « La protection des savoirs traditionnels, du droit international de la propriété intellectuelle au système de protection sui generis », *Revue internationale interdisciplinaire* n° 53, 2007, pp.181-209. Source http://droitcultures.revues.org/502 consulté le 16 janvier 2019

artificiellement car, elle relève plus de divertissement que d'une manière de vivre profondément enracinée »[55]. C'est dire que le débat sur le concept folklore reste ouvert.

1.5.5. La notion de l'ethnie

Selon le grand Robert (2005, p.1896) le terme ethnie vient du grec « *ethnos*» qui signifie peuple, nation. L'ethnie est donc un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture.

Pour J-P Chrétien et G Prunier « l'ethnie est un groupe de personnes historiquement formé, qui sont unies non seulement par la conscience de leur communauté et de leurs différences par rapport aux autres groupes humains. C'est donc un groupe de personnes qui a en commun une langue et une culture qu'elles se transmettent de génération en génération »[56]. Par contre, le sociologue allemand Marx Weber parle en termes de groupes ethniques. Et il les définit comme étant des groupes humains qui font preuve d'une croyance subjective dans leur ascendance commune, à cause de ressemblances dans le type physique, dans les coutumes, ou de souvenirs partagés dans l'expérience de la colonisation et des migrations[57]. Pour ce qui est du concept Aka, voir le premier chapitre qui traite de la problématique.

Au regard de tout ce qui précède, toute cette littérature consultée, constitue une base fondamentale et une source d'inspiration notable pour rédiger et comprendre notre sujet. Les travaux de Serge Bahuchet, de Victor Bissengue et de Noel Ballif et d'autres documents généraux qui parlent du patrimoine nous ont permis d'avoir tant bien que mal des informations sur l'histoire et la culture du peuple Aka. Mais, il faut aussi préciser que ces ouvrages, articles et rapports, présentent des limites sur la notion de l'évolution culturelle de la communauté Aka. Ces travaux ne nous permettent pas d'avoir toutes les informations nécessaires pour traiter les différentes rubriques ethnographiques et patrimoniales qui ont constitué notre mémoire.

De même, il faut ajouter que dans tous ces travaux consultés, aucun ouvrage nous parle des stratégies à mettre en place pour contribuer à la protection, la sauvegarde, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel du peuple autochtone Aka aux générations futures. Ainsi, dans notre recherche il est question de proposer les pistes de solutions et d'inciter la population Aka à être susceptible de tisser des liens affectifs avec son héritage ancestral et éveiller en elle une prise de conscience dans sa préservation.

---

[55] Mousset A., 2006 , op.cit, p.27.
[56] Chrétien J.P. et G. Prunier, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, p.135.
[57] Jean-Loup Amsell, « ETHNIE », *Encyclopédie Universalis en ligne en janvier 2010, consulté le 17 janvier 2019. Source :* http://www.universalis.fr/encyclopedie/ethnie/

Chapitre 2 : État des lieux des traditions orales ou patrimoine immatériel du peuple Aka

Dans ce chapitre, je vais faire un état des lieux du patrimoine culturel immatériel du peuple autochtone Aka. Je vais précisément parler des éléments culturels immatériels les plus remarquables de la société Aka, qui sont transmis par le canal de la tradition orale. Je précise d'emblée que la liste des éléments culturels ne sera pas exhaustive en raison du choix de leur pertinence culturelle. Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais dans un premier temps retracer les origines et l'histoire du peuple autochtone Aka du Nord Congo.

2.1. Présentation géographique et historique du peuple autochtone Aka

La République du Congo est un État d'Afrique centrale, elle couvre une superficie de 342 000 km^2, pour une population d'environ 5 279 517 habitants[58]. Le Congo Brazzaville est limité par la République Centrafricaine et le Cameroun au Nord, la République Démocratique du Congo à l'Est, l'Angola et l'enclave du Cabinda au Sud, l'Océan Atlantique et le Gabon à l'Ouest. L'aire géographique du Congo Brazzaville, possède par sa diversité culturelle et linguistique, deux grands groupes ethniques[59] : il y a les peuples Bantu[60] majoritaires et les peuples autochtones[61], ethnies minoritaires jadis appelées « ***pygmées*** ».

Les peuples autochtones du Congo Brazzaville, représentent un effectif de 43.500 individus soit 2% de la population nationale[62]. Ils sont traditionnellement nomades, pêcheurs et chasseur-cueilleurs, bien qu'ils commencent à se sédentariser de nos jours. Les peuples autochtones du Congo sont divisés en deux grands groupes : les **« *Babinga* »[63]** localisés dans la Likouala, la Sangha, les Plateaux ainsi que dans les deux Cuvettes, et les «***Babongo»***[64] occupants le département du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou, de la Bouenza et du Pool, où ils cohabitent avec les Bantu, population d'agriculteurs et de forgerons. Les peuples autochtones sont reconnus par la plupart des traditions orales Bantu, comme les premiers habitants de tous les départements du Congo Brazzaville bien avant les vagues migratoires des peuples de langue Bantoue du XVI^e

[58]https://www.populationdata.net/pays/congo/ consulté le 12 mars 2021.
[59] Kianguebeni UK., op.cit p.15.
[60]Peuple de grande taille, d'agriculteur et forgeront, habitants des savanes des forêts du bassin du Congo, arrivées après les vagues migratoires Bantu du XVème et XIXème siècle, en provenance du Nigeria et du Cameroun.
[61]Peuples de petite taille habitants des grandes forêts et lisières des forêts tropicales du bassin du Congo et du massif de chaillu au Sud Congo.
[62]Yvon Norbert Gambeg, op.cit. , p .7.
[63]Babinga c'est le nom générique des peuples autochtones du Nord Congo.
[64]Babongo c'est le nom générique des peuples autochtones du Sud du Congo.

et XIX[e] siècle[65]. Ces Bantou, sont originaires de la région comprise entre le Sud de Bénoué au Nigeria et le Cameroun occidental, celui des Grassfields. Ces populations bantu, auraient migré par étape vers d'autres pays de l'Afrique centrale en passant par la République Centrafricaine jusqu'au Bassin congolais bien après la désertification du Sahara[66].

Cependant, l'ethnie Aka qui fait l'objet de notre étude, fait partie de la grande famille des Babinga, nom générique des peuples autochtones du Nord Congo. Ils sont probablement la plus ancienne couche ethnique du département de la Likouala. Ils forment un groupe d'individus ayant une spécificité culturelle traditionnelle et des valeurs collectives différentes des autres entités ethniques[67].

En Afrique Centrale, les peuples autochtones sont communément appelés **« *pygmées* »**[68]. Ils sont répartis dans neuf pays : le Congo Brazzaville, le Congo Kinshasa, le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la Guinée équatoriale. Ces populations de nomades et de chasseurs cueilleurs, sont divisées par groupes. On y trouve entre autres les Aka, les Baka, les Bedjang, les Bagyeli, les Bakola, les Babongo les Mbénzelé, les Bangobé, les Twa et les Mbuti[69]. La présence des peuples autochtones[70]**,** en général, et Aka en particulier a été attestée au XIX[e] siècle par l'explorateur allemand Georg Schweinfurth qui en 1870 apporta des précieuses informations à leur sujet[71]. Dans son ouvrage intitulé « *Au cœur de l'Afrique* », l'auteur les présente au chapitre VII sous le nom **« *Babinga* »**.

Ensuite, il confirma leur implantation et leur localisation dans les forêts du Bassin du Congo. Ces populations, ont fait l'objet d'une controverse au sujet de leur identité humaine. Ils sont restés tout un mystère qui s'est éclairci par des légendes et contes[72]. Rappelons tout de même que les Aka ont peu cultivé l'écriture et ils ne nous donnent pas les sources exactes de leurs origines lointaines (Martin Valère Oyono 2005 p.17). Une autre hypothèse de Victor Bissengué affirme que : les ***« pygmées »*** en général sont considérés comme les descendants de très anciennes populations localisées au paléolithique dans la région des grands lacs : Le Rwanda, le Burundi, le

[65]http://historiensducongo.unblog.fr/migrations/; consulté le 19 décembre 2018.
[66]Obenga TH., *Les peuples bantu, migration, expansion et identité culturelle*, Tom II, Paris, et l'Harmattan ,1985, p.318.
[67]Selon l'ethnologue Sorel Eta, entretien réalisé au Musée du peuple Aka de Brazzaville, août 2018.
[68]Le concept «*pygmées*» vient du grec ancien « *pugmaïos* », qui signifie littéralement « haut d'une coudée ». Ce terme est utilisé pour identifier les hommes de petite taille vivant dans la forêt équatoriale de l'Afrique Centrale.
[69]Defoy , Guy PH., *Les pygmées de l'Afrique Centrale*, Paris, Editions Parenthèse, 1984, p.17.
[70]Population dont l'occupation est antérieure et très ancienne par rapport aux autres avec qui elle cohabite, et mène un mode de vie très enraciné à son environnement
[71]Joseph Jules Sinang « Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantu au sud-est du Cameroun, des origines à 1960 », Mémoire de Maitrise d'histoire, Université de Yaoundé, 2005, p.15.
[72]Ibidem.

Kenya, la Tanzanie et L'Ouganda. C'est dire qu'ils descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens sapiens dit d'OMO I qui lui-même remonte, d'après les datations absolues, à plus de 130 000 ans[73]. Les informations exactes sur leurs origines ont été attestées par des sources pharaoniques[74] datant de 2 400 à 2 700 ans avant notre ère. Ce sont les Egyptiens des temps anciens qui, les premiers, firent leur connaissance. C'est ce qui ressort de la quatrième expédition d'Herkhouf, prince d'éléphantine, émissaire et chef de guerre du Pharaon pepi II (Néferkaré), roi de la haute et basse Egypte, qui avait reçu les captifs de guerre dans son palais parmi lesquels, il y'avait un ***« pygmée »*** originaire du pays de **« Yam »**[75] «pays des esprits» et des «arbres» nommé le grand danseur de la cour qui égayait le cœur du pharaon Neferkaré.

D'après le nom qu'ils se donnaient, les anciens Egyptiens l'appelaient ***«*** **Aka »**. Une inscription que l'on retrouve en hiéroglyphe sur une tombe de la VIe dynastie à Béni-Hassan, en Egypte où on lit en dessus le mot **Aka**[76]. Ce mot ***«*** **Aka »**, désigne aujourd'hui l'un des plus importants groupes des peuples autochtones d'Afrique Centrale dispersés au Nord du Congo, au Sud de la République Centrafricaine et au Sud-est du Cameroun[77]. Nous pouvons donc conclure que le foyer d'origine du peuple Aka se situe en Egypte, précisément en haute Nubie. C'est suite aux migrations de leurs ancêtres, en passant par l'actuelle Centrafrique[78] qu'ils se sont retrouvés au Congo Brazzaville pour enfin s'installer dans les départements de la Likouala et de la Sangha où ils occupent les lisières et les cours d'eaux de la grande forêt équatoriale du Nord Congo, bien avant les vagues migratoires des peuples de langue Bantu au XVI^{e} siècle[79].

Aussi, tous les mythes bantu oubanguiens qui portent sur l'ancienneté des peuples autochtones du Congo, affirment que les Aka sont qualifiés «**peuples forestiers**», « esprits de la forêt », et chasseurs cueilleurs. Ils sont reconnaissables par leur taille moyenne et leur habitat traditionnel qui est constitué de hutte en rondin, le ***« mungulu »***[80], construit par la femme. Le village Aka appelé couramment campement, regroupe souvent six à quinze huttes principales tandis que les

[73]Bissengué V., *Contribution à l'histoire ancienne des pygmées : L'exemple des Aka*, Paris, l'Harmattan , Collections Etudes Africaines, 2004, p.31.
[74]Gambeg, Y.N., Cours de contact Bantu « *pygmées* », Université Marien NGouabi , mars 2009.
[75]Selon Noel Ballif, Yam, le pays des arbres ou pays des esprits pourrait être l'oasis de Dounkoul en Nubie à l'ouest du Nil.
[76]Defoy, Guy PH., op.cit, p.17.
[77]Obenga, Théophile, Conférence sur les origines lointaines des peuples autochtones du Congo. Précisément les Aka du Nord Congo, Brazzaville, Département d'histoire, mars 2009.
[78]Conférence du professeur Théophile Obenga sur les peuples autochtones du Congo, Département D'histoire mars 2009.
[79] Ndingambo, AC., *Introduction à l'histoire des migrations du Congo, les Ngala dans la cuvette congolaise XVII ème et XIXème siècle* Paris, l'Harmattan, 2006, p.6.
[80]Maison traditionnelle construite par les femmes Aka, ces huttes sont composées d'une armature de branchage sur laquelle on accroche des feuilles qui servent de tuiles .

huttes des enfants « ***ituli »***[81] sont accolées à celles des parents. Dans les villages modernes, ces huttes sont positionnées comme des quartiers typiques du village *bantu–aka* souvent situés au bord des forêts, à l'entrée et à la sortie du village.

De nos jours, ces constructions ont subi une évolution à travers les matériaux de construction des maisons de type bantu en paille et en terre battue. Cependant, On retrouve chez les Aka les expressions esthétiques telles les scarifications corporelles et les coiffes qui permettent aussi de les identifier. Au nombre de 13 500[82] environ, ils se partagent les forêts tropicales du Nord du Congo, du Sud de la République Centrafricaine, et Sud -est du Cameroun.

Cette zone forestière est séparée par trois parcs nationaux. Parmi lesquels le parc Nouabalé Ndoki du Congo Brazzaville, le parc Lobeke du Cameroun et le parc zangha-Ndoki de la République Centrafricaine. La zone forestière est appelée Tri national de la sangha, un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2012. Les Sources historiques notamment la tradition orale bantu, plus précisément le mythe de contact entre ces deux ethnies, nous raconte que le peuple autochtone Aka a longtemps vécu avec les Bantu, en une sorte de symbiose, et ils ont eu dans cette cohabitation des relations d'échanges. Ces voisins des Aka, ne sont autre que les grands noirs, encore appelés **« bantu oubanguiens »**[83], qui occupent les prairies aquatiques et les rives des cours d'eaux du département de la Likouala.

D'ailleurs, le mythe *« **pygmée** »* du héros civilisateur sauveur, nous enseigne qu'avant leur contact avec les Bantu, le peuple Aka était des hommes libres, maîtres des Bantu. Et pendant leur contact avec les Bantu, ils ont appris aux Bantu à faire la chasse, la pêche et la médecine traditionnelle. C'est donc dire que les Bantu ont été à l'école Aka. Par conséquent, les Aka avaient un statut de dépendant et d'homme libre, maitre des Bantu bien avant leur arrivée dans cette zone. Disons que les Bantu ont été reçu par les Aka puisqu'ils étaient à la recherche d'une terre d'asile. Les Aka étaient les guides des Bantu dans la forêt et ils ont appris à ces derniers à faire la chasse. Il s'en suit que les « grands noirs » après avoir appris les sciences et savoirs du peuple Aka, ils leur ont joué un sale tour, faisant d'eux des subordonnés, des dépendants ou sujets. Ce qui revient à dire que les Aka sont passés du statut d'homme libre au statut d'homme déchu. C'est ce qui explique d'ailleurs que le peuple Aka a été chassé et refoulé dans la sombre forêt tropicale par les Bantu. C'est cette expulsion qui a provoqué la séparation des lieux d'habitation et des économies entre les deux ethnies. Les Bantu sont donc des agriculteurs,

[81] Huttes des enfants.
[82]Source : http://.www.unfpa-congo.org/ , consulté le 12 novembre 2019
[83]Peuple de savane de grande taille arrivée après les vagues migratoires Bantu du XIX ème siècle, en provenance du Nigeria et du Cameroun bien après la désertification du Sahara.

pêcheurs et forgerons, tandis que les Aka sont des chasseurs-cueilleurs. Ils sont aujourd'hui au nombre de 13 500 formants des groupes réduits d'une cinquantaine de personnes en général tous apparentés vivant dans des campements traditionnels[84] temporaires. Ils sont traditionnellement nomades, ils parcourent la forêt selon les saisons pour la chasse de gibiers tels que les porc-épic, antilopes, gazelles, oiseaux qu'ils chassent avec des filets ou des sagaies. Mais aussi pour la cueillette des racines comestibles, feuilles champignons légumes etc., qu'ils extraient avec méthode. Il convient de dire que c'est un peuple qui maitrise les techniques traditionnelles liées à la chasse, la pêche, la cueillette et la médecine traditionnelle, qu'ils ont hérité de leurs ancêtres et qu'ils transmettent à la jeune génération. Car cela fait partie intégrante de leur patrimoine culturel immatériel.

De nos jours, à cause de la déforestation de leur habitat naturel, de la destruction de leurs terres ancestrales c'est à dire leurs forêts, certains groupes Aka se sont sédentarisés et cohabitent avec les Bantu dans différents villages du département de la Likouala. De plus, jusqu'au XVIème siècle, les Aka entretenaient d'étroites relations avec les Bantu. Ils leurs fournissaient les produits de la forêt, gibiers, miel et cola. Et ils obtenaient en échange du sel, l'alcool, et du fer pour leurs pointes de lance[85]. Mais, à l'époque de la colonisation française du XIXè siècle, cette relation s'est complètement déséquilibrée au détriment des Bantu. Dès leur arrivée dans le département de la Likouala, le colonisateur a obligé les Bantu à travailler pour eux, et les Bantu à leur tour ont obligé les Aka à cultiver leur champ.

Depuis lors, la relation ancestrale basée sur le troc s'est transformée en relation « maître-esclave ». D'ailleurs, les colons considéraient les Aka comme des sauvages qu'ils faillaient éduquer et sédentariser à tout prix.[86] C'est la raison pour laquelle certains groupes Aka sont devenus sédentaire et vont rarement en forêt. D'autres, en revanche, ont réussi à conserver leur mode de vie de chasseurs cueilleurs semi nomades[87]. Selon l'ethnologue Sorel Eta, les Aka ne se mélangent plus avec les Bantu bien qu'il existe des couples mixtes entre une femme Aka et un Homme Bantu. Toutefois il faut signaler que les femmes bantu ne peuvent jamais se marier avec un Homme Aka en raison de leur caractère d'autochtone et de sous homme. Le contact Bantu Aka, est une relation une fois de plus de maître à esclave de dominé et dominant. C'est pourquoi, les Aka aiment rester à l'écart car leurs voisins Bantu les considèrent comme des sauvages.

[84]Villages traditionnels de l'ethnie Aka, ils sont composés de 50 personnes divisées en 10 Clans

[85]Selon Monsieur Yvon Norbert Gambeg, professeur d'histoire et d'ethnologie à la faculté des lettres de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, entretien personnel Brazzaville, juillet 2018

[86]http://www.c'estpassorcier.org/, consulté le 21 novembre 2019

[87]France, Clooarec H. et Jacqueline TH., *L'aka, Langue Bantoue des « Pygmées » de Mongoumba, République* Centrafricaine, Paris, Selaf, 1978, p.18.

Selon la Représentation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Congo en sigle UNICEF, les Aka sont souvent extrêmement pauvres[88] et leurs enfants vont rarement à l'école ils n'ont pas accès aux soins de santé si bien qu'aujourd'hui un enfant Aka sur trois meurt avant l'âge de 5ans[89]. Malgré cette ségrégation, les Bantu reconnaissent aux Aka un certain nombre de pouvoir magico religieux, car ce sont les seuls qui maitrisent la médecine traditionnelle[90], dont les Bantu dépendent parfois.

Cependant, la notion des traditions orales du peuple autochtone Aka que nous allons analyser dans ce mémoire, va dans le sens du concept du patrimoine culturel immatériel qui est défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO), comme étant les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine[91].

[88]http://www.unicef.org/innovations/index_48648.html, consulté le 21 novembre 2019
[89]Entretien personnel avec Mokele Dorien, chercheur Aka au Ministère de l'environnement du Congo, Brazzaville, juillet 2021.
[90]Bonnafé, P ,. *Afrique plurielle Afrique actuelle, hommage à George Balandier*, Paris Karthala, 1986, p.16.
[91]Voir la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, titre 1, article 2, Paris le 17 octobre 2003.

***Figure 1*: Carte géographique de la République du Congo**



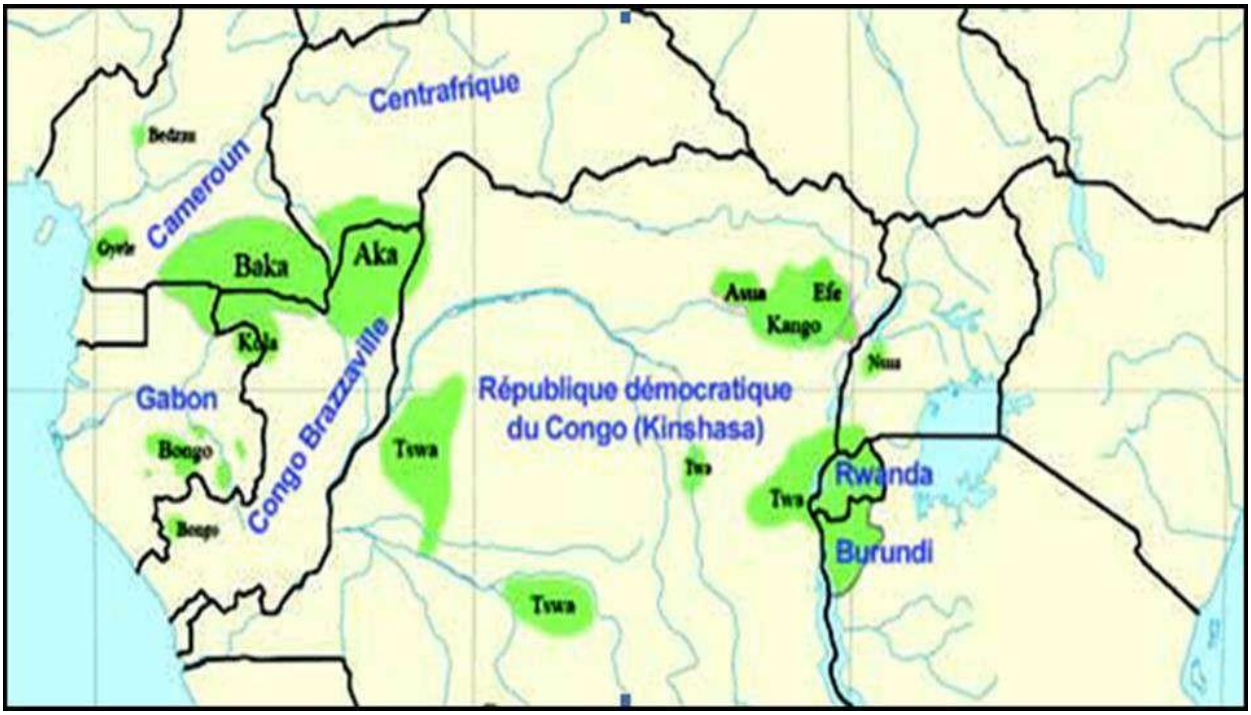
Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm consulté le 14 janvier 2019

Figure 2 : **Localisation du Congo Brazzaville sur la carte d'Afrique**



Source : http://consuladocongobrazzaville.org/Africa.php consulté le 4 avril 2021.

Figure 3: Carte de répartition de la plupart des peuples autochtones d'Afrique centrale



Source : www.quaibranly.fr/, consulté le 14 janvier 2019

2.2. Les traditions et croyances ancestrales du peuple autochtone Aka

La religion animiste est le tout premier héritage culturel du peuple autochtone Aka du Nord Congo. C'est à travers elle que la plupart de leurs traditions, us et coutumes ont trouvé leur fondement. La religion animiste est le socle de toutes les communautés autochtones de l'Afrique Centrale en passant par les Mbuti, les Aka, les, Babongo les Twas, les Baka, les Bagyeli , les Mbézélés du Congo[92] et ceux de la République Centrafricaine.

Malgré les multiples rencontres effectuées par des confessions religieuses, catholiques, protestantes, et d'autres religions comme la JAPAC (Jésus aux peuples autochtones de l'Afrique centrale), qui existe déjà au Congo Brazzaville, en République Démocratique du Congo, au Gabon et en République Centrafricaine, les peuples autochtones, en général, et Aka en particulier restent attacher à leurs valeurs traditionnelles. D'ailleurs, les lois du campement sur la croyance au dieu suprême « ***Komba*** », qui est un dieu infiniment bon pour les Aka, qui offre tout en don par le biais des esprits et Mânes de la forêt, s'imposent à tous les membres des clans et du campement. Ainsi, les Aka du Nord Congo ont gardé une vision animiste sur la nature. En effet, Le mythe de création Aka raconte que : le dieu « ***Komba*** » créa le monde et les deux premiers

[92]Selon Dibangou Zéphirin, professeur d'anthropologie à l'Université Marien Ngouabi, entretien personnel, Brazzaville, août 2019.

êtres humains frère et sœur « ***Tôlé »*** frère et sœur en même temps épouse ***« Ngolabanzo »***, et suivis par leur cadet ***«Tozanga».*** Cette hypothèse est soutenue par le peuple autochtone « ***Mbenzele*** », voisins des Aka, qui affirment que leurs ancêtres sont issus de ce couple mythique, et c'est suite à la mort de ces trois personnalités ancestrales que leurs esprits choisirent la forêt comme habitat éternel[93]. D'où ils parlent des forêts des ancêtres, des forêts des esprits, donc sacrées. Ces esprits de la forêt, vivent en symbiose avec les vivants et font régner de l'harmonie entre le monde naturel et surnaturel. L'interface entre les vivants et les morts, est assurée par l'esprit « ***Zengi*** », et par les autres mânes de la forêt ou « ***zio »***[94]. A en croire les Aka, le monde est divisé en deux parties fondamentales : le ciel et la terre, l'orage est le lien entre les deux. Le ciel quant à lui renferme comme éléments de paysages inertes, le soleil, la lune et les étoiles. C'est à la fois la résidence et la représentation du dieu créateur « ***Komba*** » l'être qui occupe la dimension supérieure de leur société.

En deuxième partie il y'a la terre qui comprend l'eau, le sol et «***Ndima***»[95] ; c'est donc dire que tous les membres du clan doivent se conformer aux esprits de la forêt, et surtout à l'endroit de «***Zengi***» qui reste le plus fort, car il est au centre de leur vie. En ce qui concerne les rites des Aka, il sied de rappeler qu'ils sont divisés en deux catégories : les rites propitiatoires et les rites expiatoires.

Les rites propitiatoires consistent à rendre les esprits de la forêt propices. C'est le moment où les membres du campement présentent leurs excuses aux esprits de la forêt et au représentant du dieu ***« Komba »*** nommé ***« Zengi »***, afin de préparer les futurs événements liés à la chasse, la fécondité, l'installation dans un nouveau campement et le mariage. Ainsi, chez les Aka du Congo, on observe plusieurs rites en fonction des activités quotidiennes programmées dans la semaine ou dans le mois. Nous avons entre autres :

- Le rite de fécondité. « ***Kondi »*** qui est destiné à rendre favorable une nouvelle installation dans un nouveau campement et de demander à ***« zengi »*** l'abondance de vivre et d'enfant.
- Le rite de chasse au filet. « ***Sabola »*** est consacré à la purification des filets de chasse en les aspergeant d'eau de liane afin de retirer les malchances de son utilisateur habituel.
- Le rite de chasse à la sagaie***. « Zoboko »*** initié par le maître de tous les chasseurs ***«Ntuma»***, qui est chargé de prendre contact avec les mânes de la forêt ***« zios »*** pour lui révéler les péripéties de la chasse qu'il va diriger et lui orienter sur des lieux où abondent le gibier.

[93]Selon notre informateur Sorel Eta, ethnologue spécialiste du peuple Aka, Brazzaville mai 2019.
[94]Esprits intermédiaires de la forêt.
[95]En langue Aka, Ndima signifie la forêt.

- Le rite d'échec de filet. **« *banda* »** est dirigé par un devin guérisseur ***« nganga »***. Il est destiné aux chasseurs qui ont passé des activités de chasses infructueuses, et qui n'ont pas ramené un nombre important de gibiers au campement.

Outre les rites propitiatoires nous avons les rites expiatoires qui consistent à apporter des solutions aux différents problèmes rencontrés par des chasseurs ainsi que par les autres membres du campement. Les plus importants sont :

- Le rite expiatoire lié à la chasse « ***pengu »*** qui permet de purifier le chasseur de ses péchés après avoir consommé le gibier qu'il a tué lui-même.
- Le rite expiatoire « ***koba »***, réservé également à la chasse, et similaire au précédent, sauf qu'ici les chasseurs concernés par le rituel sont amenés en forêt pour une purification initiée par « ***Ntuma »***, le maître de tous les chasseurs du clan.

Figure 4: Rituel de purification qui précède la chasse collective



Source : https://docplayer.fr/77228574-Chants-et-danses-des-pygmees-aka-du-congo.html,

Consulté le 18 avril 2021

2.3. La littérature du peuple autochtone Aka

Le domaine de la littérature orale du peuple autochtone Aka du Nord Congo comprend les contes, les proverbes, et les devinettes. « Les contes par exemple sont d'une grande portée par leur caractère ludique spécifique. Dans la société Aka les contes se font uniquement la nuit, du fait de leur caractère sacré. Ce sont des séances de loisirs qui ont une fonction ludique (jeux, distraction, didactique et éducatives). C''est pourquoi chez les Aka il est strictement prohibé de conter le jour sous peine de malédiction sociale de la part des esprits de la forêt et surtout de l'esprit ***« zengi »***. Ces contes, comprennent des parties chantées par le conteur ou la conteuse du clan auxquelles répondent les auditeurs »[96]. Afin d'illustrer son récit, le conteur ou la conteuse se mets souvent à danser. Les contes mettent en scène les Hommes et les animaux[97]. Chez les Aka, il y'a un conte très célèbre nommé le conte de la vipère et les petits animaux, on enseigne aux enfants la crainte de ce serpent qui a la facilité de déstabiliser les petits animaux par le biais de son venin puissant. Ce serpent est aussi redouté dans la société Bantu. Toujours dans la société Aka, les contes sont considérés comme des moyens de transmissions des savoir, savoir êtres et savoir-faire dans les divers domaines de leur vie quotidienne comme les techniques de chasse, de pêche, et de cueillette[98].

Par contre, les proverbes, sont des véhicules de sagesse. Chez les Aka, ils tiennent une place importante dans l'éducation de l'enfant qui est obligé de maitriser les formules proverbiales, car celles-ci sont incontournables pour comprendre l'histoire des ancêtres qui sont devenus des esprits de la forêt, et de comprendre l'évolution de la société depuis leurs contacts avec les autres peuples de langue bantu. Outre les proverbes, nous avons les devinettes qui ont aussi une portée morale et permettent de tester le niveau de compréhension des jeunes Aka à travers des petites questions qui leur sont posées sur la vie sociale et économique de leur société par exemple. Les proverbes révèlent quelques aspects des mythes et des rites auxquels les jeunes sont initiés. Les contes, les proverbes et les devinettes en général, enseignent les normes du comportement social chez les Aka.

[96]Rapport l'Unesco et PRECED, « La protection des ressources culturelles des peuples autochtones du Gabon et leur intégration dans le processus de développent », décembre 2003, p.17.
[97] Ibidem.
[98]Unesco et « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones : Mise en œuvre du projet de sauvegarde des traditions orales des pygmées Aka de la République Centrafricaine et du Congo », Rapport Bureau Unesco de Brazzaville 2005-2008 , p.52.

2.4. Le domaine des arts et savoirs faire endogènes du peuple autochtone Aka

Les traditions orales du peuple autochtone Aka est aussi marquée par les fabrications artisanales endogènes réalisées au sein de leur société. Il s'agit : des techniques traditionnelles liées à la poterie, la vannerie et le tissage du raphia[99]. En effet, « dans la société Aka, la poterie est un art et un travail de spécialiste, elle est réservée aux femmes. Les objets sont fabriqués à base d'argile extrait au bord ou dans les lits du cours d'eau par les hommes ; l'argile est ensuite séchée, écrasée, tamisée et arrosée, elle est pétrie par la potière jusqu'à l'obtention d'une pate consistante. Les objets fabriqués sont séchés puis cuits pendant 30 à 40 minutes. À leur sortie du feu, ils sont arrosés de jet d'eau additionnés d'extraits des végétaux pour leur donner la dureté et les refroidir. Les femmes aka fabriquent des canaris, calebasses, gobelets et jarres qui assurent plusieurs fonctions domestiques, religieuses et médicales »[100].

En exemple les canaris servent à la préparation des aliments, et au chauffage de l'eau de toilette, et les jarres sont utilisés pour le transport de l'eau et à la préparation de la boisson non formulée à base du miel. Aussi, pour soigner ses malades le tradipraticien ***« Nganga »***, utilise des petits canaris spéciaux pour les pratiques divinatoires, et bien après ces canaris deviennent des objets sacrés.

Quant à la vannerie, elle est un travail de spécialiste et elle est pratiquée par l'homme, dans certains domaines par la femme. Ces techniques de fabrication se transmettent de père en fils ou de la mère à la fille. La vannerie porte sur la fabrication des nattes, paniers et corbeilles. Concernant le tissage, nous devrions retenir que c'est un métier des femmes et des hommes qui se résume par la confection des vêtements et des pagnes en écorces ou en raphia. L'écorce est incisée sur l'arbre, elle est frappée jusqu'à ce qu'elle se détache du tronc. Une fois enlevée, elle est grattée de sa partie externe pour ne conserver que sa partie interne[101]. Et, le raphia est tissé par les femmes pour la fabrication de leurs pagnes par exemple. Nous signalons que cette culture vestimentaire typiquement traditionnelle tend vers sa disparition à cause de leurs contacts avec les populations Bantu. Car, les Aka ont adopté les habitudes vestimentaires de leurs voisins Bantu, ils portent des vêtements fabriqués à base des tissus modernes[102].

[99] Rapport de l'Unesco et la sauvegarde du patrimoine immatériel Aka, op.cit, p.56.
[100] Ibidem.
[101] Farris, TH. et S, Bahuchet, *Pygmées ?, Paris*, Dapper, 1991, p.128.
[102]Habitude vestimentaire et spiritualité chez les peuples autochtones Aka du Congo : conférence de Mr Jean Omer Ntadi, directeur des Musées, des monuments et sites historiques, Brazzaville Mars 2013.

Figure 5: fabrication d'une tarière à igname sauvage par un artisan Aka



Source : https://journals.openedition.org/tc/264

2.5. Les techniques traditionnelles de construction des habitats traditionnels chez les femmes Aka

Dans cette partie, nous allons analyser les techniques de construction traditionnelles des premiers habitas traditionnels du peuple autochtone Aka du Nord Congo. Afin de bien mener notre analyse, nous allons prendre l'exemple de la construction de l'habitat traditionnel appelé ***Mongulu*** en langue aka. Tout d'abord, la hutte traditionnelle mongulu est l'habitat traditionnel le plus populaire chez tous les peuples autochtones de l'Afrique centrale. Il est donc l'habitat typique, temporaire des campements autochtones dans les forêts[103]. Le mongulu est construit par les femmes ce sont elles qui maitrisent les techniques ou savoirs ancestraux de construction traditionnelle de cet habitat. Ces techniques de construction sont considérées comme un patrimoine culturel immatériel qui se transmet de mère à la fille de génération en génération. Ce sont des types d'habitats qui mesurent 2.50 à 3 mètres environ de diamètre. Leur hauteur ne dépasse pas 1.70 mètre. Les matériaux de base utilisés sont les feuilles et les tiges.

Cependant, avant de commencer la construction d'un mongulu, les femmes procèdent au d'un espace de construction dans la forêt. Le choix du repérage de terrain se fait en fonction de la proximité du futur campement avec les cours d'eau et de la richesse faunique c'est-à-dire animal

[103] Selon Sorel Eta , entretien réalisé au Musée Aka, Brazzaville aout 2018

de la zone. Et après ce repérage foncier, les femmes font des doléances ou la demande de repérage construction aux ancêtres ou esprits de la forêt. Après l'approbation des ancêtres, qui est connue à travers un songe, les femmes commencent immédiatement à collecter les matériaux de construction de l'habitat[104].

Selon les explications de l'ethnologue français Guy Philipart de Foy, la construction du mongulu commence avec la coupe des jeunes tiges d'une longueur de 3m dont elles conservent les feuilles du haut pour nouer le tressage. Une fois le sol aplani et débroussé, les tiges sont profondément plantées puis recourbées, formant ainsi un arc solide dont l'élévation déterminera la hauteur du mongulu. Apres, elles coupent les feuilles de marantacées, qui sont ensuite classées et liées en bote avant le début de la construction (Guy Philipart de Foy 1984). La nervure principale de chaque feuille est fendue afin de permettre la disposition de ces tuiles végétales en forme d'écailles de poisson. Un feu est ensuite allumé à l'intérieur du mongulu afin d'apporter un peu de chaleur pour consolider les feuilles et d'éviter la pénétration des eaux de pluies et pour chasser les insectes présents sur les feuilles[105].

Figure 6: Racordement des tiges de construction d'un habita traditionnel par les femmes Aka



Source : http://www.lemag-arthurimmo.com/lhabitat-ailleurs-les-pygmees/

[104] Ibidem
[105]Ibidem

Figure 7: Finalisation et couverture d'un habitat traditionnel Aka



Source : photo de l'ethnologue Sorel Eta, Musée Aka 2020

2.6. Les techniques de chasse du peuple autochtone Aka

L'autre technique traditionnelle qui mérite d'être examinée dans le cadre de ce travail, ce sont les techniques de chasse à l'arbalète, à la sagaie ou au filet pratiquées par le peuple Aka. Ces techniques sont très anciennes et elles ont été héritées de leurs ancêtres[106]. En effet, dans la société Aka, la chasse est une activité économique ancestrale quotidienne qui se pratique presque tous les mois. L'importance de la chasse a fait que les anciens de la communauté Aka puissent consacrés plusieurs cérémonies rituelles pour contribuer à sa réussite[107].

Cependant, avant le départ à la chasse, tous les filets sont déportés devant la demeure du Nganga[108] pour une bénédiction finale. Et, la participation à une activité de chasse collective, n'est possible que si tous les chasseurs de la communauté acceptent le rituel de purification et d'utiliser des onguents, sorte de médicament frottés sur la peau du chasseur afin d'échapper à l'adorât des animaux. Cette pratique traditionnelle, intervient souvent pendant la chasse

[106]Selon notre informateur Sorel Eta, entretien réalisé au Musée du peuple Aka, Brazzaville septembre 2018
[107] Voir le Mémoire de Martin Valère Oyono Bitounou sur la question du patrimoine culturel pygmées du Cameroun, Mémoire de Master Gestion du patrimoine, Université Senghor , avril 2005. p.41.
[108]L'UNESCO et la sauvegarde des savoirs traditionnels des peuples autochtones, op.cit , p.21.

collective mais aussi individuelle[109]. Apres cette étape rituelle, les chasseurs prennent leurs filets et se rendent sur le lieu programmé pour la chasse[110].

Les techniques de chasse du peuple Aka sont nombreuses et elles sont dominées par les activités de la chasse aux filets. Cette première technique demande la coopération de plusieurs chasseurs du clan et elle est dirigée par un spécialiste de la communauté Aka qui maitrise tous les rituels et les techniques laissées par les ancêtres. Les chasseurs utilisent une technique selon laquelle les filets sont tendus bout à bout jusqu'à encercler la zone de chasse. Un petit espace est laissé et surveillé par deux chasseurs qui donnent un signal pour le démarrage des activités. Deux chiens portant des clochettes au cou sont lancés dans la zone encerclée. Des rabatteurs constitués des femmes et enfants produisent du bruit pour orienter le gibier vers le filet tendu. Les pisteurs armés de sagaies, suivent les chiens dans leur fouille, repèrent l'animal par sa trace et son odeur, détermine le temps et la distance qui les séparent des chasseurs, le suit à la trace et l'encercle pour le blesser ou le tuer. Pour repérer un animal dans la forêt, les chasseurs Aka étudient les habitudes, les zones de fréquentation de l'animal ou les préférences alimentaires de l'animal afin de l'embusquer (Martin Valère Oyono 2005).

Outre cette technique, il y'a une autre technique de chasse où les adolescents contournent l'animal ou le troupeau et ébruitent le milieu de telle sorte que les animaux affolés se précipitent vers les chasseurs embusqués (Martin Valère Oyono 2005). Enfin la dernière technique consiste à encercler complètement l'animal ou le troupeau avant de l'attaquer. Les modalités pratiques de l'encerclement changent énormément en fonction de l'instrument de chasse (sagaie, filet ou arbalète), de l'animal ou des circonstances particulières de la chasse. Ces techniques ont été analysées par l'ethnologue français Serge Bahuchet et nous l'avons tiré du mémoire de Martin Valere Oyono présenté en 2005 à l'Université Senghor d'Alexandrie.

[109]Idem.
[110]Idem.

Figure 8 : Image d'illustration sur les techniques de chasse au filet chez les peuples autochtones du Bassin du Congo



Source : https://afrique.lalibre.be/6957/conflit-pygmeesbantous, consulté le 03 avril 2021

2.7. Les techniques traditionnelles de récolte du miel dans la forêt

Nous ne pouvons pas parler des traditions orales du peuple autochtone Aka sans pour autant examiner les techniques traditionnelles de récolte du miel dans la forêt. En effet chez les Aka, la collecte du miel est une activité quotidienne, comme c'est le cas dans toutes les communautés des peuples autochtones du Bassin du Congo. C'est une activité économique souvent réservée aux Hommes dont les techniques de récoltes sont héritées des ancêtres. Les communautés Aka et Ba Aka du Bassin du Congo, distinguent au moins sept types de miel fabriqués par différentes mouche d'abeilles (Jean Pierre Nguendé Ngono 2019). Certaines variétés sont utilisées dans les activités de chasse et de guérison, la connaissance des verts et usage liés au miel est maitrisée par tous les membres de la communauté Aka (Jean Pierre Ngueno Ngono 2019).

Le miel est un produit de la digestion fabriqué par les abeilles. Il est récolté par l'homme qui se sert de la hache[111]. Les ruches naturelles se situent dans les troncs de gros arbres à environ trente mètres de hauteur. On utilise une courroie confectionnée pour accéder à la ruche. Des cales sont fabriquées à partir du pied de l'arbre afin d'escalader jusqu'au sommet de l'arbre où se trouve la

[111] L'UNESCO et la sauvegarde des savoirs traditionnels des peuples autochtones, op.cit, p.21.

ruche d'abeille[112]. Une fois à l'entrée de la ruche d'abeille, la personne chargée de récolter le miel enfume les abeilles sans les empoisonner. Les morceaux récoltés sont mis dans un panier qui est ensuite descendu à l'aide d'une corde Il est aidé dans cette récolte par u membre de la famille ou un beau fils. La récolte peut contenir trois cuvettes de gâteaux. Elle est partagée entre les membres du campement. Les Aka sont des grands consommateurs du miel, ce produit partagé entre les membres du campement sert à préparer une boisson non fermentée. D'importante quantités de cette boisson sont préparées à l'occasion de retrait de deuil d'un défunt de la communauté (Rapport de l'UNESCO et les peuples autochtones 2005).

Enfin, Au-delà donc de la fonction nutritionnelle que le miel peut jouer, il y a également toute une construction culturelle autour de cet aliment (Jean Pierre Nguende Ngono 2019). Le miel dans la culture des autochtones est utilisé pour les purifications renforce la solidarité, la paix et assure la cohésion sociale. À ce titre il est considéré comme nourriture d'exception, consommé par les femmes enceintes lorsqu'elles sont en travail. D'après nos entretiens avec des matrones baka, il facilite l'accouchement. Tous ces savoirs sont transmis et partagés durant des séjours réguliers en forêt où les jeunes apprenants sont mis à l'épreuve, soit en participant directement aux activités, soit en écoutant les *likano* ou contes. On observe une transmission qui tient lieu non seulement de la maîtrise de l'environnement mais également de celle des us et coutumes.

Figure 9: Acitivité de recolte de miel chez le peuple Aka



Source : photo de l'ethnologue Sorel Eta 2020

[112]Ibidem.

Figure 10 : extraction du miel dans la forêt



Source : https://www.canal-u.tv/video/smm/embed.1/chronique_des_pygmees_baka_recolte

2.8. Les chants et musiques traditionnelles du peuple autochtone Aka

Dans la communauté Aka, la musique fait partie du quotidien et elle est pratiquée par tous les membres du campement. Simha Arom, l'ethnomusicologue français qui a étudié avec minutie cette musique traditionnelle dans les années 1970 affirme que : *« à entendre chanter un chœur aka c'est- à- dire l'ensemble d'un campement ou village, on retient l'impression d'un extraordinaire entrelacs de voix et de timbres vocaux prédominé par le jodle ou le yeyi »*[113]**.** Les instruments de musique utilisés par les Aka sont : le ***« ndouma »,*** littéralement en langue aka signifie tambours, «***kundé***» harpe-arquée, au cordophone, ***«mbela»*** qui est un arc musical associé à une « ***harpe cithare »***. L'arc musical « ***mbela »*** est aussi lié à un outil de chasse que l'on retrouve chez les autres groupes autochtones de l'Afrique Centrale. La musique est le seul domaine du patrimoine culturel immatériel des AKa qui n'a jamais subi de changements en raison de la place qu'elle occupe dans leur société, et par sa richesse polyphonique qui est considérée comme la marque de leur identité culturelle.

Dans ce domaine, FARRIS THOMPSON rappelle que « *la musique des «pygmées» en général n'a pas été touchée par les influences lointaines, ni même par les pratiques musicales*

[113]Sortes de cris vitaux, expressions primordiales des esprits de la forêt accompagnées de kanga beeri (chant sans parole). Tiré du dossier pédagogique sur la musique et danse des « pygmées » Aka du Nord du Congo, p.6.

caractéristiques de ses maitres Bantu »[114]. Selon Simha Arom, « *les Aka du Congo sont de purs musiciens ce qu'ils cherchent, c'est l'acte de création collective à travers une série d'interaction individuelle, l'élaboration, d'une vaste architecture sonore dont la structure connue de tous, laisse à chacun un espace d'invention et de liberté. Leur musique est à l'image de leur société : elle est autogérée à partir d'un ensemble de règles admise par tous. Chez les Aka, les chants véhiculent les connaissances considérées comme essentielles à la cohésion du groupe et à la préservation des valeurs de la communauté. A cet effet, on note les maitres chanteurs, les maitres danseurs, chorégraphes qui ont hérité ces savoirs de leurs ancêtres ou des forces invisibles* »[115].

« Chez les Aka, l'apprentissage de la musique commence dès le bas âge, par imprégnation comme pour une langue maternelle. Pendant les séances de chant, les tout-petits sont assis sur les genoux de leur mère ou de leur père et sont bercés par la musique. Plus grands, ils ont leurs propres jeux chantés qu'ils se transmettent entre eux ; ces jeux leur permettent de s'exercer sur des formules mélodiques et rythmiques assez simple et parfois même sur des polyphonies rudimentaires »[116]. Mais bien vite, ils peuvent se lancer dans les chants d'adultes, en particulier dans le registre des femmes qui convient aux filles, et aux garçons qui ont une voix favorable permettant d'intégrer le groupe des Hommes. La musique étant le domaine culturel le plus valorisé, le peuple Aka, a élaboré un répertoire de cette dernière. Ce répertoire comprend : des chants de divertissement et des fables chantés[117].

Mais, les chants et les danses répondent à une fonction sociale et rituelle. La chasse par exemple possède un répertoire indispensable de chants propitiatoires qui précédent le départ, qui célèbrent le retour ainsi que d'appels modulés qui sont lancés pendant la chasse collective ou la grande chasse **« *Bokia* »** en langue aka[118]. Ces chants peuvent varier selon le gibier qui a été tué car il faut apaiser l'esprit de l'animal tué. La récolte du miel a aussi son répertoire, les rites de divination, les rituels de guérison sont également accompagnés de chants, tout comme l'installation du groupe dans un nouveau campement.

Enfin dans ce répertoire, il y'a aussi des chants pour le mariage, pour les femmes enceintes, pour la naissance, notamment la naissance des jumeaux qui est considérée comme un mystère dans la

[114]Farris, TH. et Bahuchet S, op. cit, p.46.
[115]Simha Arom, dossier pédagogique sur la musique des « pygmées » Aka du Congo, p.7.
[116]Ibidem
[117]Ibidem
[118]Ibidem

société aka[119]. Il est important de rappeler que le répertoire aka ne se limite pas à des chants connus de tous et transmis de génération en génération depuis des temps anciens. Il s'agit d'une tradition musicale vivante et chaque année apporte ses nouveaux chants qui sont testés par la communauté. Un chant qui résiste, quelques années, est alors digne d'entrer au répertoire[120]. Cependant, le peuple Aka différencie clairement le répertoire classique composé des chants liés aux rituels, et le répertoire moderne lié aux chants de divertissement[121]. Pour pérenniser cette diversité culturelle et promouvoir le dialogue entre les cultures Bantu majoritaire et celles des autochtones largement minoritaire l'association **« regard aux pygmées »**, dirigée par l'ethnologue Sorel Eta, a réalisé avec les huit membres du groupe Ndima, peuples autochtones aka du village Kombola au nord du Congo, l'album ***« moaka na ndima »***[122] dont on retrouve des chansons telles que **« *makingo ma beto Ba AKa* »** littéralement en français les chants des femmes aKa, ***«Ba passi Ba AKa»*** qui signifie les souffrances du peuple Aka, et **« *solo* ya *Mombenga »***[123] littéralement l'odeur d'un Aka, chanson dans laquelle les Aka dénoncent la discrimination dont ils sont victimes vu qu'ils sont traités de puants par leurs voisins Bantu. Ce disque inédit, permet d'explorer la beauté et la complexité des chants polyphoniques, et de l'art instrumental Aka comme celui du ***Mbela*** et la ***cithare***[124]. Au-delà des talents de ces musiciens, ces enregistrements témoignent la volonté de la jeune génération pour sauvegarder et promouvoir leur patrimoine musical qui rythme toutes les étapes et les activités de leur vie sociale et spirituelle[125]. Le groupe Ndima lors de sa participation à la 4e édition du Fespam, le festival panafricain de musique organisé tous les 2 ans par le Congo Brazzaville, avait retenu l'attention de Monsieur Koichiro Mantsuura ancien directeur général de l'Unesco grâce à lui que le premier album a pu être édité. Ce groupe est devenu un véritable miroir de la culture aka, car il se produit dans les salles de théâtres européens comme celle du Musée de Quai Branly de Paris où les AKa ont livré un concert sur la musique polyphonique en mai 2013 et juillet 2014[126].

[119]Ibidem
[120]Simha A, Bahuchet Serge, Epelboin Alain, Furniss Suzanne, Guillaume Henri les « *pygmées* », peuples et musique CD multimédias, Paris CNRS 1998, Vu en juillet 2019 au Musée du peuple autochtone Aka à Brazzaville.
[121]Ibidem
[122]Enfants de la forêt
[123]En langue nationale du Congo, *Mobenga* signifie peuple de la forêt.
[124] Entretien personnel avec Eta Sorel, Brazzaville mai 2019.
[125]Selon notre informateur Eta Sorel, entretien personnel, Brazzaville mai 2019.
[126]Selon Eta Sorel entretien personnel, Brazzaville mai 2019.

Figure 11: instruments de musique aka, l'arc musical « mbela »



Source : Photo de l'ethnologue Sorel Eta, Musée Aka 2015

2.9. Les danses traditionnelles du peuple autochtone Aka

« *Dans toutes les sociétés des peuples autochtones de l'Afrique Centrale, la danse demeure le moyen d'expression préférée du lyrisme et le plus solennel des moyens de communication avec les puissants ou les puissances qui régissent l'action humaine* »[127]. Dans la société Aka, la danse est vitale et il y'a un célèbre proverbe qui dit : ***« qui point ne danse, ne sait ce qui se passe »***[128]. La danse est intimement liée à la religion car, elle permet le rapprochement des hommes et les esprits de la forêt. C'est aussi le moment de réjouissance collective liée au mariage ou à une partie de chasse réussie[129]. Cependant dans ce mémoire, nous allons parler des danses les plus significatives de la société Aka.

- La danse ***«zengi»,*** elle se passe en présence de l'esprit supérieur de la forêt qui est le représentant du dieu créateur ***« komba »***, appelé également ***« Zengi ».*** Il assure l'interface entre le dieu suprême et les hommes du campement. Premièrement la danse ***« zengi »*** est associée à la cérémonie « ***ezengui »*** est le passage des jeunes garçons aka dans le monde des adultes. Le

[127]Balandier, G., *L'Afrique ambiguë*, Plon, Paris, 1957, p. 29.
[128]Ballif N, op.cit , p.66.
[129]Oyono Martin Valère, op.cit , p.36.

grand esprit de la forêt vient danser avec ces jeunes au campement camouflé sous une robe de raphia[130]. Cette danse permet aux jeunes initiés de maitriser les esprits de la forêt, plus précisément ceux liés à la chasse ***« zios ».*** Dans la tradition aka, cette danse se passe la nuit, les femmes et les hommes chantent et dansent pour préparer l'arrivée de ***« zengi ».*** Les jeunes programmés pour l'initiation portent des masques de feuilles et jupes de raphia spécialement tissées pour la cérémonie afin de danser ensemble avec l'esprit. Pour donner des instructions que les ainés du clan transmettent aux jeunes initiés, ***« zengi »*** apparait plusieurs fois dans la soirée sous un costume de feuillage. Après la fin de la cérémonie, les anciens du campement accompagnent les jeunes initiés dans la forêt pour une initiation sécrète.

- La danse du feu ***« bondo »*** est la grande danse des magiciens exhibée pour soigner les malades du campement, c'est une danse publique qui se déroule la nuit, le ***« nganga »***[131] porte la peau de panthère qu'il enroule aux bras et aux jambes. Il danse devant un feu allumé au centre du campement. Il lit dans le feu et désigne les responsables de la maladie (sorciers et envouteurs). Pour donner un rythme à la danse du feu, tous les hommes du campement participent à la cérémonie[132] c'est à ce moment que les malades sont soignés et d'autres désenvoûtés des mauvais esprits. Les instruments de musique qui accompagnent cette danse sont les tambours et les flûtes joués par les hommes.

- La danse ***« gani »,*** danse de transmission de pouvoir du défunt à son héritier. Elle est exhibée par les initiés quand l'ainé du clan ou un guérisseur meurt. Le futur héritier, souvent choisi parmi les jeunes est placé assis dans le sanctuaire tenant dans ses mains la tête du défunt étalé sur du feuillage, presque à même le sol[133]. Dans la société aka, la danse de transmission du pouvoir « ***gani*** » est exhibée sur la place centrale du campement en tournoyant près de la dépouille de l'ainé. Une fois les puissances du défunt appréhendées, elles sont transférées au jeune héritier choisi comme gardien du clan[134].

- La danse ***« Bouma »,*** elle est aussi une danse d'initiation qui demande un apprentissage préalable dès le bas âge avant d'être accepté et reconnu dans la communauté comme danseur. ***« Bouma »*** est aussi exhibée par les génies guérisseurs afin de chasser les mauvais esprits du campement.

[130]http://www.c'estpassorcier.org/ consulté le 21 novembre 2019,
[131]Nganga c'est le devin guérisseur de la société Aka.
[132]Demesse, L., C*hangements techno-économiques et sociaux chez les pygmées Babinga (Nord Congo et Sud de la République Centrafricaine),* Paris, Selaf, 1978, p.208.
[133] Entretien personnel avec l'ethnologue Sorel Eta Brazzaville, mai 2019.
[134] L'UNESCO et la sauvegarde des traditions orales Aka, op.cit, p.10.

- La danse d'attirance : elle est exhibée par les jeunes filles ou jeunes garçons. Elle est exécutée dans le cadre d'une union ou lors de la recherche d'un conjoint ou d'une conjointe pour le mariage. L'anthropologue Norbert Gani, spécialiste du peuple Aka, affirme que : *« chez les Aka, comme dans d'autres sociétés des peuples autochtones d'Afrique Centrale, chaque activité et événements importants, sont accompagnés d'un rituel pour honorer les esprits qui règnent dans la forêt. Les chants et les danses font donc partie intégrante du mode de vie aKa »*[135].

Figure 12: illustration des danses traditionnelles du peuple Aka



Source : Musée du peuple 2015

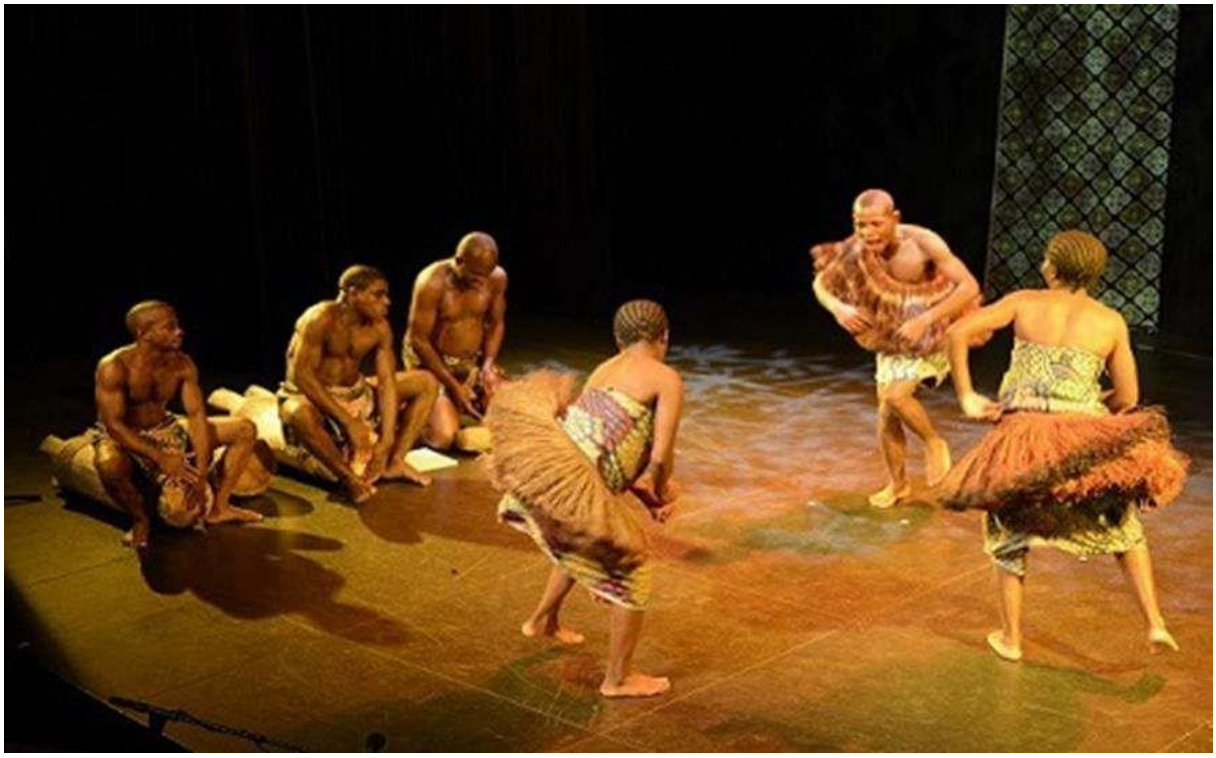
[135] Entretien personnel avec l'ethnologue Eta Sorel, Brazzaville mai 2019.

Figure 13: spectacle des danses traditionnelles des femmes autochtones Aka



Source : Photo Musée Aka 2015

Figure 14 : spectacle des danses traditionnelles Aka



Source : Photo Sorel Eta 2015

Chapitre 3 : Politique de gestion, d'aménagement et de protection des forêts tropicales du Bassin du Congo

Ce chapitre fait référence à la question de la gestion et de la protection juridiques des forêts tropicales du Bassin du Congo. En guise de rappel, le patrimoine culturel immatériel (traditions orales), du peuple autochtone Aka, est intimement lié à la présence des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. En effet, la déforestation et la dégradation des forêts tropicales du Bassin du Congo observées dans la zone, et orchestrées par les sociétés multinationales d'exploitation forestière dans le département de la Likouala, est parmi les causes principales de la disparition du patrimoine culturel immatériel des communautés autochtones du Bassin du Congo. C'est dans ce sens que nous proposons une politique de gestion et de protection des forêts tropicales du Bassin du Congo. Notre politique va s'appuyer sur la promotion, l'application en passant par la vulgarisation pour une meilleure connaissance à grande échelle des textes juridiques élaborés au niveau national et international sur la protection des forêts.

3.1. Présentation des forêts tropicales du Bassin du Congo

Le Congo Brazzaville, est un pays riche en paysage forestier, la partie Nord de son territoire est marquée par la présence des forêts tropicales du Bassin du Congo. Sur les 530 millions d'hectares, 300 millions sont couverts par une vaste surface forestière[136]. Plus de 99 pour cent de la surface forestière sont constitués des forêts primaires ou naturellement régénérées, par opposition aux plantations, et 46 pour cent sont des forêts denses de basse altitude[137].

Les espaces forestiers du bassin du Congo sont un patrimoine naturel transfrontalier, donc un paysage forestier commun avec 5 pays de l'Afrique centrale notamment le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et la Guinée équatoriale. Aussi, le potentiel forestier du bassin du Congo est considéré comme le deuxième poumon forestier de la planète après l'Amazonie (Tovivi Kouassigam 2020) et il est aussi le refuge ou l'habitat des peuples Bantu et des peuples autochtones représentés par la communauté Aka de cette zone. En matière de la délimitation forestière du Bassin du Congo, la République du Congo occupe une superficie de plus de 22 millions d'hectares, soit plus de 60 pour cent du territoire national ou 11 pour cent du couvert forestier d'Afrique centrale (FAO, 2010). Près de 75 pour

[136]Megevand, Carole; Hourticq, Joel; Tollens, Eric; Wehkamp, Jhanna et Dulal Hari, Rapport sur la « Dynamique de déforestation dans le Bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt », 2013 p.1.
[137] Ibidem

cent de la forêt congolaise, soit plus de 15 millions d'hectares, appartient au domaine de production, dont 11,6 millions d'hectares actuellement attribués en concession forestière[138].

Figure 14: Paysage forestier du Bassin du Congo



Source : Ministère de l'économie forestière du Congo Brazzaville 2003

[138] Kouassigan, Tovivo; Koffi, Koumassi; Michel, Bruce; Dr Jan, Sindt; Lorraine, Brindel, Rapport sur la «Gouvernance forestière et climatique en République du Congo : défis et perceptives », 2020, p.8.

3.2. Conception des forêts par les communautés autochtones du Bassin du Congo

Les forêts tropicales du Bassin du Congo, jouent un rôle majeur dans toutes les sociétés traditionnelles d'Afrique centrale. En effet, les écosystèmes forestiers sont d'une importance capitale pour le peuple Aka qui les considère à la fois comme leur refuge, leur habitat, leur source pour l'alimentation et de la médecine traditionnelle. C'est pour cette raison que la forêt est au cœur de toutes les réclamations actuelles en tant que territoire ancestral, pas de forêts, pas de vie.

D'une part, la récolte du miel par exemple est une source importante de sucre dans le régime alimentaire du peuple autochtone Aka[139]. Ils consomment beaucoup de miel, et plusieurs recettes médicinales sont préparées à partir des feuilles, des racines de la sève ou de l'écorce de l'arbre moabi collectées dans la forêt. Aussi, l'écorce de l'arbre Sapeli est considéré par les Aka comme étant un anti douleur et un anti inflammatoire efficace en cas de problème de santé[140].

En un mot, ils se soignent à base des plantes et d'essences diverses dont ils connaissent bien les vertus. Enfants de la forêt, les Aka savent prendre soin de cet environnement car leur vie dans tous ses aspects en dépend[141]. Pour se nourrir, ils ont recours aux animaux et aux végétaux comestibles qui poussent à leur portée. Pour cette communauté, la forêt joue un rôle multifonctionnel. Elle est leur mamelle nourricière, la gardienne et la protectrice, la pourvoyeuse de médicament, le lieu par excellence de recueillement, de repos, et de réalisation des activités cultuelles et rituelles[142]. La forêt est aussi cet endroit primordial où se transmettent les connaissances traditionnelles liées aux savoirs de leur société. C'est grâce à la forêt que les jeunes apprennent l'écologie, la botanique, la zoologie etc… c'est donc dire que tous les éléments de l'écosystème forestier, ont une signification dans les communautés autochtones ou Bantu du Bassin du Congo[143].

D'autres part, dans la communauté Aka du Nord Congo, certaines zones forestières sont des domiciles des divinités, territoires des ancêtres. D'autres, par contre sont des cimetières des chefs traditionnels, des hauts dignitaires et notables des communautés qui y habitent. Chez le peuple autochtone Aka, le défunt du clan ou de la famille par exemple est enterré dans le campement c'est-à-dire à proximité du village. Par la suite ils abandonnent définitivement cet espace afin que l'esprit du défunt puisse se régénérer (Bienvenu Wapu Samaki 2012). Ces endroits sont

[139]Selon notre informateur Sorel Eta, entretien réalisé le 28 octobre 2018 à Brazzaville.
[140]Ballif N., op. cit, p.12.
[141]Selon notre informateur Sorel Eta , entretien réalisé le 28 octobre 2018 à Brazzaville.
[142]Bahuchet S., *Les pygmées Aka et la forêt centrafricaine*, L'Harmattan, Coll, SELAF, Paris 1986, p.411.
[143]Ibidem

considérées comme des forêts sacrées, et deviennent en même temps symboliques, riches d'histoire. Car ils jouent le rôle des espaces cultuels ou rituels. Chez les Aka, l'abattage des arbres dans les forêts considérées sacrées, abritant les cimetières des ancêtres est une profanation (Bienvenu Wapu Samaki 2012). Les arbres sont considérés comme des divinités et des lieux de règlement des conflits de la communauté Aka. Les arbres occupent une place importante dans leur cosmogonie. L'ethnologue congolais Sorel Eta, qui a eu à passer 20 ans avec le peuple Aka à souvent l'habitude de l'affirmer à travers les résultats de ses enquêtes de terrain et ses observations dans la communauté Aka. Selon Sorel Eta, les Aka sont parmi les meilleurs conservateurs des forêts en Afrique centrale, d'autant plus qu'ils maitrisent parfaitement ces territoires forestiers hérités de leurs ancêtres.

De même, les publications des institutions internationales comme l'UNESCO ont confirmé que les peuples autochtones d'Afrique centrale et surtout les Aka sont des véritables conservateurs des forêts du Bassin du Congo. Ils ont élaboré depuis des millénaires un code traditionnel sur la protection des paysages forestiers, à travers le respect des lois traditionnelles dictées aux chefs du clan par l'intermédiaire de l'esprit primordial de la forêt appelé en langue aka ***ZENGI***[144]. Ce code traditionnel fait une distinction entre les forêts sacrées, les zones d'habitation et les zones des activités économiques de leur société notamment la chasse, la pêche et la cueillette (Bienvenu Wapu Samaki 2012).

Pour mieux comprendre cette question de conception et de l'importance des forêts dans la vie du peuple autochtone Aka, je vais parler des relations entre la forêt, la musique ou les chants traditionnels dans leur société. La musique traditionnelle du peuple Aka est basée sur la composition des chants en rapport avec leur milieu de vie c'est-à-dire la forêt[145]. Les Aka chantent assez souvent les chants ont plusieurs fonction et signification. Les chants permettent de communiquer avec la forêt et ses esprits[146]. Lors des activités des chants, ils racontent et donnent des informations à la nature. On égaie l'atmosphère, on entre en contact avec les esprits de la forêt, on vénère le paysage et son écosystème arbres, animaux, rivières et fleuves[147]. Ils s'en donnent à cœur joie durant les veillées, la cuisine, les contes le ramassage ou la cueillette des fruits ignames ou légumes en forêt, lors des jeux et les promenades forestières après la chasse[148]. Les esprits de la forêt par exemple accourent lorsqu'ils écoutent les ***yeyi*** ou le ***jodle*** sortes de cris

[144]Rapport de l'Unesco et les peuples autochtones, op,cit, p.14.
[145]Selon notre informateur Sorel Eta, entretien réalisé en septembre 2018 à Brazzaville.
[146]Martin Valère Oyono Bitounou, op.cit, p.39.
[147]Ibidem.
[148]Ibidem.

vitaux, expressions primordiales des esprits de la forêt) et les ***kanga beeri*** (chant sans parole)[149]. Il y' a même un poème en sorte de chant composé par les femmes Aka pour regretter la déforestation causée par les sociétés d'exploitation forestière. Ce poème dit ceci :

« ***Nous sommes sûrs d'une seule réalité, Nous sommes les autochtones, peuple forestier, une minorité menacée du Congo, Si la forêt est toujours dévastée nous allons perdre notre habit et notre culture , Bientôt nous serons une histoire dépassée »***[150]**.**

Selon les explications de l'ethnologue Sorel Eta, dans ce poème les Aka expriment leur tristesse sur la destruction de la forêt tropicales du Bassin du Congo qui est en fait un patrimoine qu'ils ont reçu de leurs ancêtres. Et si la forêt disparait, ils vont tout perdre : leurs chants, les danses et tous les savoirs ancestraux vont disparaître[151]. Comme nous l'avons souligné dans les phrases précédentes, les chants sont toujours composés en relation avec la forêt, le paysage ou l'écosystème. Ces chants sont aussi de nature incantatoire, propitiatoire ils sont destinés à susciter le succès lors des activités en forêt et dans la quête des subsistances. l'apprentissage des chants est une condition fondamentale pour le maintien de la cohésion sociale de leur communauté[152]. L'autre chant qui a des relations étroites avec la forêt, c'est celui qui fait référence à la récolte des ignames dans la forêt, on chante pour encourager les membres du groupe lors des activités de récolte[153].

3.3. Les causes et conséquences de l'exploitations forestières au Nord Congo

La richesse forestière du département de la Likouala, précisément la présence des arbres, comme le Limba, le Sapeli, et l'Acajoux, est la cause principale de l'implantation des sociétés multinationales d'exploitation forestière dans ce département.

En effet, au Congo Brazzaville, l'exploitation forestière est la deuxième ressource économique du pays. Même si le pétrole est considéré comme la première ressource du PIB, le produit intérieur brut du pays, il n'en demeure pas moins que le bois est une richesse inépuisable pour peu que l'on prenne quelques précautions quant à son exploitation[154].

Pendant la période pré coloniale, l'exploitation forestière était plus basée sur l'usage traditionnel du bois, utilisé pour les besoins quotidiens des communautés locales. Nous pouvons prendre en

[149]Idem
[150]Poème de chant enregistré par l'ethnologue congolais Sorel Eta lors de ses voyages en forêt en 2003. Ce poème a été composé par les musiciens du groupe traditionnel Ndima qu'il dirige depuis 2003.
[151] Selon l'ethnologue Sorel Eta, entretien réalisé à Brazzaville, février 2019
[152]Idem
https://www.youtube.com/watch?v=gpRShosLZkU[153], consulté le 02 avril 2021.
[154]Alain Codou et Guy Gibert « L'exploitation forestière en République populaire du Congo », Les Cahiers de l'Outre-Mer n°28-110, avril-juin 1975, pp.115.

exemple la fabrication des pirogues, la construction des cases ou habitats traditionnels, la cueillette et le ramassage de nombreux produits à usage alimentaire ou pharmaceutique[155]. A cela s'ajoutait la coupe de petits arbres et le ramassage de bois mort pour ravitailler la ville en bois de chauffe[156]. Mais, dans la période de la colonisation française du XIX e siècle, ces forêts, ont connu une exploitation focalisée sur la coupe des grands arbres destinés essentiellement à l'exportation à l'état de grumes ou probablement transformés sur place à travers les scieries, usines de déroulage.

L'exploitation forestière s'est poursuivie jusqu'à la période post coloniale et elle avait été facilitée par le gouvernement congolais qui avait signé des contrats d'exploitation forestière avec des entreprises multinationales depuis la période coloniale. L'Etat congolais a procédé à la délivrance des licences d'exploitation forestière et par le partage des concessions forestières[157]. C'est ce qui a facilité l'implantation des sociétés d'exploitations forestières telles que : Likouala Timber installée dans la Likouala depuis 1962, la congolaise industrielle du bois (CIB) installée au Congo en 1968[158]. Ces sociétés ont pour objectifs de transformer, transporter et commercialiser le bois au niveau national et international. Et les retombées économiques de cette exploitation forestière sont pour la plupart bénéfiques pour l'Etat congolais.

D'une part, les populations riveraines notamment les peuples autochtones, ne bénéficient pas pleinement de ces retombées économiques liées à la commercialisation du bois. Les pouvoirs publics ont toujours affirmé à la communauté internationale que les populations locales, sont prises en charge, mais sur le terrain la situation est différente. En ce sens qu'il n'y'a pas une véritable participation des communautés autochtones dans les projets d'exploitations forestières initiés par ces entreprises multinationales qui sont protégées par l'Etat congolais.

Enfin, à cause de l'exploitation forestière qui est devenue accélérée dans ce département, on assiste à la disparition progressive du patrimoine forestier et culturel du peuple autochtone Aka. La déforestation observée dans ce département, est à l'origine de la disparition des espaces cultuels et culturels pour les populations riveraines notamment les Aka. Les ethnologues congolais ont également confirmé que cette exploitation forestière contribue à la perte des paysages forestiers qui furent jadis des endroits importants pour l'écotourisme. De nos jours, ce paysage forestier a été transformé, avec pour conséquence la perte de la beauté naturelle des

[155]Ibidem.
[156]Ibidem.
[157] Bigombe Logo, Patrice et Loubaky Moundele, Chanel, Rapport sur « La recherche des bonnes pratiques pour la mise en œuvre des principes de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Etude de cas 1 », 2008, p.10.
[158]Idem.

paysages du Nord du Congo. On peut aussi retenir le problème de la pollution des rivières et des fleuves de la zone causée par la construction des barrages hydroélectriques sans le consentement des populations riveraines.

D'autres part, cette exploitation forestière, a contribué aux changements sociaux du mode de vie des populations riveraines, les autochtones en général et Aka en particulier. C'est pour dire que la dépossession de leurs terres ancestrales, les migrations, les déplacements forcés et incessants, sont à l'origine de la disparition de leur identité culturelle. Car, en quittant leurs territoires habituels, ces populations perdent leur mode de vie, leur culture pour certains. En définitive, on pourrait dire l'exploitation forestière des forêts tropicales du Bassin du Congo, a énormément contribué aux changements du paysage forestier dû aux innovations techniques matérialisées avec la construction des routes et des barrages hydroélectriques par exemple. C'est cette question de construction des infrastructures dans la zone qui provoque tantôt le soulèvement des communautés autochtones du département de la Likouala.

Figure 15: Illustration des impacts négatifs de l'exploitation forestière sur l'environnement



Source : https://lesechos-congobrazza.com/environnement/,

Consulté le 13 juin 2021

Figure 16: illustration sur la déforestation des forêts tropicales du Bassin du Congo



Source : https://www.journaldebrazza.com/congo-le-secteur-prive-lutte-contre-la-deforestation/

Consulté le 13 juin 2021

3.4. La protection juridique des forêts du Bassin du Congo

La question de la protection juridique des forêts du Bassin du Congo sera analysée en deux parties. Dans un premier temps, nous allons parler de la protection nationale des forêts au Congo Brazzaville (texte de référence, lois coutumières), pour enfin terminer sur les textes ou les règlementations internationales sur la protection des forêts dans le monde.

a – les lois nationales de protection des forêts au Congo Brazzaville

Comme nous l'avons signifié dans l'une de nos hypothèses de recherche, le Congo Brazzaville est conscient de l'importance de son patrimoine forestier. Les institutions en charge de protection de ce patrimoine forestier sont composées du Ministère de l'économie forestière et du Ministère de la culture et des Arts. Ces institutions, ont élaboré des textes juridiques pour protéger les forêts identifiées sur le territoire national.

Afin de trouver des solutions aux problèmes de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestier du Bassin du Congo, il sera question de travailler sur la promotion et l'application du code forestier du 20 novembre 2000, qui s'est assigné comme premier objectif d'instituer un cadre juridique approprié pour assurer la gestion durable des forêts sur la base d'un aménagement rationnel des ressources. Cela devrait permettre de définir le domaine forestier

national et de déterminer les critères et les normes d'organisation et de gestion concertée et participative des forêts[159]. Cet article 1 qui fait référence à l'aménagement forestier en République du Congo, exige aux sociétés d'exploitation forestières, CIB[160] et IBOCO[161] que les activités industrielles soient réalisées dans l'optique d'une gestion rationnelle des ressources forestières et elles doivent reposer sur un aménagement durable des écosystèmes forestiers.

Ces actions doivent garantir à la fois, une production forestière soutenue, tout en assurant la conservation de l'environnement, notamment la diversité biologique et la satisfaction des besoins des populations locales.[162] Ainsi, toute opération d'exploitation forestière industrielle repose sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement. Ce plan d'aménagement devient ensuite un outil de référence de la gestion forestière. En ce sens, il se traduit par la mise en place de règles de gestion garantissant une exploitation forestière industrielle économiquement soutenable qui assure à la fois, la durabilité économique, sociale et écologique de l'ensemble des ressources naturelles de l'unité forestière d'aménagement pour tous les acteurs sociaux concernés, entre autres l'administration des forêts, ses partenaires et les communautés villageoises[163].

Il existe donc un document bien défini par les institutions nationales en charge de la protection du patrimoine forestier au Congo mais qui a juste besoin d'être appliqué sur le terrain.

D'ailleurs, depuis son entrée en vigueur en 2000, ce code forestier a essentiellement contribué à réduire le déboisement des forêts qui constituent le patrimoine naturel et culturel du territoire. Ce code, a aussi interdit l'abattage des arbres et la culture sur brûlis, qui était la véritable menace du patrimoine naturel et culturel au Congo (Ulrich Kevin Kianguebeni 2008, p.80).

Outre ce code forestier, il sera question de travailler sur la prise en compte des lois coutumières de protections des forêts élaborées par les communautés autochtones.

Les populations autochtones sont considérées comme les gardiens du patrimoine forestier. Leurs stratégies et connaissances sur la protection et la préservation de leur environnement peuvent nous aider à conserver les espaces forestiers du Bassin du Congo, actuellement menacés par la déforestation (Bienvenu Wapu Samaki 2012).

[159]Tiré de l'article 1 du code forestier du 20 novembre 2000 au Congo.
[160]La congolaise industrielle du bois.
[161]Industrie des bois du Congo.
[162]Bigombé Logo, Patrice et Loubaky Moundele, Chanel, op.cit, p.20.
[163]Bigombé Logo Patrice et Loubaky Moundele Chanel, op.cit, p.20.

Les pratiques culturelles et traditionnelles issues du droit coutumier de ces communautés, contribuent énormément à la protection de l'environnement. Les peuples autochtones, délimitent leur écosystème forestier selon diverses composantes tout en reconnaissant et en indiquant les catégories de végétation et de paysage. L'espace chez les peuples autochtones, est organisé de façon précise et certains types d'activités sont toujours effectués sur des sites délimités en fonction des usages. Il y'a donc une différence entre la zone habitée (le village), la zone transformée par les activités agricoles(champs et jachères) et la zone « vierge », les sites sacrés et la forêt proprement dite, où s'intercalent les forêts de terre ferme et les forêts marécageuses (Bienvenu Wapu Samaki 2012).

b- les lois internationales de protection du patrimoine forestier au Congo Brazzaville

La protection et la gestion des forêts tropicales du Bassin du Congo, pourront également se réaliser grâce à l'application effective des textes internationaux sur la protection du patrimoine naturel dans le monde. Le texte majeur que nous devrions mettre en pratique dans cette partie, c'est la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel promulguée par l'UNESCO en 1972.

En effet, cette convention considère le patrimoine naturel comme :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique[164],
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation[165],
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle[166].

Cependant, l'article 4 du texte affirme que chacun des États parties à la présente convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au

[164]Tiré de l'article 1 de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, UNESCO 1972.
[165]Ibidem
[166]Ibidem

moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique[167].

Pour ne pas rester en marge de cette problématique, le Congo Brazzaville a ratifié cette convention le 10 octobre 1987 afin d'assurer la protection de son patrimoine naturel. Cette convention est un atout majeur pour le Congo Brazzaville dans sa politique de protection et de promotion du patrimoine naturel ou forestier (Ulrich Kevin Kianguebeni 2008). Sa ratification constitue un cadre juridique légal pour le processus d'identification et d'inventaire du patrimoine forestier de son territoire national.

C'est grâce à cette volonté que la Direction générale du patrimoine et des Archives, qui est l'organe technique du Ministère de la culture et des Arts du Congo Brazzaville, a procédé à l'inscription des sites naturels sur la liste indicative de l'UNESCO (Ulrich Kevin Kianguebeni 2008). Cette inscription devrait aboutir à l'inscription de certains sites naturels ou forestiers majeurs sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

L'autre texte juridique qui mérite d'être appliqué dans le cadre de la protection des forêts tropicales du Bassin du Congo, c'est la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du 11 juillet 2003.

En effet, le Congo Brazzaville a signé cette convention le 15 septembre 1968 et elle fut ratifiée la 04 avril 1981. Il faut dire que cette convention pose comme principe fondamental l'engagement des Etats signataires à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population (Ulrich Kevin Kianguebeni 2008). Cet instrument juridique entre bel et bien dans la problématique des violations des droits de terres auxquelles les communautés autochtones des forêts tropicales du Bassin du Congo font face.

Rappelons tout de même que cette convention, traite la question de la protection et la conservation des écosystèmes et des ressources naturelles en Afrique. Cet instrument juridique est sans doute l'un des rares textes internationaux sur le patrimoine naturel qui prends aussi en compte les droits coutumiers dans la législation moderne de façon à harmoniser la conservation des écosystèmes (Ulrich Kevin Kianguebeni 2008).

[167]Tiré de l'article 4 de la même convention.

Enfin, ces instruments juridiques seront pour nous un moyen pour contribuer à la protection et la gestion efficiente des forêts tropicales du Bassin du Congo. Des actions de plaidoyers et de sensibilisation seront menées en ce sens.

3.5. Plaidoyers pour la gestion participative des forêts tropicales du Bassin du Congo

La protection des forêts tropicales du Bassin du Congo, nécessite aussi l'implication des populations autochtones dans tous les projets d'aménagements et d'exploitation forestières initiés dans leurs territoires. C'est dans cette perspective que certaines institutions internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT), avait exigé à la congolaise industrielle du bois (CIB), société phare d'exploitation forestière du Nord Congo de mettre en place des stratégies allant dans le sens d'une gestion participative des forêts[168].

Cependant, la publication N° 169 de ladite convention, exige à la congolaise industrielle de bois, de prendre en compte les exigences sociales et les préoccupations proposées par cette institution afin de contribuer à l'exploitation équitable des forêts du Bassin du Congo.

D'ailleurs, l'article 15 de la convention de l'OIT stipule que : *les communautés autochtones doivent être consultées avant d'entreprendre toute activité de prospection ou d'exploitation des ressources naturelles dont sont les terres des populations autochtones et sur des activités devant avoir une incidence sur leur mode de vie*[169].

C'est donc dire que les sociétés d'exploitation forestières du Nord Congo, doivent d'emblée reconnaître les relations particulières qui lient les peuples autochtones des forêts du Bassin du Congo aux ressources naturelles, telles que les arbres de référence, les forêts sacrées, rivières sacrées et les cimetières des ancêtres de leur société[170].

En plus, les exigences de l'OIT prennent aussi en compte les droits de propriété et de possession sur les ressources que les populations autochtones exploitent traditionnellement pour leur subsistance. A cela s'ajoute la sauvegarde de leurs droits sur les ressources naturelles, y compris le droit de participer à leur utilisation, leur gestion et leur conservation[171].

Ainsi, pour matérialiser les recommandations de l'OIT, la congolaise industrielle du bois, a établi un programme participatif avec l'implication des communautés autochtones du Bassin du Congo dans le choix des zones à exploiter. Les populations autochtones ont été formées à l'utilisation des GPS et à la cartographie sociale, c'est-à-dire le repérage des zones forestières importantes de

[168]Bigombe Logo Patrice et Loubaky Moundele Chanel, op.cit, p .16
[169]Idem, p.17.
[170]Idem, p.18.
[171]Idem, p.20

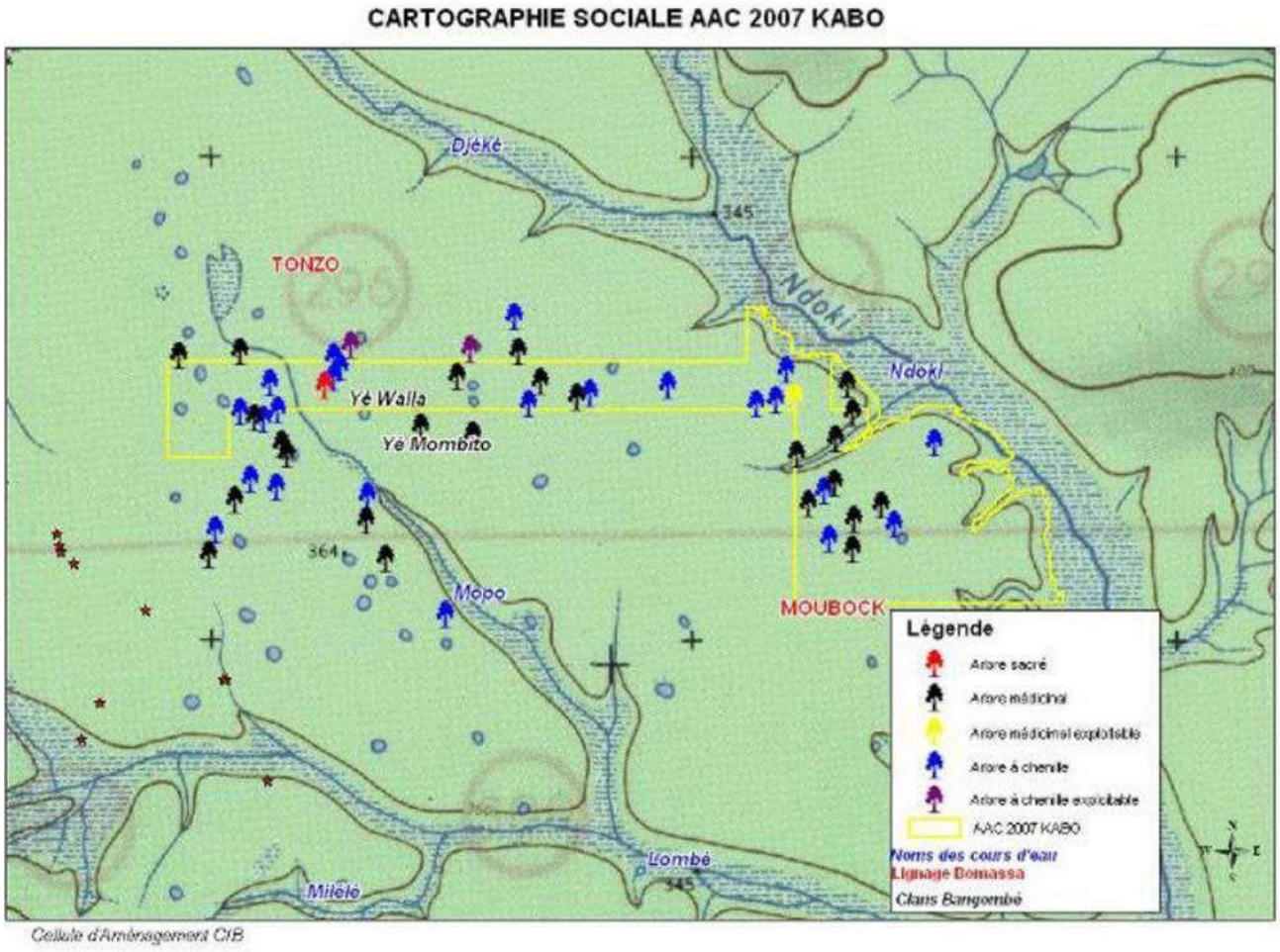
leur communauté. Par la suite elles ont été utilisées pour collecter les données et circonscrire les zones communautaires dans les concessions forestières[172].

C'est à travers ces activités de repérage que les agents de la congolaise industrielle du bois et les peuples autochtones ont identifié les ressources clés du territoire. Parmi ces ressources il y'a : les sites culturels, cultuels, les zones de subsistance économique sociale comme les zones de chasse, de pêche et de la collecte des produits forestiers. Aussi, c'est grâce à cette stratégie que les populations autochtones ont signalé les arbres mythiques de leur communauté susceptibles d'être épargnés d'exploitation. Car, ces arbres sont important pour la production des chenilles, pour le prélèvement des écorces des produits médicinaux et pour le règlement des conflits de leur société. Pour ce faire, la congolaise industrielle a mis à la disposition des peuples autochtones concernées des outils, des GPS, et des peintures pour marquer les arbres à épargner lors de l'exploitation forestière par ces sociétés multinationales[173].

[172]Idem, p.25.

[173] Bigombe Logo Patrice et Chanel Loubaky Moundele, op.cit, pp .30-31.

Figure 17: Cartographie des forêts importantes des communautés autochtones du Nord Congo



Source : Photo de Bigombe Logo Patrice et Chanel Loubaky Moundele, septembre 2018.

Figure 18: identification des arbres importants par les peuples autochtones du Nord Congo



Source : Photo de Bigombe Logo Patrice et Loubaky Moundele Chanel, septembre 2018

Figure 19 : Identification et marquage des arbres à épargner lors de l'exploitation forestière



Source : Photo de Bigombe Logo Patrice et Loubaky Moundele Chanel , septembre 2018

3.6. L'intérêt de protection et de gestion des forêts tropicales du Bassin du Congo

L'intérêt de protéger et de gérer de façon équitable les forêts tropicales du Bassin du Congo, porte sur plusieurs enjeux. D'abord du fait que la problématique des forêts tropicales du Bassin du Congo, est devenue au centre des débats (Tovivi Kouassigam 2020). Le choix de protéger et de gérer ces forêts, est aussi motivé par leur importance dans la régulation mondiale du climat[174]. Une reconnaissance qui lui vaut d'ailleurs l'appellation du deuxième poumon forestier de la planète après l'Amazonie (Tovivi Kouassigam 2020).

En effet, pour tenter de trouver des solutions sur les questions de déforestation, d'exploitation forestière et sur les mauvaises conditions sociales des peuples autochtones, plusieurs colloques, conférences, séminaires ont été organisés au niveau international, continental, sous régional et local. Parmi les problématiques que les Etats de la planète veulent rapidement apporter une solution, figurent les questions que nous venons de mentionner au début de l'introduction du mémoire. Ces forêts sont aussi devenues d'actualité grâce à leur rôle dans le processus de développement de l'écotourisme dans le département de la Likouala. En ce sens, les tours opérateurs du Congo comme Lawanda tour considère le département de la Likouala comme étant une destination à forte potentialité touristique. Et compte tenu des problèmes de pauvreté observés dans les communautés autochtones du Bassin du Congo, l'alternative du développement de l'écotourisme et de la mise en place des circuits touristiques seront considérés comme une activité importante pour le développement économique du département. Car ils vont contribuer au développement de leur localité. En un mot, la présence des touristes internationaux dans le bassin du Congo sera bénéfique pour les communautés autochtones Aka.

La vulnérabilité de la zone forestière du département de la Likouala, freine le développement économique du territoire. Les problèmes d'infrastructure et d'aménagement, compliquent les conditions de vie de la population locale. La communauté Aka qui fait l'objet de cette recherche, est dans un état de précarité sociale et environnementale, ce qui provoque des incertitudes pour leur avenir. Ces défis réduisent la capacité des communautés autochtones à préserver leur patrimoine culturel immatériel, généralement constitué des danses et musiques traditionnelles[175]. Les communautés autochtones sont abandonnées et même les décideurs politiques n'ont pas élaboré des politiques culturelles ou sociale durable pour accompagner les communautés autochtones du Bassin du Congo. Aucune politique de développement local existe sur les

[174]Kouassigan Tovivo, Koffi Koumassi, Michel Bruce, Dr Jan Sindt, Lorraine Brindel, op.cit,p.4.
[175]Tiré du Workshop de l'ethnologue Sorel Eta sur les conditions sociales du peuple Aka du Nord Congo, Brazzaville, Centre culturel Russe juillet 2018. Consulté sur youtube, avril 2021.

activités de valorisation touristique du patrimoine culturel immatériel de leur territoire. Toutefois, il faut souligner que le tourisme alternatif qui est souvent fondé sur la valorisation du patrimoine culturel n'est pas porteur d'économie en raison du manque d'une politique culturelle pour sa promotion, et par le manque de vision des autorités publiques.

En conclusion , il sied de dire que la question de la protection des forêts tropicales du Bassin du Congo, fait couler beaucoup d'encres et de salives au niveau de la sous-région Afrique Centrale. Pour trouver des solutions à cette question, l'Etat congolais à travers ses Ministères de tutelles, doivent prendre des mesures durables qui consistent d'impliquer les communautés autochtones dans toutes les activités d'aménagement forestier initié sur leur territoire ancestral. Nous suggérons aussi au gouvernement congolais d'associer les textes traditionnels, coutumiers et les textes nationaux de protection des forêts et de l'environnement au Congo afin de consolider la politique de gestion des espaces forestier en Afrique Centrale.

Chapitre 4 : Proposition d'un centre d'interprétation pour la promotion des traditions orales du peuple aka

Dans ce dernier chapitre de mon mémoire, je vais élaborer un projet patrimonial qui va consister de trouver des solutions sur la question de la valorisation et de la sauvegarde des traditions orales du peuple autochtone Aka. Pour relever ces défis, j'ai adhéré à la réflexion des membres de la communauté Aka qui consiste à mettre en place un centre d'interprétation, un outil culturel de sensibilisation à l'importance des traditions orales de leur localité.

Dans cette partie, il s'agit aussi d'énoncer le contexte d'implantation dudit centre, les objectifs de sa création, les publics cibles, les différents partenaires techniques, institutionnels et financiers pour sa réalisation, les différentes phases de réalisation du projet, ainsi que les activités de médiation culturelles qui seront programmées pour son animation. Je tiens à rappeler que ce projet est aussi une stratégie de mettre la « pression » aux autorités politiques du Congo Brazzaville afin qu'ils puissent prendre en compte la gravité de la situation de disparition du patrimoine culturel immatériel des populations « *minoritaires* » de notre territoire. En ce sens, le Ministère de la culture et le Bureau Unesco du Congo Brazzaville seront nos partenaires privilégiés pour la réalisation de ce projet. Le centre d'interprétation, sera implanté dans les locaux de la Mairie d'Impfondo, une surface réservée pour ce projet culturel.

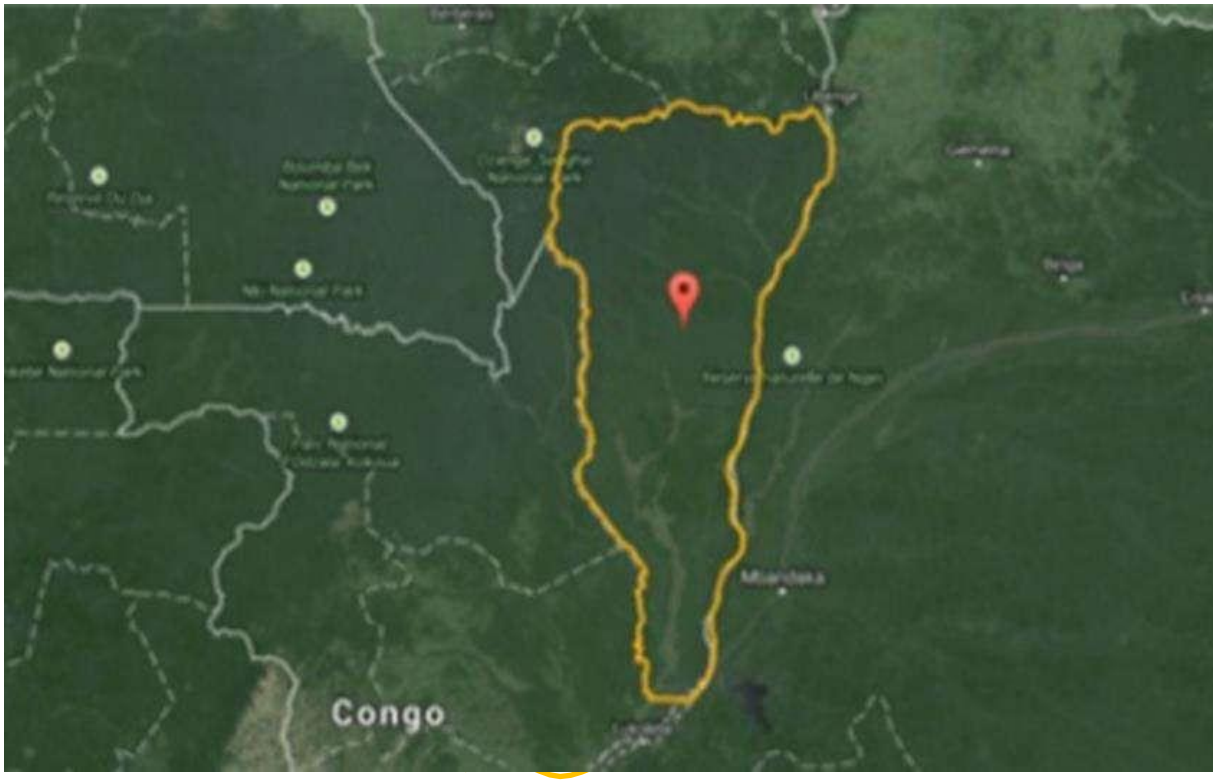
4.1. Présentation du département de la Likouala

Le centre d'interprétation dédié aux traditions orales de l'ethnie Aka, sera implanté dans la ville d'Impfondo chef-lieu du département de la Likouala. Le département de la Likouala a une superficie de 66.044 km^2, soit 19% de la superficie totale du pays. C'est une contrée intérieure de la République du Congo, il est situé dans la partie Nord du pays et il est limitrophe des départements de la Sangha, des deux Cuvettes, ainsi qu'avec la République Centrafricaine, le Cameroun, et la République démocratique du Congo ».

La Likouala est couverte par la grande forêt équatoriale et elle connait un climat de sous type oubanguien, avec une saison de pluie d'août à novembre et une saison beaucoup moins pluvieuse d'avril à juin. La faune est riche, on y trouve toutes les espèces caractéristiques de la forêt équatoriale : mammifères, oiseaux, reptiles, et insectes très variés. Dans ses fleuves relativement poissonneux, on rencontre aussi des hippopotames, des crocodiles ainsi que des lamantins. La flore est caractérisée d'essences variées telles, le Limba, le Sapelli, l'Acajou et l'Iroko qui sont des arbres de référence de la grande forêt équatoriale du Nord Congo. Elle couvre 22 200 000

hectares de forêt[176]. Le département de la Likouala, compte 30.000 habitants, dont l'ethnie Bantu représentée par les Bomitaba, Kaka, Bondongo, Moundjombo et Enyellé et les peuples autochtones représentés par les Aka et les Mbénzélés[177]. La ville qui abritera le centre d'interprétation est donc nommée Impfondo, elle est bâtie au bord du fleuve Oubangui qui est l'affluent du fleuve Congo et elle compte 20.000 habitants dont les autochtones et les Bantu.

Figure 20 : Carte du département de la Likouala



Légende : Zone d'implantation du projet

Source : googlemaps.com, consulté le 2 décembre 2020.

4.2. Contexte d'implantation du projet

J'ai proposé ce projet d'implantation d'un centre d'interprétation à cause des informations collectées par le biais d'un questionnaire auprès de quelques membres de la communauté Aka et auprès des ethnologues spécialistes de cette population. Leurs avis sur cette situation culturelle ont révélé que le département de la Likouala n'a aucune structure culturelle.

La localité ne possède aucun musée, écomusée ou un centre culturel pour l'étude, la sauvegarde, ou pour faire connaitre la culture au niveau local. Comme dans beaucoup des pays africains et du

[176] http://www.congo-site.com/La-foret-congolaise_a804.html, consulté le 24 décembre 2020.

[177]http://www.fipac.net/ consulté le 8 novembre 2020.

monde, la culture est toujours absente dans des projets d'aménagements et de développement local des département enclavés. Les Aka sont seulement invités lors des fêtes nationales ou de commémoration des évènements historiques du Congo.

A cet effet, ce projet que je propose sera une réponse à tous ces problèmes socioculturels que traversent le département de la Likouala. C'est donc dire que ce projet culturel est d'une importance capitale pour le Congo, dans le sens où mon initiative de mettre en place une structure culturelle dans la Likouala, permettra de redorer l'image de ce département et de cette population historique du Congo Brazzaville.

On pourra ensuite promouvoir une éducation culturelle afin de donner l'envie aux plus jeunes d'apprendre davantage sur le patrimoine immatériel de leur localité. A travers mon projet, d'autres initiatives culturelles similaires pourront voir le jour dans d'autres département du Congo. Cela va permettre à l'institution chargée de protéger le patrimoine national, en l'occurrence le Ministère de la culture et des Arts, de penser en même temps à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel des département de notre pays. Et cette première expérience de projet pourra booster la motivation des autorités politiques du Congo de proposer les éléments culturels immatériels du pays, sur la prestigieuse liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Par ailleurs, les Aka sont parmi les communautés les plus pauvres du département de la Likouala c'est pour dire que l'implantation du centre culturel sera bénéfique pour eux. Les retombées économiques qu'il va générer à travers les activités d'ethno tourisme, seront importantes pour les Aka et ils pourront en retour se soigner, se vêtir ou envoyer leurs enfants à l'école. La vulnérabilité observée dans la zone forestière du département de la Likouala, freine le développement économique de ce territoire.

En plus, les problèmes d'infrastructure et d'aménagement, compliquent les conditions de vie de la population locale. La communauté Aka qui fait l'objet de ce projet, est dans un état de précarité social et environnemental, ce qui provoque des incertitudes pour leur avenir. Ces défis quotidiens réduisent la capacité des communautés autochtones à préserver leur patrimoine culturel immatériel généralement constitué des danses et musiques traditionnelles. Les communautés autochtones sont abandonnées et même les décideurs politiques n'ont pas élaboré des politiques culturelles ou sociale durable pour accompagner les communautés autochtones du Bassin du Congo. Aucune politique de développement existe sur les activités de valorisation touristique du patrimoine culturel immatériel de leur territoire. Toutes fois il faut souligner que le tourisme alternatif qui est souvent fondé sur la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, n'est pas porteur d'économie en raison de manque d'attention des autorités

publiques. Il sera donc nécessaire de développer le secteur touristique qui sera important dans la consolidation du PIB national.

4.3. Les objectifs du projet

- Créer un centre d'interprétation pour valoriser les traditions orales de l'ethnie Aka ;
- Réaliser un inventaire général sur la culture de l'ethnie Aka ;
- Garantir une meilleure protection des traditions orales du peuple Aka par la recherche, la documentation, la préservation, la mise en valeur et la promotion de ce patrimoine culturel exceptionnel ;
- Entreprendre la collecte de données (textes, images et sons), afin d'établir des banques de données typologiques et anthropologiques sur la musique polyphonique, les danses, interdits ou tabou, contes et rites de cette population.

4.4. Les Résultats attendus du projet

- Rentre viable un véritable centre d'interprétation pour l'étude, la collecte, la sauvegarde, la promotion et la diffusion des traditions culturelles orales des peuples Aka ;
- Contribuer au développement de la localité qui abritera le centre de référence ;
- Former et impliquer entièrement la communauté Aka dans toutes les activités du plan d'action ;
- Sensibiliser le public national et international par la diffusion des résultats de la recherche ;
- Valoriser les aspects artistiques et événementiels de cette culture par l'organisation des manifestations culturelles, telles qu'un festival sous-régional sur la musique et la danse du peuple Aka ;

Pour bien mener notre projet, il sera mis en place des partenariats avec le bureau du FIPAC, (le forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale) qui a lieu tous les 2 ans dans le département de la Likouala précisément à Impfondo. Mais avec d'autres institutions et ONG de la place œuvrant pour la protection et la promotion des droits des peuples autochtones du Congo en l'occurrence le fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD), le réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), l'Observatoire Congolais des droits de l'homme (OCDH), et le fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) en vue de sauvegarder et de valoriser ensemble le patrimoine culturel Aka.

4.5. Gestion et mise en œuvre du projet

Etant donné que les peuples autochtones du Congo et particulièrement les Aka bénéficient d'une protection nationale même si cette dernière n'est pas effective[178], nous allons nous appuyer sur la Direction générale du patrimoine et des archives du Congo, pour mettre en place et réussir notre projet. Cet organe technique du Ministère de la culture et des arts, sera notre relais entre le peuple Aka, et les partenaires étatiques.

En effet, le renforcement de la protection des traditions orales des peuples autochtones du Congo en général et du peuple Aka en particulier est aussi assurée par le décret 2010-804 du 31 décembre 2010 portant ratification de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatérielle au Congo. Et le décret 68-45 du 19 février 1968 fixant les modalités d'applications de la loi 32/65 donnant à l'état la possibilité de créer des organismes tendant au développement de la culture et des arts. De ce qui précède, notre projet va se dérouler en 3 phases :

- La première phase du projet va consister à informer et sensibiliser les différents partenaires : populations locales, collectivités territoriales, élus locaux, conseillers, députés, sénateurs, les ONG et partenaires de financement sur la pertinence du projet. En vue de sa réussite, ces partenariats seront signés avec les ONGS nationales et internationales œuvrant pour le développement durable des populations autochtones dans le monde. Outre la campagne d'information et de sensibilisation qui sera menée auprès du public national et local, nous allons prévoir des émissions à la radio locale du département de la Likouala et à la radio nationale du Congo. Les radios privées du pays seront aussi consultées afin de parler du projet. Par la suite des émissions seront organisées à la télévision nationale du pays où je souhaiterai inviter les spécialistes, ethnologues et anthropologues qui maitrisent cette population.

L'autre stratégie prévue c'est la création des pages sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et autres en vue de sensibiliser le grand public car la plupart du temps au Congo les projets culturels ne sont vulgarisés à cause du manque de communication. Pour toucher le public national, les émissions vont se dérouler en langue nationales le lingala ou kituba parlées par la quasi-totalité de la population Bantu. Par contre d'autres émissions vont se dérouler en français, afin de viser l'élite internationale, les intellectuelle et les chercheurs ou les amoureux du patrimoine culturel du monde. Dans ce même sens, des articles sur l'histoire et sur la culture aka seront publiés dans la presse nationale et internationale ; ceci pour sensibiliser un plus large

[178] Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo.

public sur l'existence d'une structure culturelle dans le département de la Likouala et d'une telle richesse culturelle.

Par ailleurs, il convient dans le cadre de ce projet, d'organiser de façons régulières des séminaires afin d'informer et de sensibiliser les autorités et populations locales d' Impfondo sur la nécessité de les impliquer dans la mise en œuvre du plan d'action de valorisation des traditions culturelles de leur localité. Il est aussi prévu la publication des supports d'informations (dépliants, affiches, banderoles) afin d'informer le public sur les mesures de sauvegarde prises au plan national et du calendrier du déroulement des activités d'aménagement du centre d'interprétation. Les activités d'information et de sensibilisations, vont se poursuivre pendant toute la période du projet pour permettre à tous nos partenaires, de s'imprégner du projet afin qu'ils portent plus d'intérêt à celui-ci. Après nous allons constituer des équipes pluridisciplinaires qui seront chargées de mener le projet. Ces équipes, seront composées des spécialistes en Gestion du patrimoine culturel, en gestion de l'environnement, en ethnologie, en Histoire et en anthropologie. Mais surtout des représentants des populations locales c'est-à-dire les Aka.

- La deuxième phase du projet portera sur la formation des enquêteurs locaux chargés d'assurer la collecte des données ethnologiques et anthropologiques. Les formateurs seront des experts de plusieurs disciplines confondues (anthropologues, ethnologues, sociologues, et ethnomusicologues, paysagistes) qui dirigeront des enquêtes et la collecte des données ethnographiques sur le terrain. L'objectif de la formation des enquêteurs sera de leur présenter les termes de référence d'une enquête orale, les techniques de réalisation d'un pré inventaire et d'un inventaire général. C'est ainsi qu'il faut à les exercer aux outils techniques de travail et aux stratégies envisagées pour l'atteinte des résultats attendus.

Il est également prévu de former des techniciens et des animateurs du centre d'interprétation d'Impfondo au fonctionnement et aux activités de médiation du centre. Dans toutes ces activités de formation les communautés Aka seront fortement impliquées. Toujours dans ce même volet, un séminaire de formation des enquêteurs sera organisé. Et les participants du séminaire seront sélectionnés sur dossier parmi les cadres du ministère de la culture, ou des étudiants qui ont une qualification en anthropologie, en gestion du patrimoine culturel et ayant au moins trois années d'expérience de terrain dans la collecte des traditions culturelles (musique, danse, contes légendes rites et cultes etc). Le séminaire se tiendra dans la localité d'Impfondo pour le département de la Likouala, et un autre sera organisé à Brazzaville. La durée des différents séminaires sera de 3 jours, le nombre total de participants sera limité à 16 personnes ou

enquêteurs et le nombre des intervenants sera limité à 3 formateurs. La direction générale du patrimoine du Congo se chargera de cet inventaire.

- La troisième phase du projet sera celle de l'identification et de la collecte du patrimoine immatériel du peuple Aka, de l'exécution des travaux de sauvegarde, de promotion, et de valorisation de ces richesses immatérielles. Il s'agit ici de mener des missions de recherche et de collecte des données sur le terrain. Ces enquêtes de terrain seront effectuées chez les peuples autochtones aka habitant le Nord Congo. Les équipes d'enquêteurs vont entreprendre des missions dans les campements aka afin de collecter des données fiables sur leur tradition : textes, récits de vie, images, sons, sur la musique et la danse traditionnelle de cette communauté. Cela va nous permettre de rassembler une documentation plus complète sur leurs traditions orales. À la suite des travaux de terrain, le traitement, l'archivage manuel et électronique des données, constitueront la base de la collecte sur les traditions orales de cette ethnie qui sera ensuite stockée au centre de référence d'Impfondo.

Le but de cette activité, est d'aboutir à la constitution d'une banque de données sur le patrimoine oral aka. Même si des études antérieures ont été faites sur ce patrimoine par le bureau Unesco de Brazzaville, et qu'une documentation assez fournie existe déjà, il est important de rassembler toute la documentation et effectuer des recherches supplémentaires c'est-à-dire plus approfondies. Cette partie, va également porter sur la mise en place du système de gestion du centre pour son exploitation. Il convient de noter que notre projet mettra un accent particulier sur la mise en place d'un cadre de concertation et de sensibilisation entre les différents partenaires : population locale, ministère de tutelle, ONG, et partenaires de financement. C'est dire que cette phase est extrêmement importante en termes d'activités à mener, et elle nécessite davantage de temps. Enfin, la méthodologie de travail que nous mettrons en place pour constituer notre base de données est la suivante :

- Recherches documentaires
- Enquêtes orales
- Observation directe ou enquêtes empirique
- Utilisation de questionnaires
- Description des faits
- Interprétation et comparaisons des faits
- Prise de notes

- Croquis, schémas
- Relevés des coordonnées géographiques au GPS (Global position system)
- Prise de vues photographiques, enregistrement audio et audiovisuel

Pour traiter nos données, nous allons procéder aux méthodes suivantes :

- Dépouillement et sélection des données
- Rédaction et stockage manuels
- Saisie et stockage informatisés
- Traitement des données audiovisuelles
- Archivage des données (textes, images, sons, etc.)

Nous allons procéder par 2 systèmes de stockage des données

- Stockage manuel

Il s'agira, après traitement, de compiler sur un support « papier » les différentes données typologiques des résultats des travaux de recherches et collectes sur la musique et la danse des Aka par exemple. Les prises de vue photographiques analogiques réalisées, seront tirées sur papier. De même, les éléments audio et audiovisuel seront réservés sur bande ou cassettes audio et cassette VHS, et constitueront ainsi des banques de données manuelles.

- Stockage numérique

Etant entendu que des prises de vue photographiques et audiovisuelles seront réalisées à l'aide d'appareils numériques, une fois enregistrer sur l'ordinateur équipé d'un programme XP multimédia, ces éléments seront traités et stockés sur CD-ROM. Les données textuelles seront traitées de la même manière afin de constituer des banques de données numériques.

4.6. Durée du projet

Au regard de l'importance des travaux de recherches de terrain, d'aménagement et de l'équipement du centre, le projet s'étalera sur 2 ans. Il sied de rappeler que la population locale c'est-à-dire le peuple aka va constituer l'essentiel de la main d'œuvre dans la plupart des travaux à réaliser. C'est pour autant dire que leur participation dans ce projet sera importante.

4.7. Cadre règlementaire du projet

Comme nous l'avons souligné au début de ce travail, le peuple autochtone aka occupe la région de la Likouala, la grande forêt équatoriale du Nord Congo. Etant donné que ces populations sont

présentes dans tous les villages que compte ce département, nous procéderons par une délimitation des zones sur lesquelles les travaux d'inventaire seront menés. Donc, ces villages seront sélectionnés en fonction de l'importance de leur patrimoine culturel immatériel riche et diversifié. Une fois ces villages délimités, il sera nécessaire d'assurer une large diffusion des textes juridiques sur la sauvegarde et la valorisation des traditions orales des peuples autochtones en général et Aka en particulier. Mais aussi de sensibiliser les Bantu sur les droits culturels, économiques, environnementaux, et sociaux des Aka. Il convient donc d'amener les autorités politiques, départementales et locales à faire une application effective des textes réglementaires, et de mettre en place un cadre juridique de protection du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones du Congo. Parmi ces différents textes, nous pouvons citer :

Au niveau national :

- La loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones du Congo.
- La loi n°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel et naturel.
- La loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle en république du Congo.

Au niveau international :

- La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.
- La convention pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003, et ratifiée par le Congo le 30 décembre 2010.
- La recommandation de l'Unesco sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire du 15 novembre 1989.
- La convention n° 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) de 1989 sur la protection des droits des peuples indigènes dans le monde.

Une fois ces textes appliqués, il y'aura un véritable respect des droits des peuples autochtones qui sont souvent marginalisés et discriminés au Congo et dans d'autres pays de l'Afrique Centrale.

Il sied de rappeler qu'au Congo, dans les années antérieures, le constat sur le respect des droits des peuples autochtones n'était guère satisfaisant. Pour preuve nous pouvons citer en exemple la destruction et l'appropriation des terres qui sont importantes pour les peuples aka habitant la grande forêt du Nord Congo. En ce sens, ils ne peuvent jouir pleinement de leurs droits culturels

sans la protection de leurs terres ancestrales. La terre pour les peuples aka est l'incarnation et le symbole de leur identité culturelle, elle protège le droit de vivre de ces peuples[179]. Il convient de noter que lorsque ces populations autochtones sont dépossédées de leurs terres, elles se trouvent dans l'incapacité de préserver leur culture et de la transmettre aux générations futures. Pour aider les Aka de comprendre les textes juridiques sur la sauvegarde de leurs traditions, us et coutumes, nous allons signer un partenariat avec le département de langues et civilisations africaines de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville afin de traduire ces textes nationaux et internationaux en langue Aka.

4.8. Ressources humaines et matériels du projet

- Moyens humains

Pour réaliser ce projet, nous aurons besoins d'une équipe composée de :

- Un chef de projet pour sa coordination ;
- Un assistant au chef de projet ;
- Une équipe pluridisciplinaire pour les recherches de terrain ;
- Une équipe mixte composée des Aka et Bantu pour d'autres activités et pour l'animation du centre.
- Moyens matériels

Concernant l'acquisition d'équipement pour le centre, nous aurons besoins des moyens informatiques (ordinateurs et périphéries complètes équipés de programme XP professionnel), et de matériel bureautique et multimédias, (photocopieurs, téléviseurs, appareils DVD, rétroprojecteur vidéo). Ces fournitures de bureau sont indispensables pour la coordination du centre de référence D'Impfondo. Cela va nous permettre d'une part de traiter et de stocker les données, et d'autre part de préparer et de réaliser leur diffusion. Pour permettre à notre centre de remplir pleinement sa mission de sauvegarde, de protection, et de valorisation des traditions orales de l'ethnie Aka.

Nous aurons besoins des outils scientifiques qui permettent de réaliser les sorties scientifiques de recherches et de collectes des données de terrains (textes, images et sons). Appareils photos analogiques et numériques, cameras, enregistreurs de sons analogiques et numérique. D'autres matériels comme les GPS et les boussoles serviront à la localisation et à la délimitation des sites

[179] http://www.survivalfrance.org/parcsoupeuples consulté le 12 décembre 2020

tampons constitués des villages ou campements Aka dans l'optique de réaliser diverses cartographies. Il est prévu de faire une demande d'achat d'un véhicule de marque BG pour les missions scientifiques de terrain. Il nous faut également acheter des pirogues à moteurs pour accéder aux campements situés sur l'autre rive du fleuve Oubangui.

4.9. Description des activités du Centre

La fonction du centre est dans un premier temps de rassembler la documentation sur les traditions culturelles de l'ethnie Aka. Et ensuite mettre en valeur ce patrimoine culturel immatériel, d'organiser des activités qui visent à sauvegarder et à transmettre les savoir et savoir-faire de cette communauté aux publics. Les activités du centre d'interprétation pour la promotion des cultures Aka tourneront autour des conférences débats thématiques sur les différents aspects de la culture du peuple Aka. Ces différentes conférences seront organisées et animées par les ethnologues, gestionnaire du patrimoine, qui seront accompagnés par les Aka. Je pense aussi à la projection de films ethnographiques sur la vie quotidienne des Aka dans la forêt. Les spectacles de théâtres sur les contes, les devinettes, ainsi que des concerts sur le domaine le plus exceptionnel de leur culture qui est la musique polyphonique et les danses traditionnelles.

Les visiteurs pourront consulter des documents ethnologiques et historiques lors des expositions des objets d'arts, de vie et instruments de musique traditionnelle pour permettre une meilleure connaissance de leur tradition culturelle.

Le centre d'Impfondo sera un point de référence et de confrontation pour tous ceux qui s'intéressent aux traditions culturelles Aka. Il sera destiné aux élèves, aux universitaires, aux chercheurs et aux touristes nationaux et internationaux. Les visiteurs seront informés sur les traditions culturelles de cette population, sur leurs origines et sur l'histoire de contact avec les Bantu. Afin de contribuer à la diffusion de la culture de cette population, nous mettrons en place une vaste gamme de stratégies de communication à savoir : la sensibilisation et la formation à travers les productions théâtrales, les émissions radiotélévisées, et les articles qui seront publiés dans la presse nationale et internationale.

Cela permettra de faire connaitre à un large public les incommensurables richesses culturelles du peuple Aka. Le centre comprendra à la fois une salle d'exposition et une salle polyvalente, pour les activités multimédias et les réunions. Le rôle du centre de référence d'Impfondo pour ces communautés est capital. Les Aka joueront aussi le rôle de médiateur culturel dans les différents ateliers sur la musique polyphonique[180] et la danse traditionnelle par exemple. Ces ateliers thématiques seront constitués et animés par les différents dépositaires des savoirs et savoir-faire

[180] Musique de plusieurs voix.

Aka à l'intention des jeunes et adultes. Du point de vue programme éducatif et de formation des communautés Aka, il sera organisé au sein du centre une formation en alphabétisation fonctionnelle qui sera conduite par le Directeur dudit centre en faveur des Aka. Pour les activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le département en charge de la culture organisera chaque année des séries d'ateliers de renforcement de capacité des leaders Aka (gardiens de la tradition). Ainsi que les acteurs culturels de cette communauté. La transmission de leur patrimoine, se fera à travers des séances d'apprentissage et de revitalisation qu'organisera le responsable du centre.

Les Aka vont aussi participer aux différentes rencontres culturelles telles que les festivals et les foires au niveau national.

Par ailleurs, le centre de référence fonctionnera sous l'égide du Ministère de la culture et des arts notamment la Direction Générale du patrimoine et des Archives. Dans ce même volet, nous envisageons organiser des festivals sous régional sur la musique et la danse des peuples autochtones du Congo, de la RDC, du Gabon, de la République centrafricaine et du Cameroun à Impfondo. L'objectif de ce festival sera de rassembler les autochtones de ces pays listés afin de diffuser, de valoriser et de promouvoir leur culture au niveau de la sous-région. Les activités de promotion du centre prévoient également la réalisation des supports audio, vidéo et cassettes pour une large diffusion de cette culture. Étant donné que les enquêtes de terrain seront permanentes, nous ferons la publication des résultats des enquêtes de terrain à la fin de chaque recherche.

4.9.1. Publics cibles et bénéficiaires

Notre projet a pour principale cible :

- Les élèves, les universitaires les décideurs ;
- Les chercheurs, les touristes nationaux et internationaux ;
- La population locale, les autochtones tout comme les Bantu ;
- Le public des autres pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Les collectivités territoriales ;

4.9.2. Les retombés du projet

Pour avoir fait de notre projet un garant de sauvegarde et de promotion des cultures du peuple Aka, nous sommes persuadés qu'il sera bénéfique à travers ses publications scientifiques et la

mise en place d'un tourisme culturel durable. Et on pourra avoir des retombées sur le plan culturel, socioéconomique, et même environnemental.

a. Sur le plan socio-économique

Nous pensons mettre en place une politique d'emplois liées à la valorisation des traditions culturelles Aka qui seront d'ailleurs les premiers bénéficiaires économiques de ce projet, ainsi que des emplois qu'il va générer. Ce qui revient à dire que les animateurs du centre, les éco-gardes et les guides, seront recrutés dans leur communauté. Donc, les Aka vont constituer l'essentiel de la main d'œuvre envisagée pour la réalisation des différents travaux d'aménagement du centre et des travaux de protection et de valorisation des espaces naturels, et culturels qui seront effectués dans la localité. Cela permettra d'arrêter le départ massif des jeunes Aka vers les grands centres urbains, et de faire rayonner la ville qui abritera le centre (Impfondo).

A travers Le tourisme culturel, il y'aura la création d'emplois avec une main d'œuvre essentiellement locale. Ici, il s'agira de mettre l'accent sur le fait que les collectivités territoriales du département de la Likouala, soient comme je l'ai souligné plus haut les premiers bénéficiaires du projet dans le cadre de la main d'œuvre. Il faut préciser que le projet va favoriser le développement de l'économie locale par le réinvestissement des ressources générées par des publications scientifiques et par le tourisme culturel. Ce qui permettra de financer d'autres projets communautaires comme la construction des écoles, des centres de santé, et des fontaines publiques. Ceci afin d'améliorer le niveau de vie des populations Aka qui vivent dans l'extrême pauvreté, manque de soins de santés et d'une scolarité adéquate. Enfin, la population Aka sera amenée à commercialiser avec respect des codes ancestraux ses savoir-faire locaux. Ce qui permettra de leur faire bénéficier des retombées touristiques liés aux visites du centre.

b. Sur le plan culturel

Sur cet aspect culturel, il s'agira de protéger et d'assurer la transmission aux générations futures du plus vieux patrimoine immatériel de l'Afrique centrale qu'est la tradition orale des peuples autochtones en général et Aka en particulier. Cela permettra d'assurer le rayonnement et la diffusion de la valeur universelle exceptionnelle de cet héritage culturel au niveau national et international. Une fois le centre aménagé et ouvert aux publics, nous envisageons un brassage

des cultures c'est l'occasion de faire du tourisme une opportunité de rencontre, d'échanges, de dialogue inter culturel et de cohésion sociale[181].

C'est aussi le moment de promouvoir l'échange culturel entre les Aka et les Bantu. Ce qui permettra de briser le complexe d'infériorité d'une part et de l'assujettissement auquel ils sont victimes d'autre part. Le projet vise également à sensibiliser les Aka afin qu'ils réservent un accueil chaleureux aux touristes venant de tout horizon, et qui doivent à leur tour respecter les us et coutumes de la localité. Car il faut avouer que le tourisme de masse est souvent à l'origine de la disparition des traditions ancestrales : rites et interdits par exemple. Par ailleurs, Il doit y avoir de la part de ces derniers un véritable respect des normes sociales, culturelles et religieuses de la localité aka. Aussi, ce projet est un moyen pour la population autochtone Aka de se réapproprier sa mémoire collective tout en perpétuant le savoir-faire traditionnel.

c. Sur le plan environnemental

La notion de ''développement touristique durable'' devrait, selon l'organisation mondiale du tourisme (OMT), recouvrir : « *toute forme de développement, d'aménagement ou d'activité touristique qui respecte et préserve à long terme l'environnement c'est-à-dire les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces* »[182].

Notre travail, est une contribution à la valorisation des traditions culturelles du peuple Aka. Dans cette partie, nous pensons à une politique de protection de l'environnement au sein duquel le centre sera implanté. Les visiteurs seront informés sur le respect de l'environnement ainsi que ses traditions. Parce que le tourisme culturel et le non-respect du patrimoine Aka peuvent contribuer à la disparition des traditions et à la profanation des sites sacrés. Pour remédier à ce problème, des mesures de protections seront prisent pour limiter les impacts du tourisme sur la qualité de vie du peuple Aka et de leur environnement naturel.

4.9.3. Les partenaires du projet

Notre projet va bénéficier de l'appui financier, technique et logistique des partenaires nationaux et internationaux. La volonté de sauvegarder et de valoriser les traditions culturelles des Aka n'est plus à prouver vue les menaces de disparition auxquelles cette culture est confrontée.

a. L'État Congolais

[181] www.unesco.org , consulté le 19 décembre 2020.
[182] https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/world-tourism-organization , consulté le 19 décembre 2020

La question de la valorisation et de la protection des traditions orales des peuples autochtones du Congo est devenue une préoccupation nationale depuis les suggestions du Bureau Unesco de Brazzaville. Ainsi donc, la structure porteuse de ce projet est l'Etat congolais. Ce qui revient à dire que notre projet est à 70 % financé par l'Etat Congolais à travers son Ministère de la culture et des arts.

b. Les collectivités territoriales

Pour réussir ce projet, je vais associer les collectivités territoriales. Parce que ces derniers vont jouer un rôle important pour sensibiliser la population locale sur les activités d'inventaire que nous allons mener sur leur territoire. Cela permettra à la population locale de donner plus d'importance au projet car leur participation est indispensable.

c. Les institutions nationales et internationales

Au niveau national il s'agit des ONG, qui travaillent pour la protection des droits des peuples autochtones du Congo, des sociétés forestières, des sociétés pétrolières, et les confessions religieuses. Nous comptons également sur l'Université Marien NGouabi de Brazzaville, la mairie d'Impfondo, ville qui abritera le projet, le Ministère de l'environnement et celui du tourisme.

-Au niveau international, nous allons développer des contacts avec des agences du système des Nations Unies basées au Congo Brazzaville, comme l'UNESCO à travers le centre du patrimoine culturel immatériel, l'UNFPA, et l'UNICEF. La Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, les ONG internationales telles l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'agence française de développement (AFD), les institutions de coopération bilatérales telles l'ambassade de France au Congo et celle du Japon.

d. Les partenaires médias

Pour faire connaitre le projet au niveau local, national et international, nous aurons comme partenaires médias : La radio locale de la Likouala implantée à Impfondo et la radio locale de la Sangha implantée à Ouesso. Au niveau national, nous allons contacter la radio nationale du Congo, radio Congo, les radios privées comme digitale Radiotélévision et radio Brazza. C'est dire que des émissions seront produites et animées pour faire connaitre le projet et pour organiser des émissions sur le peuple Aka c'est-à-dire sur l'importance de leur culture. Nous pensons aussi à d'autres émissions sur la télévision nationale du Congo. Au niveau international nous comptons sur des partenaires comme TV5, France 24, et d'autres chaines nationales des pays de la sous-région Afrique centrale.

4.9.4. Stratégie de financement du projet

Comme nous l'avons signifié, l'Etat congolais sera le bailleur de fond principal pour financer ce projet. Selon les informations de financement collectées auprès du Directeur des affaires financières de la Direction Générale du patrimoine et des Archives, le Ministère de la culture a donné son aval de financer le projet à hauteur de 60%. Et pour compléter le reste du financement, nous allons faire recours aux organisations des Nations Unies comme le PNUD et l'AFD, la BAD qui travaillent aussi dans le sens d'amélioration des conditions sociales des populations marginalisées en Afrique et dans le monde.

4.9.5. Suivi et évaluation du projet

Durant la période de mise en œuvre du projet, deux agents de liaison seront désignés par le Ministère de la culture et le Bureau Unesco de Brazzaville pour assurer la supervision et la coordination du projet. Ceci pour permettre de contrôler l'état d'avancement des activités programmées, afin d'aboutir aux résultats attendus. Le chef de mission déposera un rapport d'activité à la Direction générale du patrimoine et des archives. L'évaluation se fera aussi à la fin de chaque activité du projet. Le coordinateur du projet, se chargera de rencontrer l'équipe du projet pour discuter sur des questions liées au bon déroulement de ses activités.

En définitive, ce chapitre est en sorte une ébauche de notre projet de création d'un centre d'interprétation sur le territoire du peuple autochtone Aka du Congo Brazzaville. Après sa soumission aux différents partenaires locaux ou nationaux, nous posséderons à son amélioration. En d'autres termes des nouveaux éléments seront ajoutés sur les activités de médiation ou d'animation culturelle du centre, sur la problématique des risques du tourisme de masse, sur la mise en place des projets de gestion de l'écotourisme de la zone, sur la participation des communautés autochtones dans ce projet et sur les médiateurs culturels, locaux ou nationaux qui vont animer le centre d'interprétation.

Tableau 2 : Programmation des activités du projet

Activités	**Exécution**															
	Année 2022								**Année 2024**							
	Mai	Juin	Juillet	Août.	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
1. Campagne d'information et de sensibilisation des populations locales et autorités locales																
Acquisition d'équipement pour le centre																
Missions techniques de repérage																
Séminaire de formation des enquêteurs																
Préparation techniques des missions de terrain																
Evaluation de la phase 1																
2. Déploiement des équipes d'enquêteurs sur le terrain																
Traitement et stockage des données																
Séminaire de formation du personnel technique du centre																
Ouverture et lancement officiel des activités du centre																
Evaluation de la phase 2																
3. Mission complémentaire de vérification et de collecte de données																
Traitement et stockage de données des missions complémentaires																
Formation des animateurs du centre																
Publication et diffusion des résultats des collectes des données ethnologiques																
Restitutions																
Evaluation de la phase 3																

Conclusion générale

Ce XXI^{e} siècle, marque un tournois décisif dans l'histoire du patrimoine culturel immatériel congolais. Les recommandations et les plaidoyers des ONG et des associations de défense des droits de l'homme, particulièrement les peuples autochtones du Congo, ont eu pour conséquence positive la reconnaissance de l'histoire et des cultures des peuples autochtones du Congo et plus spécifiquement celle du peuple Aka du Nord Congo par l'Etat congolais. Cette volonté de l'Etat a été matérialisée par la mise en place d'une politique de protection des traditions culturelles orales de tous les groupes autochtones localisés sur l'ensemble du territoire national. Le texte juridique qui accompagne cette reconnaissance est la loi n° 5 du 11 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones en République du Congo.

Ainsi donc, notre mémoire se veut de contribuer à la réalisation de cet objectif du gouvernement en proposant un projet de mise en place d'un centre d'interprétation dédié à la valorisation des traditions orales de l'ethnie Aka. Au regard de ce qui précède, nous pouvons souligner que le peuple autochtone Aka que nous avons présenté dans ce travail, est une ethnie qui occupe une place primordiale dans l'histoire du Congo. Non seulement ils sont considérés comme les premiers habitants du pays, ils possèdent aussi une tradition culturelle riche et variée.

A titre de rappel, ils ont une culture caractérisée par des chants polyphoniques, les danses ancestrales, les techniques de chasse et les savoirs faire ancestraux liés à récolte du miel, qui peuvent contribuer au développement économique, social du Congo si seulement si nous élaborons une politique culturelle fiable pour développer le tourisme culturel, un tourisme responsable, respectueux des valeurs culturelles en général.

Malheureusement de nos jours on assiste à la disparation de cette tradition orale causée par des défis suivants :

- La déforestation de leur habitat naturel orchestrée par les sociétés d'exploitation forestière ;
- L'exode rural provoqué par les violations des droits de l'homme. Les autochtones Aka subissent toutes formes de torture de la part de leurs voisins Bantu qui les considèrent comme des sous hommes ou des gorilles à « poil jaune » ;

- la folklorisation de leur patrimoine immatériel par le tourisme informel compte aussi parmi les principaux facteurs qui contribuent à la disparition progressive de nombre de leurs coutumes, rituels, savoirs et savoir-faire traditionnel.

Par ailleurs, en ce XXI^{e} siècle, nous assistons aussi à un phénomène désolant selon lequel les valeurs patrimoniales qui relèvent des aires culturelles dites majoritaires font disparaitre les valeurs culturelles dites minoritaires qui, sont menacées depuis des décennies. Les peuples autochtones en général et Aka en particulier sont spoliés régulièrement de leur patrimoine culturel et artistique à des fins commerciales et touristiques.

Les défis à relever pour le Congo sont l'établissement d'un inventaire général des traditions orales de tous les peuples autochtones du Congo afin de constituer des bases de données fiables permettant de préserver et valoriser cette tradition dans des centres culturels. C'est la seule stratégie qui nous permettra de faire connaitre et transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Outre la stratégie d'inventaire qui parait primordial, il y'a un autre défis majeur que le Congo doit relever en urgence. Il s'agit de la problématique de l'exploitation forestières qui certes a abouti aux innovations techniques à travers le développement et le désenclavement du département de la Likouala. Ces résultats sont perceptible par la construction des infrastructures de base comme les routes, les hôpitaux, les écoles, les barrages hydroélectriques etc.

Mais de nos jours, cette exploitation forestière est à la base de la destruction de la forêt accompagné des changements de mode de vie des populations riveraines donc les autochtones Aka. La dépossession et les déplacements forcés, de leurs terres ancestrales, est à l'origine de la perte de leur identité culturelle. En quittant leurs territoires habituels, ils ont perdu leur mode de vie, leur culture pour certains. Aussi, ces innovations techniques, ont contribué aux changements du paysage forestier dû à la construction des routes par exemple.

C'est la raison pour laquelle que cette problématique de l'exploitation forestière est devenue une préoccupation mondiale à cause des violations des droits territoriaux des peuples autochtones. Les populations autochtones qui occupent ces territoires forestiers ont une longue histoire d'appartenance avec ces territoires. Elles s'identifient comme étant les enfants de la forêt, appelé par exemple en langue aka du Congo **« Mo aka na Ndima »**[183]**.**

[183]Ça veut dire enfant de la foret.

En plus, l'exploitation forestière est en train d'empiéter sur leur patrimoine culturel. Pour préserver ce patrimoine forestier et le patrimoine immatériel des populations autochtones, plusieurs ONG et institutions internationales comme l'association regard aux peuples autochtones et l'UNESCO ont fait des plaidoyers au gouvernement congolais afin d'intégrer ces populations dans tous les projets d'exploitation forestière et de construction sur leurs territoires. Cela permettra aux Aka par exemple d'identifier les zones importantes, cultuelles ou culturelles de leur société.

Dans les jours à venir, nous souhaitons travailler ensemble, avec le Ministère de la culture des Arts du Congo et le Ministère de l'environnement sur la promotion et l'application effective des textes qui portent sur la protection du patrimoine naturel et culturel, mais aussi sur la promotion des textes qui portent sur la protection des forêts au Congo. Parmi ces instruments juridiques nous avons la convention de l'UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine culturel et naturel dans le monde, sans oublié le code de l'environnement que le gouvernement congolais avait élaboré dans les années 2000. Ce code forestier vise de protéger les forêts et d'associer les communautés locales dans tous les projets d'aménagement et d'exploitations forestières.

Bibliographiques et Sources

Ouvrages généraux

-Barrère C, *et al*., *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine* ? Paris : Editions Harmattan, 2005, 337p.

-Barillet C, Joffroy TH et Longuet I, *Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités locales africaines*, CraTerre-ENSAGE /Convention France- Unesco, 2006,108p.

-Chrétien J-P et Prunier G, *Les ethnies ont une histoire*, Paris : Editions Karthala, 1989, 435p.

-Diouldé L, *La tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Paris : Editions Unesco, 1972, 127p.

-Gaultier KC, *Le patrimoine culturel Africain,* Paris : Editions Maisonneuve et Larose, 2001,408p.

Greffe X, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la culture, la documentation française, 2003, 383p.

-Kianguebeni UK, *Droit du patrimoine culturel Congolais*, Paris : Edition Harmattan, 2012, 124p.

-Touré A, et Mariko I, *Amadou Hampâté Bâ, Homme de science et de sagesse*, Paris : Editions Karthala, 2005, 350p.

-Turgeon L, *Patrimoine métissé, contexte coloniaux et post coloniaux*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, les presses universitaires Laval, 2003, 234p.

-Unesco, *Tradition et développement en Afrique*, Paris : Editions Unesco, 1990, 144p.

Ouvrages spécialisés

-Bahuchet S, *les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine*, Paris : Editions Selaf, 1986, 640p.

-Ballif N, *Les pygmées de la grande forêt*, Paris : Editions Harmattan, 1992, 240p.

-Bissengué V, *Contribution à l'histoire ancienne des pygmées : L'exemple des Aka*, Paris : Editions Harmattan collections études Africaines, 2004, 2005p.

-Bonnafé P, *Afrique plurielle Afrique actuelle, hommage à George Balandier*, Paris : Editions Karthala, 1986, 272p.

-Defoy Guy PH, *Les pygmées de l'Afrique Centrale*, Paris : Editions Parenthèse, 1984,127p.

-Demesse L, *changements techno-économiques et sociaux chez les pygmées Babinga (Nord Congo et Sud de la République centrafricaine),* Paris : Edition Selaf ; 1978, 258p.

-Farris TH, et Bahuchet S, *Pygmées ?* Paris : Editions Dapper, 1991,168p.

-France Clooarec H et Jacqueline TH, *L'aka, Langue Bantoue des Pygmées de Mongoumba, République* Centrafricaine, Paris : Editions Selaf, 1978, 204p.

-Jacqueline, M.C et Bahuchet S, *Encyclopédie des pygmées Aka* : *Dictionnaire ethnographique Aka- français. Fascicule* N°8, Paris : Editions Peeters, 2007,386p.

-Ndingambo A.C, *Introduction à l'histoire des migrations du Congo, les Ngala dans la cuvette congolaise XVII ème et XIXème siècle,* Paris : Editions L'Harmattan 2006, 296p.

-Obenga TH, *Les peuples bantu, migration, expansion et identité culturelle,* Tom II, Paris, Ciciba et L'Harmattan, 1985, 337p.

Articles

-Alain Collet, La protection des savoirs traditionnels, du droit international de la propriété intellectuelle au système de protection sui generis. In *Revue internationale interdisciplinaire* N° 53, 2007.

-Atang Yamo, Plaidoyer pour la promotion des droits environnementaux des « pygmées » au Cameroun, in journal *« les enjeux »* N°44, juillet 2010.

-Jean-Loup Amselle, « ETHNIE », *Encyclopédie Universalis consulté en ligne, consulté le 17 janvier 2015.*

-Junvenal Barankenguje, La Tradition Orale En Afrique Serait-Elle En Voie De Disparition A L'aube De Ce 21ème Siècle? Source : http://www.theafronews.com février mars 2020.

-Mélanie Bessard et Nolwenn Robine, Les centres d'interprétations dans leur relation à la recherche et la diffusion, in *La lettre de l'Ocim* N°119, septembre-octobre 2008.

-Serge Chaumier et Daniel Jacobi, Nouveau regard sur l'interprétation et les centres d'interprétation, *in La lettre de l'Ocim*, N°119 septembre- octobre 2008.

-Sylvie Marie Scipion, Le centre d'interprétation au cœur d'un processus de valorisation du patrimoine, in *La lettre de l'Ocim* N°61 1999.

Sources : rapports, conventions, mémoires, documents audiovisuels et sitographie

-Gambeg Yvon Norbert ; Les *Pygmées* et le développement en République du Congo : Bilan et perspectives, Brazzaville, février 2004.

-L'observatoire Congolais des droits de l'homme, Les peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et esclave, Brazzaville Novembre 2011.

-L'UNESCO et les peuples autochtones : Un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle, Paris, mai 2006.

-Peuples autochtones d'Afrique : Les peuples oubliés ? Rapport de la commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale, octobre 2006.

-Protection des ressources culturelles des peuples autochtones du Gabon et leur intégration dans le processus de développent. Rapport de l'UNESCO et PRECEDE, décembre 2003.

-Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des peuples autochtones : Mise en œuvre du projet de sauvegarde des traditions orales des pygmées Aka de la République Centrafricaine et du Congo, Bureau Unesco de Brazzaville 2005-2008.

-Megevand Carole, Hourticq Joel, Tollens Eric, Wehkamp Jhanna et Dulal Hari, Rapport sur la « Dynamique de déforestation dans le Bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection de la foret », 2013, 201p.

-Convention pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003, ratifiée par le Congo le 30 décembre 2010.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

-Convention n° 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) de 1989 sur la protection des droits des peuples indigènes dans le monde.

-Loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones du Congo.

-Loi n°8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel et naturel au Congo.

-Loi n°9-2010 du 26 juillet 2010 portant orientation de la politique culturelle en République du Congo.

-Loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier en République du Congo.

Recommandation de l'Unesco sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire du 15 novembre 1989.

-Bienvenu Wapu Samaki : la protection de l'environnement en droit coutumier Congolais : cas des pygmées de la province de l'équateur en République démocratique du Congo, Université catholique du Congo, 2012.

-Kianguebeni Ulrich Kevin, Contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficiente de l'environnement au Congo : cas de l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et du domaine royal de Mbé, Université Senghor, Mars 2011.

-Mousset Anabel : La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : enjeu aux multiples facettes, mémoire de master recherche, institut d'études politiques de Lyon 2006.

-Moudjalou Jean pierre, Valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie Punu du Gabon et du Congo : L'exemple du festival des expressions culturelles « Dinong », mémoire de l'Université Senghor 2013.

-Ndiaye Awa, Valorisation du patrimoine culturel immatériel au Sénégal : Proposition d'un projet d'écomusée à Fatick, mémoire Université Senghor 2013.

-Oyono Martin Valère, La Question du patrimoine culturel Pygmées du Cameroun ; mémoire de fin d'Etudes professionnelles Approfondies, Université Senghor, avril 2005.

-Sinang Joseph Jules, Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantu au sud-est du Cameroun, des origines à 1960 ; mémoire de Maitrise d'histoire, Université de Yaoundé 2005.

Documents audio visuels

- Sorel Eta, Chants et danses des pygmées Aka de la République du Congo, Vu le 28 juillet 2014. source : https://www.youtube.com/watch?v=Zva3KDdsPgw .
- Simha Arom, Bahuchet Serge , Epelboin Alain, Furniss Suzanne, Guillaume Henri, Les pygmées : peuple et musique, Paris CNRS 1988, CD multimédia, vu le 10 juillet 2019 AU Mus2e d'ethnographie du peuple Aka à Brazzaville.

Sitographie

-Site web official du portail de communication Congo site consulté le 15 décembre 2020 , http://www.congo-site.com/La-population-congolaise-estimee-a-4-105-600-habitants-en-2010_a8445.html,

-Site web officiel du journal de Brazza consulté le 12 décembre 2020, http://www.journaldebrazza.com,

-Site web officiel de l'Université Laval-Canada, consulté le 14 janvier 2021 http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm, .

-Site web officiel du Musée Quai Branly Jacques Chirac consulté le 14 janvier 2021, https://www.quaibranly.fr/,/

-Site web officiel du Fonds des Nations pour la population au Congo, consulté le 12 novembre 2020 , http://.www.unfpa-congo.org/

-Site web du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, consulté le 21 novembre 2020., http://www.unicef.org/innovations/index_48648.html,

-Site web du journal officiel c'est pas sorcier, consulté le 21 novembre 2020. http://www.c'estpassorcier.org/

Site web du centre des ressources Textuelles et Lexicales, consulté le 13 décembre 2020. http://www.cnrtl.fr/definition/valoriser ,

Blogue de Marie – Christine parent, consulté le 22 décembre 2020, http://mariechristineparent.wordpress.com/recherche/articles-et-travaux/la-notion-de- patrimoine-culturel-vivant-une- contribution-ethnomusicologie ,

Site de la revue interdisciplinaire des sciences sociales, consulté le 24 décembre 2020,http://www.espacestemps.net/articles/autochtone/,

Site de la Toupie sur la culture générale, consulté le 30 décembre 2020 , http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autochtone.htm,

Site web de l'ICRA international, consulté le 19 novembre 2020. http://www.icrainternational.org/autochtones/index.php?ressource=1,

Blogue officiel the afro News, consulté le 15 novembre 2020, http://www.theafronews.com/la-tradition-orale-en-afrique-serait-elle-en-voie-de-disparition-a-laube-de-ce-21eme-siecle/.

Site interdisciplinaire droit et culture, consulté le 16 janvier 2021. http://droitcultures.revues.org/502

Site web de l'encyclopédie Universalis, consulté le 15 décembre 2020 http://www.universalis.fr/encyclopedie/ethnie/

Site web Congo pages, consulté le 24 décembre 2020. http://www.congo-site.com/La-foret-congolaise_a804.html,

Blogue Sango net, consulté le 05 decembre 2020 http://www.sangonet.com/HistoireRCA/valor-culture-Pygm_rca-congo.html

Site de Survival, mouvement mondial pour les droits des peuples autochtones http://www.survivalfrance.org/parcsoupeuples, consulté le 12 décembre 2020.

Site officiel de l'Organisation Mondiale du Tourisme, consulté le 19 décembre 2020 https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/world-tourism-organization,

Site web de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la culture consulté le 19 décembre 2020, www.unesco.org,

Annexes

Annexe n° 1 : Lexique des mots en langue traditionnelle aka utilisés dans le mémoire

Beto: femmes

Banda: rite d'échec du filet

Bambenga: peuple de la forêt

Bokia: chasse collective

Bondo: danse du feu

Bouma: danse d'initiation

Coundé: harpe arquée

Ezengi: cérémonie rituelle

Gani: danse de transmission du pouvoir

Kondi: rite de fécondité

Komba: dieu des Aka

Koba: rite expiatoire lié aussi à la chasse

Makingo: chants

Mbela: arc musical

Moaka: enfant

Nganga: guérisseur Aka

Ntuma: maitre chasseur

Ndima: forêt

Ngolabanzo: ancêtre Aka

Passi : souffrance

Pengu : rite expiatoire lié à la chasse

Solo : odeur

Sabola: rite Aka

Tolé: ancêtre Aka

Tozanga: ancêtre Aka

Zengi: esprit intermédiaire de la forêt

Zio: Esprits intermédiaires de la forêt, **Zoboko:** rite de chasse à la sagaie

Annexe n° 2 : Guide d'entretien utilisé pour collecter des informations sur les traditions orales aka.

Nom : Prénom :

Sexe : Profession ou Fonction :

Questions posées

D'où viennent les Aka du département de la Likouala ?

Qui sont-ils ?

Quelles sont les causes de leur migration vers le département de la Likouala ?

Depuis quand sont-ils dans ce département ? Que pense les Aka de leur forêt ?

Pourquoi les Aka vivent dans la forêt ?

Que signifie le nom Aka ou Baka ?

Serait-il le nom authentique de cette ethnie ?

Quels sont leur caractère physique ?

Avant l'arrivée des Bantu, quelle était leur organisation sociale ?

Comment s'habillaient-ils ?

Quelle langue parlaient-ils ?

Quelles activités économiques pratiquaient-ils ?

Quelles sont les croyances du peuple aka ?

Depuis quand les Aka sont-ils en contact avec les Bantu ?

Quelles relations entretiennent-ils avec les Bantu ?

Que sont-ils de nos jours ?

De quoi est caractérisée la culture de l'ethnie aka ?

Quelles sont les causes de la disparition de la culture aka ?

Comment nous pouvons protéger et valoriser cette culture ?

Annexe n° 3 : Liste des personnes contactées

N°	Nom et Prénoms	Ethnie	Fonction	Ville
01	Brice Owabira	Bantu	Directeur général des archives et de la documentation du Congo	Brazzaville
02	Cléo Massamba	Bantu	Secrétaire permanente du projet pilote sur les droits et cultures des peuples autochtones du Congo	Brazzaville
03	Christiane Mboukou Mbaki	Bantu	Chef de service archives du Congo	Brazzaville
04	Dieudonné Moubiala	Bantu	Coordonnateur du projet FIPAC ministère de l'environnement.	Brazzaville
05	Derval Mienkoutima	Bantu	Ministère de la culture du Congo	Brazzaville
06	Chavely Ndangabali	Bantu	Ministère du tourisme du Congo	Impfondo
07	Dorien Mokele	Aka	Ministère de l'environnement	Brazzaville
08	Jean Omer Ntadi	Bantu	Chef de service muséologie / Direction du patrimoine du Congo	Brazzaville
09	Julienne Nsania	Bantu	Archéologue	Brazzaville
10	Joel Loumeto	Bantu	Conseiller au ministère de l'environnement du Congo	Brazzaville
11	Norbert Yvon Gambeg	Bantu	Historien ethnologue/Université Marien Ngouabi,	Brazzaville
12	Samuel Kidiba	Bantu	Ancien directeur général du patrimoine au Congo	Brazzaville
13	Sorel Eta	Bantu	Chercheur sur la culture Aka	Brazzaville
14	Wen Ntsoulouka Mayoukou	Bantu	Conservateur du parc national de Nouabalé Ndoki du Congo	Brazzaville
15	Zephirin Dibangou	Bantu	Anthropologue/université Marien Ngouabi	Brazzaville

Annexe 4 : Instrument traditionnel Arc cithare , Musée du peuple autochtone Aka 2016, catalogue n°3,p.9. Photographie de Sorel Eta.





Danse traditionnelle des femmes Aka , Musée du peuple autochtone Aka 2016, catalogue n°3,p.10. Photographie de Sorel Eta.

Annexe5 : Séance de répétition de danses et musiques traditionnelles dans la foret. Musée Sorel Eta 2020





Activité de découverte des danses traditionnelles aux élèves de Brazzaville. Musée Sorel Eta

Annexe 6 : Transmission des savoirs musicaux aux enfants Aka. Photo Musée Sorel Eta





Habitat traditionnel de l'ethnie Aka. Photo Musée Sorel Eta

Annexe 7 : Mode de vie des Aka dans la forêt. Photo Musée Sorel Eta





Annexe 8 : Habitat traditionnel de l'ethnie Aka. Photo Musée Sorel Eta 2021

